



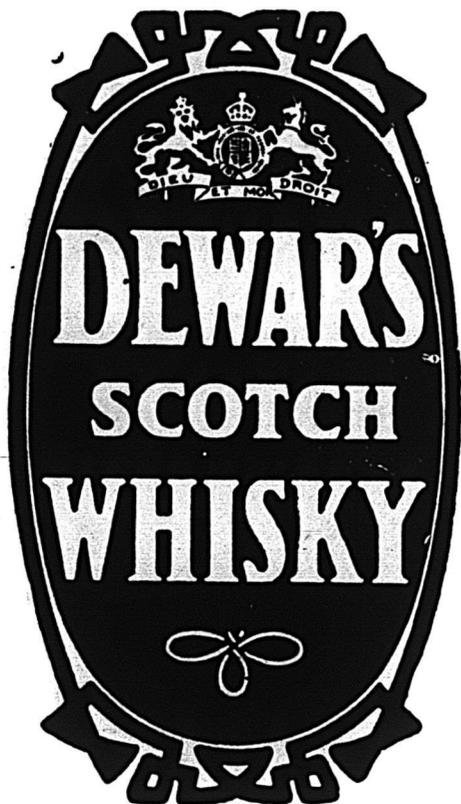
PRIX COURANT



Fondé en 1887.

MONTREAL, VENDREDI, LE 1er MAI 1914.

Vol. XLVII—No 18



**L'article qui procure
re les plus fortes
ventes.**

En vente partout

J. M. DOUGLAS & CO., MONTREAL.

Agents Canadiens.

MAISON FONDÉE EN 1857.

Desirez-vous Augmenter Votre Chiffre d'Affaires?

Tout homme actif, quel que soit son genre de commerce, doit rechercher les moyens de le rendre chaque jour **MEILLEUR**. Le meilleur moyen d'obtenir ce résultat, c'est d'attirer et de retenir la clientèle en tenant des marchandises de tout premier ordre. En tenant et
 recommandant les



ESSENCES CULINAIRES

ET

VERNIS A CHAUSSURES

DE

: : **J O N A S** : :



vous êtes en mesure d'offrir à vos clients des articles établis pour créer une bonne impression en faveur de votre magasin, parce qu'ils donnent toujours des résultats satisfaisants. Ils sont le prototype de l'excellence et sont toujours hautement appréciés.

Si vous voulez attirer et retenir la clientèle, vendez les

PRODUITS DE

HENRI JONAS & CIE

FABRICANTS.

Maison Fondée en 1870.

389 et 391 rue St-Paul, - - - Montréal.



Se Vendent Plus !

Les Epiciers progressistes au Canada vendent plus de Fèves Cuites qu'ils ne l'ont jamais fait auparavant. Ces épiciers ont trouvé que c'était une règle profitable de pousser fort la vente de nos FEVES CUITES MARQUE SIMCOE. Ils les vendent à la douzaine et par caisse. La Marque "Simcoe" est faite de fèves choisies cuites par les dernières méthodes scientifiques, toutes les sauces sont soigneusement préparées avec des fruits mûrs et de pures sauces.

Le résultat est une parfaite boîte de délicieuses fèves cuites ; des fèves qui sont meilleures que celles cuites à la maison et qui se vendront à toutes les classes du commerce, avec une bonne marge de profit.

Ne manquez pas d'attirer l'attention de vos clients sur l'économie et la salubrité de cet aliment. Une boîte fait un repas pour toute une famille.

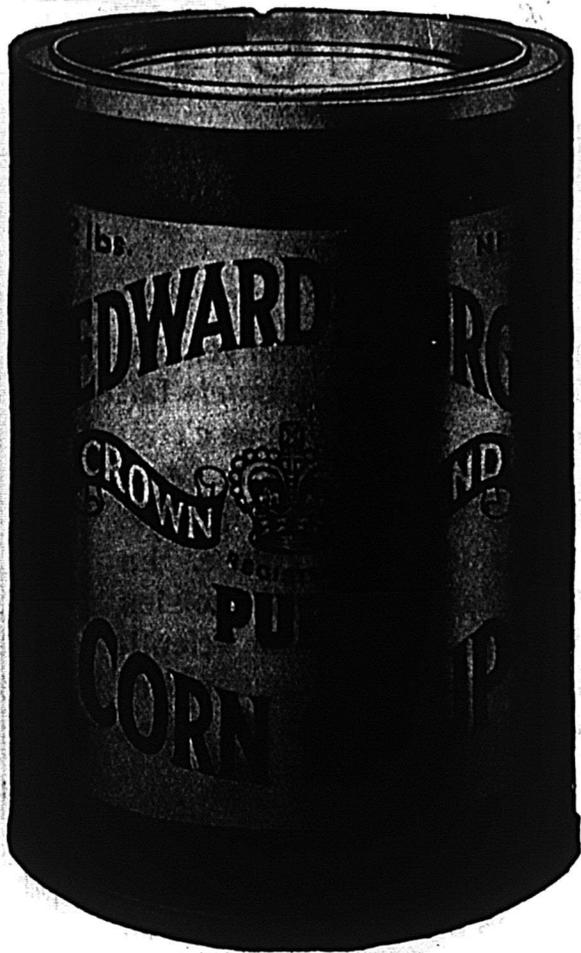
DOMINION CANNERS

LIMITED

HAMILTON

CANADA

POURQUOI PERDRE DES VENTES ?



Les épiciers qui tiennent "Le Sirop de Blé d'Inde Marque Crown" disent qu'ils vendent le double de cette marque que de tout autre sirop—et que la demande augmente toujours.

La raison est facile à trouver.

Le Sirop de Blé d'Inde Marque CROWN

trouve un placement permanent dans le ménage à cause de sa délicatesse comme sirop de table—bon pour les enfants et un grand secours dans les besoins culinaires.

Faites un étalage de la "Marque Crown" et surveillez la hausse de vos ventes.

Nous vous expédierons vos commandes promptement.

THE CANADA STARCH COMPANY LIMITED

Manufacturiers des Marques EDWARDSBURG.

Usines : Cardinal et Brandford.

PRIX COURANTS

Dans la liste qui suit, sont comprises uniquement les marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents, représentants ou manufacturiers eux-mêmes.

WALTER BAKER & CO., LTD.

| | | |
|---|----------------|------|
| | La lb. | |
| Chocolat, Prime No 1, bte 12 lbs., pains de $\frac{1}{2}$ lb. et $\frac{1}{4}$ lb. | 0.34 | |
| Chocolat à la Vanille, bte de 6 lbs. | 0.44 | |
| German's Sweet, $\frac{1}{2}$ s. et $\frac{1}{4}$ bte de 6 lbs. | 0.26 | |
| Breakfast Cocoa, bte de 1/5, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, 1 s., 12 lbs. to box et 5 lbs. tins. | 0.39 | |
| Chocolat sucré, cinquième bte 6 lbs. pains de 1/5 lb. | 0.21 | |
| Chocolat sucré, Caracas, bte de 6 lbs. | 0.32 | |
| Falcon Cocoa (Soda chaud ou froid), btes de 12 lbs., 1 lb. tins. | 0.34 | |
| Caracas Tablets, cartons de 5c, 40 cartons par boîte | 1.25 | |
| Caracas Tablets, cartons 5 cents, boîtes | 0.65 | |
| Ces prix sont F.O.B. Montréal. | | |
| BRODIE & HARVIE, LIMITED. | | |
| Farines préparées de Brodie | La doz. | |
| Red XXX | pqts de 6 lbs. | 3.10 |
| Red XXX | pqts de 3 lbs. | 1.60 |
| Crescent | pqts de 6 lbs. | 2.90 |
| Crescent | pqts de 3 lbs. | 1.50 |
| Superb | pqts de 6 lbs. | 2.70 |
| Superb | pqts de 3 lbs. | 1.40 |
| Buckwheat | pqts de 3 lbs. | 1.60 |



Registered Trade-Mark

| | | |
|---|----------------|------|
| Buckwheat | pqts de 6 lbs. | 3.10 |
| Buckwheat en cartons, | douz. | 1.00 |
| Griddle-Cake | pqts de 6 lbs. | 3.10 |
| Griddle-Cake | pqts de 3 lbs. | 1.60 |
| Pancake en cartons, | douz. | 1.00 |
| Cartons contenant $\frac{1}{2}$ doz. paquets de 6 lbs. ou 1 doz. paquets 3 lbs., sans charge extra. | | |

L. CHAPUT, FILS & CIE.
Montréal.

| | | |
|--|--------|--|
| Thé Noir Ceylan "Owl" | La lb. | |
| No 5, 1 lb. 30 lbs. par cse | 20c | |
| No 5, $\frac{1}{2}$ lb. 30 lbs. par cse | 21c | |
| No 10, 1 lb. 30 lbs. par cse | 26c | |
| No 10, $\frac{1}{2}$ lb. 30 lbs. par cse | 27c | |
| No 15, 1 lb. 30 lbs. par cse | 32c | |
| No 15, $\frac{1}{2}$ lb. 30 lbs. par cse | 33c | |
| No 30, 1 lb. 30 lbs. par cse | 40c | |
| No 30, $\frac{1}{2}$ lb. 30 lbs. par cse | 41c | |
| Thé Vert Ceylan "Owl" | La lb. | |
| No 10, $\frac{1}{2}$ s. 30 lbs. par cse | 27c | |

CHURCH & DWIGHT
Soda Cow Brand

| |
|---|
| Caisse, 60 paquets de 1 lb., \$3.00. |
| Caisse, 120 paquets de $\frac{1}{2}$ lb., \$3.00. |
| Caisse, 30 pqts 1 lb. et 60 pqts $\frac{1}{2}$ lb., \$3.00. |

Caisse de paquets de 5c, contenant 96 paquets, \$3.00.

W. CLARK, LIMITED,

Montréal

| | |
|--------------------------|------------------------------|
| Conserves | La doz. |
| Viandes assorties | 1s 2.75 |
| Compressed Corned Beef | 1s 2.75 |
| Compressed Corned Beef | 2s 5.00 |
| Lunch Ham | 1s 2.75 |
| Lunch Ham | 2s 5.00 |
| Ready Lunch Beef | 1s 2.75 2s 5.00 |
| Geneva Sausage | 1s 2.50 2s 4.25 |
| English Brawn | 1s 2.30 2s 4.30 |
| Boneless Pigs Feet | 1s 2.30 2s 4.30 |
| Sliced Smoked Beef | $\frac{1}{2}$ s 1.75 1s 3.00 |
| Roast Beef | 1s 2.40 2s 4.30 |
| Ready Lunch Loaves, Veau | |
| Jambon, Boeuf, assortis | $\frac{1}{2}$ s 1.60 |
| Ditto | 1s 2.75 |
| Boeuf Bouilli | 1s 2.40 |
| Boeuf Bouilli | 2s 4.30 |
| Boeuf Bouilli | 6s 15.00 |



Celles qui connaissent les

Planches à laver de Cane

les spécifient toujours

Parce quelles sont d'un prix modéré et qu'elles donnent le meilleur service.

Les planches à laver de Cane se tiennent dans une classe à part pour leur belle construction, leur qualité et leur durée, et, donnent un attrayant profit.

Parmi les 13 différents modèles et qualités, vous en trouverez une qui répondra à vos désirs.

Si vous n'avez pas notre catalogue "d'articles en bois de Cane pour le jours de buanderie," nous serons heureux de vous en envoyer un.



WM. CANE & SONS CO.

LIMITED.

NEWMARKET, ONT.

Saindoux Composé

LAING'S

Reconnu comme le meilleur sur le marché.

Il n'en existe pas qui ait un goût plus fin.

Son Prix est raisonnable.

Matthews-Blackwell Limited

Rue Mill,

MONTREAL.

| | | |
|---|----|------|
| Pork and Beans, sauce tomates | 18 | 0.60 |
| Pork and Beans, sauce tomates | 28 | 0.95 |
| Pork and Beans, sauce tomates boites plates | 38 | 1.15 |
| Pork and Beans, boites hautes sauce tomates | 38 | 1.35 |



| | | |
|--------------------------------------|----|-------|
| Pork and Beans, Plain | 18 | 0.60 |
| Pork and Beans, Plain | 28 | 0.95 |
| Pork and Beans, Plain, boites plates | 38 | 1.15 |
| Pork and Beans, boites hautes Plain | 38 | 1.35 |
| Pork and Beans, sauce Chili | 18 | 0.60 |
| Pork and Beans, sauce Chili | 28 | 0.95 |
| Pork and Beans, sauce Chili | 38 | 1.15 |
| Ox tongue | 18 | 9.00 |
| Ox tongue | 28 | 10.00 |
| Ox tongue | 28 | 11.00 |
| Jellied Veal | 18 | |
| Jellied Veal | 18 | |
| Jellied Veal | 28 | 3.75 |
| Jellied Hocks | 28 | 4.70 |
| Jellied Hocks | 68 | 13.00 |

Potted Meats.

| | | | | |
|-----------------------------|-----|------|---------|------|
| Ham, Tongue, Beef and Veal, | 1/2 | 0.50 | 18 | 1.00 |
| Tongue, Ham and Veal, pâté | 18 | 1.20 | 18 | 1.20 |
| Pâtés de Foie | 18 | 0.90 | 18 | 1.35 |
| Pâtés de Foie | 18 | 1.35 | | |
| Clark's Concentrated . | | | La doz. | |
| Soupe au poulet | | 0.95 | | |
| Toutes autres soupes | | 0.95 | | |

Mince Meat La doz.
(Tins fermées hermétiquement.)
18 \$1.25, 28 1.95, 38 3.00, 48 4.00, 58 5.00

Plum-Pudding
Anglais 18 1.90
Plum-Pudding
Anglais 28 2.40



Boeuf fumé en tran
ches "Inglass" 18 1.50
Boeuf fumé en tranches "In-
glass" 18 2.30
Boeuf fumé en tranches "In-
glass" 18 3.50

J. M. DOUGLAS & Co.,
Montréal.



Bleus à laver
La lb.
"Bleuol", boites
10 lbs., 50 pqts
de 4 carrés, 15c
"Sapphire"
btes de 14 lbs.
pqts de 1/2 lb.
"Union", boites
de 14 lbs., pqts
de 1/2 et 1 lb. 10c

WM. H. DUNN,
Montréal.

Edward's Soups
(Potages Granulés, Préparés en Irlande)
Variétés: Brun — Aux Tomates —
Blanc.
Paquets, 5c. Cartons 1 doz. par
carton 0.45
Paquets, 5c. Boites 3 doz. chaque
(assorties), par doz. 0.45

Canistres, 15c. Boites 3 doz.,
grandeur, 4 oz., par doz. 1.45
Canistres, 25c. Boites 2 doz.,
deur, 8 oz., par doz. 2.35

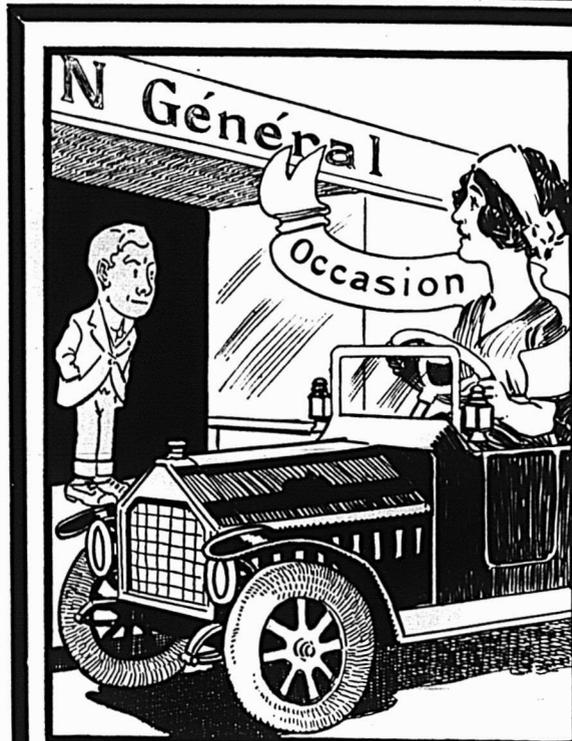
BORDEN MILK CO., LIMITED,
Montréal.

Liste de prix pour l'Est, Fort William
inclus.

Prix au
Détaillant
Lait Condensé (sucré)
Marque Reindeer (4 doz. par cse) \$6.00
Marque Mayflower (4 doz. par cse) 5.25
Marque Clover (4 doz. par cse) . . 4.50
Lait évaporé (non sucré)
Marque Reindeer Jersey, Boite de
Famille (4 doz. par caisse) 3.90
Marque Reindeer Jersey, Boite
moyenne (4 doz. par caisse) 4.50
Marque Reindeer Jersey, Boite
d'hôtel (2 doz. par caisse) 4.25
Carque Reindeer Jersey, Gallon
(1/2 douzaine par caisse) 4.75
Café (avec Lait et Sucre)
Marque Reindeer (2 doz. par cse
large) 4.80
Marque Reindeer (4 doz. par cse
petite) 5.50
Cacao (avec Lait et Sucre)
Marque Reindeer (2 doz. par cse) 4.80
Limite de fret: 50c par cwt.
Conditions: Net 30 jours, sans escompte.



Lait et Crèmes Condensés.
St. Charles "Family" 3.90
St. Charles "Hotel" 4.25
Lait "Silver Cow" 5.40
"Purity" 5.25



FORD Construit 300,000
Autos à Gazoline par An.

Un Million d'Autos de tous Modèles sont
Maintenant en Usage.

Ils consomment cent millions de gallons de gazoline par An.
Ne voulez-vous pas une partie de ce commerce ?

Vous avez la première occasion actuellement — allez-vous attendre
que l'occasion vienne vous chercher, ou vous assurerez-vous
le commerce de gazoline en utilisant le système Bowser ?

Les automobilistes cherchent la pompe "Rouge" de Bowser.
Le marchand qui possède une pompe "Bowser" a leur clientèle. Une pompe



vous donne tout le profit qu'il y a dans la gazoline. "L'ancien système"
gaspille le profit.

Ecrivez-nous et nous vous apprendrons comment faire de l'argent.

S. F. BOWSER & CO., Inc.

66-68 Avenue Frazer, Toronto, Can.

Pompes fabriquées par des ouvriers Canadiens et vendues par des Marchands Canadiens
Bureaux de Ventes dans tous les Centres et représentants partout.

Détenteurs des brevets et fabricants originels de pompes étalon mesurant automati-
quement à la main et par pouvoir, petits et grands réservoirs. Entrepôts de gazoline et
d'huile et système de distribution. Mesures à enregistrement automatique pour con-
duits, système de filtrage et circulation d'huile, système de nettoyage à sec, etc.

Maison Etablie en 1885.

DONNEZ VALEUR POUR VALEUR

Lorsque votre client achète un article, a-t-il la valeur honnête pour son argent—en d'autres mots, lui vendez-vous des articles de haute qualité, purs, inaltérés ?

Un achat règlera la question dans l'esprit du client.

Donnez au client valeur pour valeur à chaque vente et vous créez une clientèle permanente.

Les Fruits et Légumes séchés et en conserve de Griffin & Skelley

représentent le summum de la perfection en fait de fruits et légumes, préparés et en conserve. Ils sont reconnus comme la marque étant d'uniformité de qualité et d'emballage. Vos clients l'apprécieront si vous leur en vendez.

Voici une liste partielle des lignes de Griffin & Skelley qui vous aidera à faire votre choix pour la prochaine commande. Demandez une liste complète à votre marchand de gros.

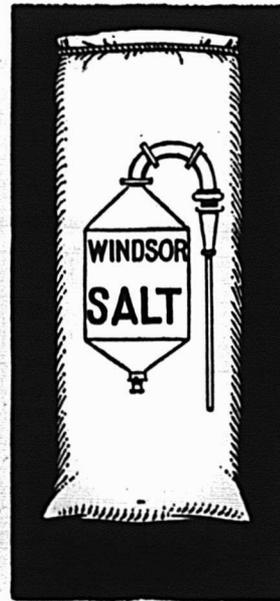
| | | | |
|-----------|-------------------|-------------|------------------|
| Abricots, | Cerises Blanches, | Groselles, | Prunes, |
| Pêches, | Cerises Noires, | Framboises, | Raisins épépinés |
| Raisins, | Mûres, | Fraises, | et nettoyés, |
| Poires, | Prunes Damsen, | Ananas, | Asperges, etc. |

Surveillez les autres annonces pour d'autres lignes de qualité que nous avons.

ARTHUR P. TIPPET & CO.

Seuls Agents

MONTREAL et TORONTO.



99 personnes
sur 100 au
Canada

se servent du

Sel de Table
WINDSOR

Ne serait-ce pas mieux pour vous
de faire 99 ventes
qu'une seule ?

FAITS ETONNANTS

Le SUCCES en affaires n'arrive pas en dormant. Une étude des méthodes commerciales durant ces quinze dernières années a démontré que les plus grandes maisons croient en :

Former son personnel d'employés par un entraînement systématique plutôt que d'engager et de renvoyer des employés.

Les méthodes scientifiques remplacent actuellement les travaux à l'essai.

Cela paie d'étudier la vraie vocation du personnel d'une maison commerciale.

Les plus grandes maisons ont :

Des moyens définis de taxer la valeur de chaque employé.

Ceci assure que la maison et l'employé auront chacun leur dû.

Les maisons de commerce qui ont le plus de succès :

Entraînent systématiquement leurs employés et leur montrent comment rendre les plus grands services.

LA SCIENCE

n'est ni plus ni moins que le savoir classifié.

La connaissance des affaires se gagne en étudiant bien le succès des milliers de maisons commerciales et hommes d'affaires qui sont arrivés à faire de bonnes affaires, qui se sont classifiés et qui maintenant professent, comme on le fait pour la science de la Médecine et de la Chimie.

S'il y a une **Science des Affaires**, vous **vous** devez à vous-même pour votre succès futur, de vous renseigner au moins sur cette science

Nous enseignons la **Science des affaires** par instruction individuelle et par correspondance. Demandez **aujourd'hui** une brochure gratuite expliquant ce merveilleux cours

The She don School of Business Science, Limited
80 Rue St-Denis, - MONTREAL.



Lait condensé.

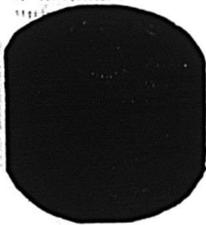
La case
 Marque Eagle, 4 doz., chaque 6.00
 Marque Gold Seal, 4 doz., chaque 5.25
 Marque Challenge, 4 doz., chaque 4.50

Lait évaporé.

Marque Peerless "Hotel", 2 doz., chaque 4.25
 Marque Peerless "Boîte Haute", 4 doz., chaque 4.50
 Marque Peerless "Pour Famille", 4 doz., chaque 3.90
 Marque Peerless "Petite Boîte", 4 doz., chaque 2.00

CANADIAN FAIRBANKS-MORSE CO., LIMITED.

Montréal.



"Paos" ("Le savon qui nettoie.")

Par douzaine de boîtes 0.80

Yankee Cleaner.

Boîte de 1 gallon \$1.00
 Boîte de 1/2 gallon 0.60
 Boîte de 1 pinte 0.32
 Boîte de 1 chopine 0.20

Dix pour cent d'escompte sur toute commande de douze boîtes assorties.

THE CANADA STARCH CO., Ltd.,
 Manufacturière de marques Edwardsburg.

Empois de buanderie. La lb.
 Canada Laundry Starch (caisse de 40 lbs.) 0.06
 Canada White Gloss (caisse de 40 lbs.) paquets de 1 lb. 0.06 1/2
 Empois No 1, Blanc ou Bleu (caisses de 48 lbs.), boîtes en carton de 4 lbs. 0.07
 Empois No 1, Blanc ou Bleu (caisses de 48 lbs.), boîtes en carton de 3 lbs. 0.07
 Kegs No 1 d'Empois Blanc No 1 (caisse de 100 lbs.) 0.06 1/2
 Barils No 1 (200 lbs.) 0.06 1/2
 Edwardsburg Silver Gloss, paquets chromo de 1 lb. (30 lbs.) 0.07 1/2
 Empois Silver Gloss (48 lbs.) en canistres de 6 lbs. 0.08
 Empois Silver Gloss en boîtes à coulisse de 6 lbs. 0.08
 Kegs Silver Gloss, gros cristaux (100 lbs.) 0.07
 Benson's Satin (28 lbs.) boîtes en carton de 1 lb., étiquette chromo 0.07 1/2
 Benson's Enamel (eau froide) (40 lbs.) la caisse 3.00
 Benson's Enamel (eau froide) la caisse (20 lbs.) 1.50
 Casco Potato Flour (20 lbs.) Celluloïd. 0.10
 Boîte contenant 45 boîtes en carton, par caisse Empois de cuisine. 3.60
 W. T. Benson & Co.'s Celebrated Prepared Corn (40 lbs.) 0.07 1/2
 Canada Pure Corn Starch (40 lbs.) 0.06
 (Boîte de 20 lbs., 1/2c en plus.)

E. W. GILLETT COMPANY LIMITED
 Toronto, Ont.



AVIS.—1. Les prix coté dans cette liste sont pour marchandises aux points de distribution de gros dans Ontario et Québec, excepté la où des listes spéciales de prix plus élevés sont en vigueur, et ils sont sujets à varier sans avis.

Levain en Tablettes "Royal."

Boîte 36 paquets à 5c . . . la boîte \$1.15

Lessive en Poudre de Gillett.

La case
 4 doz. à la caisse \$3.50
 3 caisses 3.40
 5 caisses ou plus 3.35

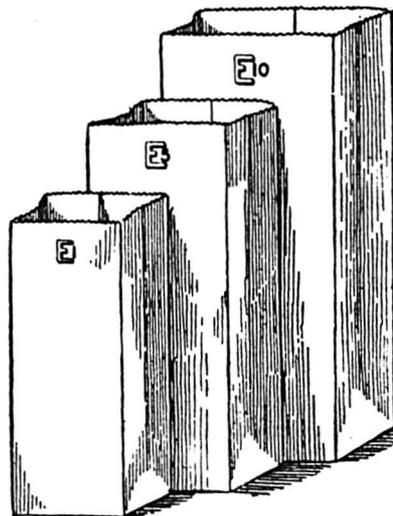


Poudre à Pâte "Magio"
 Ne contient pas d'alur.



La doz.
 6 doz. de 5c. . . \$0.50
 4 doz. de 4 oz. . . 0.75
 4 doz. de 6 oz. . . 1.00
 4 doz. de 8 oz. . . 1.30
 4 doz. de 12 oz. . . 1.60
 2 doz. de 12 oz. . . 1.85
 4 doz. de 16 oz. . . 2.25
 2 doz. de 16 oz. . . 2.30
 1 doz. de 2 1/2 lbs. . . 5.30
 1/2 doz. de 5 lbs. . . 9.60
 2 doz. de 6 oz. . . à
 1 doz. de 12 oz. } la Case
 1 doz. de 16 oz. } \$6.00

Vendue en canistres eulement.
 Remise spéciale de 5% accordée sur les commandes de 5 caisses et plus de la Poudre à Pâte "Magio".



Sacs d'épicerie s'ouvrant automatiquement
EDDY

Dans toutes les grandeurs, faits avec fonds spécialement renforcés, sont absolument les plus forts sur le marché. Force et durée combinée avec la légèreté sont des particularités proéminentes des SACS EDDY.

E. B. EDDY COMPANY, HULL, Fabricants d'Allumettes, Papiers d'Emballage, Feuilles de Sulfites, etc.

SACS D'UN DOLLAR

Avez-vous regardé dans ce paquet ? Il se vend bien

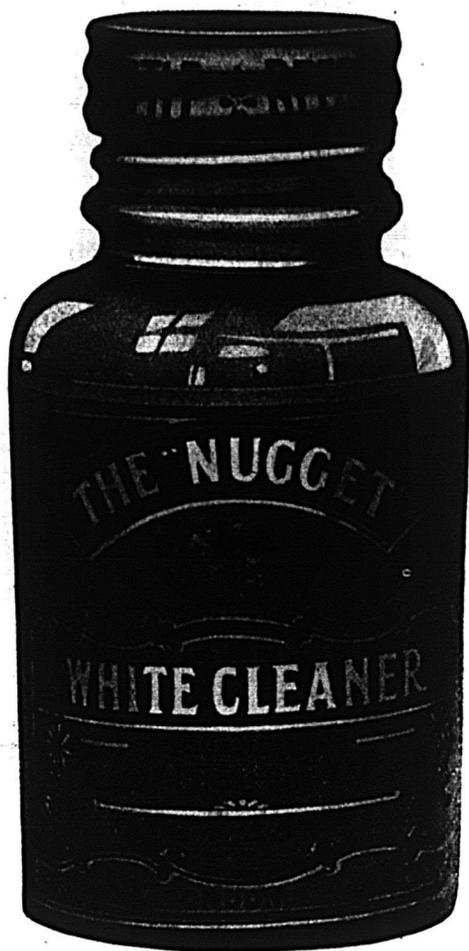
St. Lawrence
Sugar

Sucre Granulé empaqueté en sacs de coton de 16, 17, 18 et 19 livres. Ils épargnent au marchand du temps, du trouble, du travail, perte de poids, et sont de plus d'attrayants paquets pour les consommateurs.

“NUGGET”

NETTOYEUR

BLANC



Sèche d'un blanc
pur et ne s'ôte
pas en frottant.

Se détaille à 15c et
vous donne une bon-
ne marge de profit.

Pour souliers en peau de daim, toile et “Nubuck”,
ceintures, casques (helmets), etc.

Ce qu'il y a de meilleur pour souliers d'enfants.

The Nugget Polish Co. Limited

9, 11 & 13 Davenport Road,

Toronto, Ont.



Soda "Magio" la Cse
 No. 1 caisse 60 pqts de
 1 lb. 2.85
 5 caisses. 2.75
 No. 5 caisse
 100 pqts de 10 oz. 2.90
 5 caisses 2.80

***Bicarbonate de soude supérieur de "Gillett"**

Caques de 100 lbs., par caque . \$2.75
 arils de 400 lbs., par baril . 7.00

Crème de Tartre de "Gillett"



La doz.
 ¼ lb. pqts. (4 doz. dans la caisse) . . . \$1.10
 ½ lb. pqts. (4 doz. dans la caisse) . . . 2.20

La Cse

4 doz. pqts., ¼ lb. . . { assor- } \$8.80
 2 doz. pqts., ½ lb. . . { tis. }

La doz.

½ lb. canistres rondes, avec couvercles fermant à vis (4 doz. dans la caisse) 2.60
 1 lb. canistres rondes, avec couvercles fermant à vis (3 doz. dans la , caisse) 4.70

La lb.

5 lb. canistres carrées (½ doz. dans la caisse) 0.36
 10 lb. boîtes en bois 0.33
 25 lb. seaux en bois 0.33
 100 lb. barils 0.31
 360 lb. barils 0.30½

N. K. FAIRBANK COMPANY LIMITED
Montréal



Prix du Saindoux
 Composé, Marque BOAR'S HEAD. F. O. B. Montréal.
 Tinettes 60 lb. 0.11½
 Tierces 0.11
 Seaux en bois, 20 lbs. 0.11½
 Chaudières, 20 lbs. 0.11
 Caisnes, 3 lbs., 20 à la caisse 0.12
 Chaudières, 5 lbs., 12 à la caisse 0.11½
 Caisnes, 10 lbs., 6 à la caisse 0.11½

GUNN, LANGLOIS & CIE, Limitée, Montréal



Prix du Saindoux
 Composé, Marque EASIFIRST
 Tinettes 60 lb. 0.10½
 Tierces 0.10½
 Seaux en bois, 20 lbs. 2.25
 Chaudières, 20 lbs. 2.15
 Caisnes, 3 lbs. lb 0.12
 Caisnes, 5 lbs. lb 0.12
 Caisnes, 10 lbs. lb 0.12
 Pains moulés d'une livre 0.12½

IMPERIAL TOBACCO CO. OF CANADA, LIMITED.

Cigarettes **Le 1,000**
 Athlete \$ 8.50
 Bouquet, boîte 350, par boîte \$2.08 5.95
 Calabash 11.20

Columbia "tout tabac" 11.50
 Coronet 2 18.50
 Dardanelles "Turques", bouts unis 12.50
 Dardanelles "Turques", bouts liège ou argent 12.75
 Derby, boîte de 600, la boîte, \$4.12; le 1000 6.85
 Empire Navy Cut 8.20
 Fatima 10.25
 Guinea Gold 8.20
 Gloria 5.95
 Gold Crest 6.20
 Hassan "Turques" 8.50
 Imperial A A 27.00
 Imperial A A 1 35.00
 Mecca "Egyptiennes" 8.50
 Mogul "Egyptiennes" bouts unis 12.25
 Mogul "Egyptiennes" bouts en liège 12.25
 Murad "Turques", bouts unis 12.25
 New Light "tout tabac" 8.50
 Niobe Turques 8.00
 Old Chum 8.20
 Old Gold 6.50
 Pall Mall "Format ordinaire" 19.00
 Pall Mall "Format Royal" 25.00
 Players Navy Cut 8.40
 Richmond Straight Cut 11.20
 Sweet Caporal 8.50
 Sweet Sixteen 5.95
 Sub-Rosa "tout tabac" 8.50
Cigarettes importées
 Capstan "douces et médium" 12.50
 Capstan, boîtes de 10 avec porte-cigarettes 12.50
 Soussa, importées du Caire, Egypte, extra fine, No 25 20.00
 Extra fine, No 30 23.00
 Khedivial 30.00
 Three Castles, boîtes de fer-blanc

Le Soda à Pâte "COW BRAND"

est toujours fiable, pur, uniforme.

En raison de sa qualité fiable bien connue, de sa pureté absolue et de sa force, le Soda Cow Brand est le grand favori de toutes les ménagères partout. Il se vend constamment et vous rapporte un bon profit.

Achetez-en de votre marchand en gros.

CHURCH & DWIGHT

MANUFACTURIERS Limited MONTREAL.



OEUFS

Producteurs et Expéditeurs : —

Vous avez besoin à cette saison de l'année de bons renseignements du marché, des encaissements rapides, les plus hauts prix.

Pour ceci, correspondez ou expédiez à

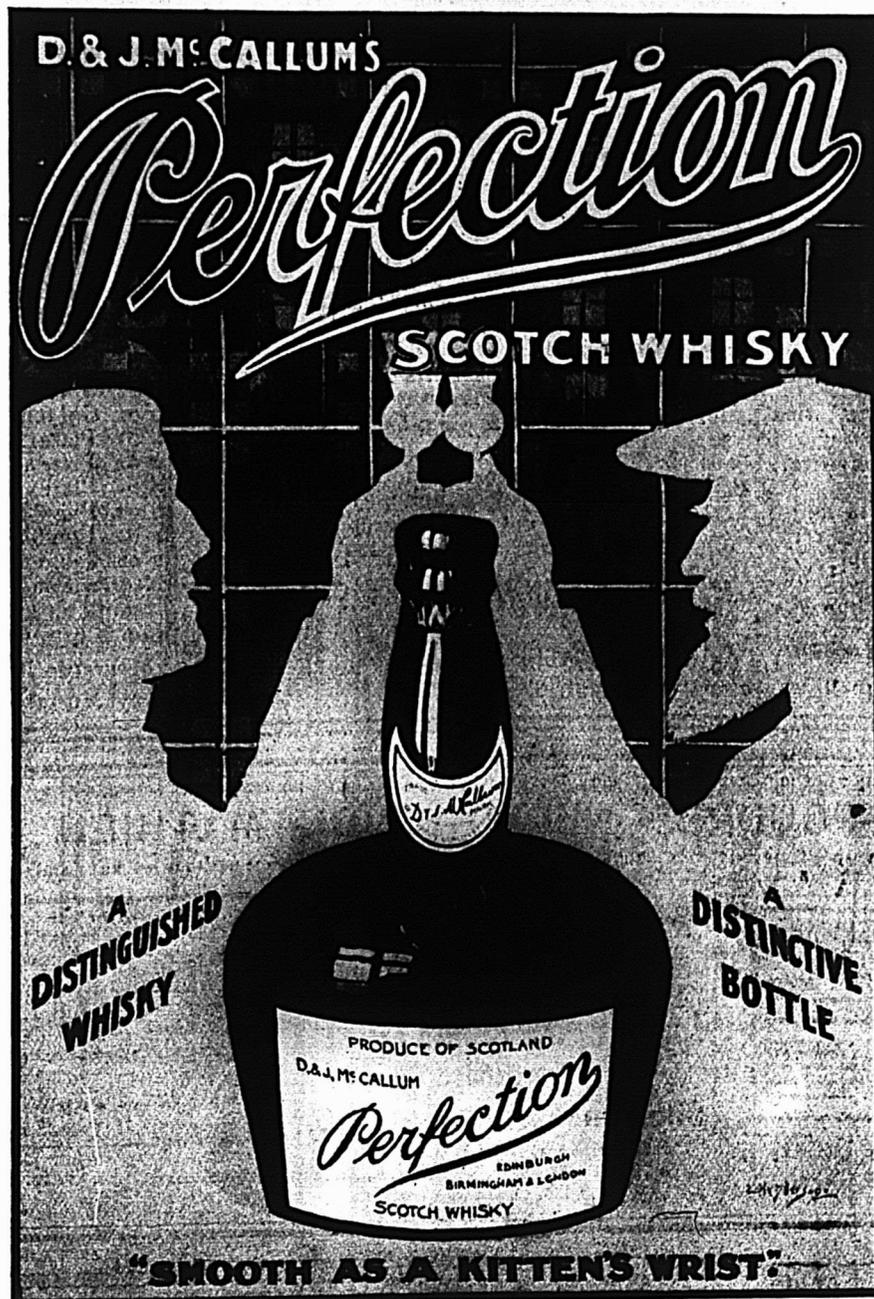
Gunn, Langlois & Cie, Limitée.

Principale Maison de Produits du Canada.

MONTREAL.

LES ANNONCES PAR AFFICHES

Font appel à 3,000,000 de consommateurs TOUS LES JOURS



Les affiches parlent un langage universel, et c'est le seul moyen de faire impression sur l'esprit des enfants, des étrangers et des milliers d'acheteurs qui n'ont pas le temps de lire les journaux ou autres annonces imprimées.

Nous vous donnerons le summum de l'annonce attrayante-ineffaçable et productrice pour chaque dollar qu'elle vous coûte. Demandez les estimés et schemas à

H. A. WILLIAMS, Gérant, Canadian Poster Co.

Edifice Dominion Express, Montréal.

Plus de 75% de la publicité canadienne est faite par nous. Quoi ! Bovril, Baby's Own Soap, Fruit-a-tives, Na-Dru-Co., Montserrat, Players Cigarettes, Magic and Adanac, Etc., sont affichés par nous à l'année.

| | |
|--|--------|
| 50s et boîtes de cartons 10s | 15.50 |
| Three Castles, boîtes de fantaisie | 16.00 |
| Tabac à cigarettes | La Lb. |
| B.C. No 1, 1/13 | \$1.10 |
| Athlete, 1/13 | 1.08 |
| Sweet Caporal, 1/14 | 1.17 |
| Tabacs coupés | La Lb. |
| Old Chum, 1/11 | \$0.90 |
| Lord Stanley, tins ½ et ¼ lb. | 1.16 |
| Meerschaum, 1/11 | 0.87 |
| Athlete mix. Tins ½ et ¼ lb. | 1.42 |
| Old Gold, 1/12 | 1.03 |
| Seal of North Carolina, 1/12 | 0.98 |
| Duke's Mix. "Cut Plug", 11s | 0.92 |
| Old Virginia, pqts ½ et 1 lb. | 0.75 |
| Duke's Mixture "granulé" | |
| 1/11 bags, 5 lbs. carton | 0.94 |
| Bull Durham | |
| 1/10 bags, 5 lbs. carton, la lb. | 1.25 |
| 1/16 bags, 5 lbs. carton, la lb. | 1.25 |
| Old Virginia, pqts 1/16 | 0.70 |
| Snap, pqts 1/7 et 1/14 | 0.58 |
| Calabash Mixture, tins ½ et 1 lb. | 1.20 |
| Calabash Mixture, tins ¼ | 1.25 |
| Calabash Mixture, tins ⅓ | 1.40 |
| Capstan Navy Cut "importé", tins ⅓, Medium et Fort | 1.50 |
| Capstan Mixture, "importé", tins ⅓ medium | 1.50 |
| Pride of Virginia, "importé", tins 1/10 | 1.50 |
| Old English Curve Cut "importé", tins 1/10 lb. | 1.35 |
| Tuxedo "importé", tins 1/10 lb. | 1.37 |
| Lucky Strike "importé", tins 1/10 | 1.50 |
| Rose Leaf "importé", à chiquer, pqts 1 oz. | 1.30 |
| Tabacs à chiquer "importés" | La Lb. |
| Piper Hiedsieck | 1.22 |
| Tabacs en poudre | La Lb. |
| Copenhagen, en boîtes 1/12 lb. | 0.90 |

| | |
|--|------|
| Horseshoe | 0.90 |
| Rose No 1 de Landry | 0.32 |
| Rose No 1 de Houde | 0.34 |
| EMPIRE BRANCH | |
| Tabacs à chiquer | |
| Moose, 11s ½ cads. 12 lbs. cads. 18 lbs. | 0.40 |
| Snowshoe bars, 6½ ½ butts 11 lbs. butts 22 lbs. | 0.45 |
| Stag bars, 5-1/3s ½ butts 12 lbs. butts 24 lbs. | 0.39 |
| Black Watch, 6s ½ butts 9 lbs. butts 18 lbs. | 0.45 |
| Bobs, 5s cads. 21 lbs. | 0.39 |
| Bobs, 10s ½ butts 12 lbs. butts 24 lbs. | 0.39 |
| Currency, 5s ½ butts 9 lbs. | 0.39 |
| Currency Navy, 10s ½ cads. 12 lbs. cads. 24 lbs. | 0.39 |
| Pay Roll, thick bars, 7½ ½ butts 10 lbs. butts 20 lbs. | 0.39 |
| Empire Navy, chewing bars, 6 6/7 butts 14 lbs. | 0.53 |
| Pedro bars, 16 oz. 5 morc. à la lb. boîte de 6 lbs. | 0.58 |
| Empire, 6s et 12s, cads. 15 lbs. | 0.44 |
| Rosebud bars, 6s butts 20 lbs. | 0.45 |
| Ivy, 7s butts 17 lbs. | 0.50 |
| Shamrock bar & plug, 6s butts 21 lbs. | 0.45 |
| Great West, sac 8 | 0.59 |
| Regal Cube cut en boîte, 9s | 0.70 |
| Taxi Crimp cut en boîte, 10s | 0.78 |
| Forest & Stream, boîtes 10s | 0.80 |

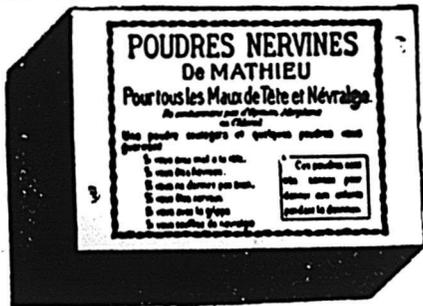
| | |
|---|----------------|
| Vermicelle "Bertrand" | 0.08 |
| Spaghetti "Bertrand" | 0.08 |
| Alphabets "Bertrand" | 0.08 |
| Nouilles "Bertrand" | 0.08 |
| Coquilles "Bertrand" | 0.08 |
| Petites Pâtes, etc. | 0.08 |
| Extraits Culinaires. La doz | |
| 1 oz. Plates. Triple concentré | 0.84 |
| 2 oz. Plates. Triple concentré | 1.57 |
| 2 oz. Carrées. Triple concentré | 1.88 |
| 4 oz. Carrées. Triple concentré | 3.34 |
| 8 oz. Carrées. Triple concentré | 6.25 |
| 16 oz. Carrées. Triple concentré. | 12.00 |
| 2 oz. Rondes. Quintessences | 1.96 |
| 2 ½ Rondes. Quintessences | 2.19 |
| 5 oz. Rondes. Quintessences | 3.75 |
| 8 oz. Rondes. Quintessences | 6.67 |
| 4 oz. Carrées. Quintessences. Bou-chons émeri | 3.75 |
| 8 oz. Carrées. Quintessences. Bou-chons émeri | 7.50 |
| 2 oz. Anchor. | 1.09 |
| 4 oz. Anchor. | 1.75 |
| 8 oz. Anchor. | 3.00 |
| 16 oz. Anchor. | 6.00 |
| 2 oz. Golden Star "Double Force" | 0.75 |
| 4 oz. Golden Star "Double Force" | 1.25 |
| 8 oz. Golden Star "Double Force" | 2.25 |
| 16 oz. Golden Star "Double Force" | 4.25 |
| 2 oz. Plates. Soluble. | 0.75 |
| 4 oz. Plates. Soluble. | 1.25 |
| 8 oz. Plates. Soluble. | 2.25 |
| 16 oz. Plates. Soluble. | 4.25 |
| 1 oz. London. | 0.50 |
| 2 oz. London. | 0.75 |
| Extraits à la livre de | \$1.00 à 3.00 |
| Extraits au gallon de | \$6.00 à 24.00 |
| Mêmes prix pour extraits de tous fruits. | |
| Moutarde Française. La grosse | |
| Pony Mustard, 2 doz. à la csc | 8.40 |

HENRI JONAS & CIE,
Montréal.
Pâtes Alimentaires.
Macaroni "Bertrand"

L'abstention d'emmagasiner une marchandise supérieure peut entraîner une perte de clientèle pour le marchand.

LES POUDRES NERVINES DE MATHIEU

sont reconnues partout comme spécifique contre les maux de tête et recommandées avec assurance par tous les marchands comme étant un remède efficace. Ne perdez pas votre clientèle pour avoir laissé votre stock s'épuiser.



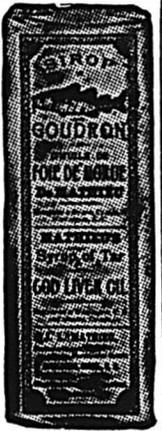
POUDRES NERVINES De MATHIEU
Pour tous les Maux de Tête et Névralgie.

Si vous ne connaissez pas les Poudres Nervines de Mathieu essayez-les à nos frais au moyen du coupon ci-joint.

Pour tous les rhumes le Sirop de Goudron et d'huile de foie de Morue de Mathieu est reconnu comme un remède sûr et efficace.

LA CIE J. L. MATHIEU,
Propriétaire.

Sherbrooke, P. Q.
MM. L. Chaput, Fils & Cie, Limitée.
Dépositaires en Gros Montréal, P. Q.



Veillez m'envoyer une boîte régulière de Poudres Nervines de Mathieu à l'adresse suivante :

Nom

De
(Nom de la maison de commerce).

Rue

Ville ou village

Province

Achetez le meilleur

Corde pour Châssis, marque "Hercules"
Corde de Coton, marque "Star"
Articles de Vêtements, en Coton,
Ficelle de coton, 3 et 4 fils

En vente dans toutes les Principales Maisons de Gros.

The Hamilton Cotton Co.

HAMILTON, Ont.




The Geo. E. Tuckett & Son Co., Limited.
HAMILTON, ONT.

VOICI LE JOUR DE SERVICE

VOUS visez à servir vos clients d'une façon à rendre facile pour eux d'obtenir ce qu'ils désirent dans votre magasin.

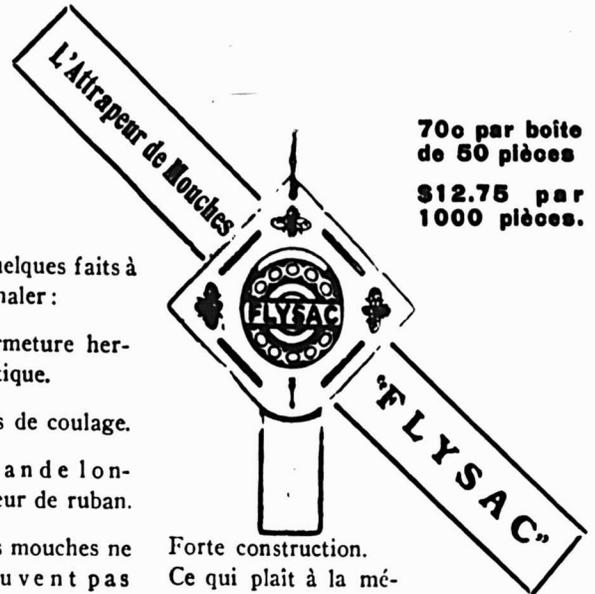
Nous visons à *vous* servir en créant une forte demande de consommation des 57 Variétés, et ainsi, vous aider à amener cette demande à *votre* magasin.

A cette fin, nous tenons le Département du Service des Epiciers de Heinz. Demandez à notre voyageur comment nous pouvons augmenter vos ventes de Purs Produits Alimentaires de Heinz, ou écrivez-nous directement.

H. J. HEINZ COMPANY
PURS PRODUITS ALIMENTAIRES
PITTSBURG, E. U. A. TORONTO, CANADA.

PROFIT DE 100%

Mais pour peu de temps seulement, car notre approvisionnement diminue rapidement, à cause de la forte demande. Ne tardez pas, mais soyez au nombre des centaines de Marchands qui vont faire de bons profits pendant la Saison des Mouches



70c par boîte
de 50 pièces
\$12.75 par
1000 pièces.

Quelques faits à signaler :

Fermeture hermétique.

Pas de coulage.

Grande longueur de ruban.

Les mouches ne peuvent pas s'échapper.

Forte construction.

Ce qui plaît à la ménagère :

Une propreté parfaite.

HODGSON, SUMNER & CO., LIMITED
345-351 rue St-Paul, Montréal.

Agents exclusifs pour les provinces de Québec, Ontario, Nouveau Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Ile du Prince-Edouard.

Soixante-Six Pour Cent

D'après les dernières statistiques, les prix de détail des principaux articles alimentaires ont augmenté de soixante-six pour cent en 14 ans. Le prix du

Shredded Wheat

pendant tout ce temps-là est resté le même, et il est aussi fortifiant et nourrissant qu'il l'était il y a 14 ans — un aliment de blé complet, parfait et sain. Vous pouvez aider vos clients à résoudre le problème du haut coût de la vie, en leur parlant du Shredded Wheat. Deux Biscuits, avec du lait chaud ou de la crème et un peu de fruits fourniront toute la nutrition voulue pour une demi-journée de travail, au coût de quatre ou cinquante cents.

Le TRISCUIT est la gaufrette de Shredded Wheat — une rôtie de froment croustillante, de bon goût et saine — délicieuse avec du beurre, fromage ou marmelade.

Le Biscuit de Shredded Wheat est emballé dans des caisses inodores de sapin, lesquelles peuvent se vendre vite à 10 ou 15 cents, ajoutant ainsi aux profits de l'épicier.

Fait par

The Canadian Shredded Wheat Co. Limited.

Niagara Falls,
Ont.

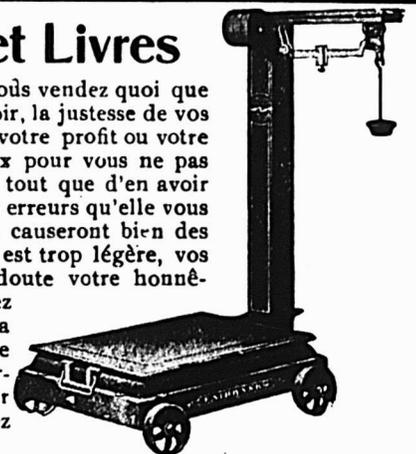
Bureau de Toronto :
49 rue Wellington Est

(55-A)



Profits et Livres

Chaque fois que vous vendez quoi que ce soit à votre comptoir, la justesse de vos balances détermine votre profit ou votre perte. Il vaut mieux pour vous ne pas avoir de balance du tout que d'en avoir une inexacte, car les erreurs qu'elle vous fait commettre vous causeront bien des ennuis. Si la perte est trop légère, vos clients mettront en doute votre honnêteté et vous perdrez leur clientèle. Si la pesée est trop lourde vous perdrez de l'argent à partir du jour où vous commencerez à vous en servir.



FAIRBANKS

"Les balances qui ont rendu le pesage juste."

Elles sont manufacturées depuis plus de 80 ans et ont une réputation internationale pour la justesse et la durée. Les Balances Fairbanks ont été adoptées par les gouvernements des Etats-Unis, du Canada et étrangers, et sont universellement employées dans presque tous les cas où l'exactitude des poids entre en ligne de compte pour réaliser des bénéfices. La Bascule Transportable illustrée ici est notre type étalon pour la pesée de tous les genres de marchandises générales. Comme pour toutes les Balances Fairbanks, toutes ses parties sont fabriquées au moyen des meilleurs matériaux ; les supports et pivots sont en acier finement trempé. On les livre avec ou sans roues. Diverses grandeurs, pesant de 400 à 2,500 livres. Ecrivez pour avoir notre Catalogue et nos prix.

THE CANADIAN FAIRBANKS-MORSE CO., Limited.
84 Rue St-Antoine, MONTREAL.

Les Langues de boeuf et de lunch CLARK

sont un mets délicat de haute classe et l'approvisionnement annuel n'est jamais trop grand. Les

CLARK

sont préparées avec des langues les plus soigneusement choisies, délicatement nettoyées et cuites à la perfection.

Les Fèves au Lard de Clark

Tenez-vous bien en tête de tous vos concurrents

W. Clark, Limited,

MONTREAL

Le Prêt Immobilier, Limitée

244 Rue Ste-Catherine Est, Montréal.

Phone Bell Est 5779

BUREAU DE DIRECTION :

Président : M. J.-A.-E. Gauvin, pharmacien ancien échevin ; Vice-Président : M. L.-A. La Vallée, maire de Montréal ; Secrétaire-Trésorier : M. Arthur Gagné, avocat ; Directeurs : M. L. E. Geoffron, ancien président de la Chambre de Commerce du District de Montréal, membre de la Commission du Havre de Montréal ; M. le Dr J.-O. Goyette, ancien maire de Magog ; M. le Dr P.-P. Renaud, capitaliste ; M. F.-E. Fontaine, directeur-gérant de "The Canadian Adverising Limited" ; Gérant : M. L.-W. Gauvin, ex-inspecteur et surintendant de la Metropolitan Life Ins. Co.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CAPITAL

Pour acheter une propriété ou pour vous bâtir inscrivez-vous au "Prêt Immobilier, Limitée," qui vous prêtera ce capital sans intérêt, avec grandes facilités de remboursement.

Les facilités de remboursement des prêts faits à ses membres par le "Prêt Immobilier, Limitée" sont telles qu'elles représentent à peu près l'intérêt que l'on aurait à payer sur un emprunt ordinaire.

REPRESENTANTS DEMANDES.—Le "Prêt Immobilier, Limitée" n'a pas encore d'agence dans tous les Districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.

Ecrivez ou téléphonez pour avoir la brochure explicative gratuite.

Lorsque vous arrangez votre vitrine, ayez soin de mettre le motif principal à la hauteur où il sera le mieux saisi par la vue du passant.

| | |
|--------------------------------------|-------|
| Small Mustard, 2 doz. à la cse | 7.80 |
| Medium Mustard, 2 doz. à la cse | 10.80 |
| Large Mustard, 2 doz. à la cse | 12.00 |
| Tumblers Mustard, 2 doz. à la cse | 10.80 |
| Muggs Mustard, 2 doz. à la cse | 13.20 |
| Nugget Tumblers, 2 doz. à la cs | 13.20 |
| Athenian Tumblers, 2 doz. à la cse | 13.20 |
| Gold Band Tumblers, 2 d. à la cse | 13.80 |
| No 64 Jars Mustard, 1 doz. à la cse | 18.00 |
| No 65 Jars Mustard, 1 doz. à la cse | 21.00 |
| No 66 Jars Mustard, 1 doz. à la cse | 24.00 |
| No 67 Jars Mustard, 2 doz. à la cse | 13.20 |
| No 68 Jars Mustard, 1 doz. à la cse | 15.00 |
| No 69 Jars Mustard, 1 doz. à la cse | 24.00 |
| Molasses Jugs Must., 1 d. à la cse | 21.00 |
| Jarres ½ gal. Mustard, 1 d. à la cse | 36.00 |
| Jarres ½ gal. Mustard, ½ d. à la cse | 54.00 |

Vernis à chaussures. La doz.
1 doz. à la caisse.

| | |
|--|------|
| Marques Froment. | 0.75 |
| Marque Jonas. | 0.75 |
| Vernis Militaire à l'épreuve de l'eau. | 2.00 |

MATTHEWS-BLACKWELL,
LIMITED

Montréal, Canada.



Lard en baril

| | |
|---|-------|
| Lard pesant, Marque Frontenac Short Cut, brl. 35/45 | 29.00 |
| Lard pesant, Marque Frontenac Short Cut, ½ brl. | 15.00 |
| Lard pesant, Marque Champlain Short Cut, brl. 45/55 | 28.50 |
| Lard pesant, Marque Champlain Short Cut, ½ brl. | 14.75 |
| Lard pesant, Marque Nelson, dé-sossé, tout gras. brl. 40/50 | 27.00 |
| Lard clair, Marque Nelson, pesant, ½ brl. | 14.00 |
| Marque Dorchester | 26.50 |
| Marque Dorchester, ½ brl. | 13.75 |

Saindoux Composé

| | | |
|--|-----|-------|
| Tierces, 375 lbs. | lb. | 0.10½ |
| Boîtes 50 lbs. net (doublure parchemin) | | 0.11 |
| Tinettes, 50 lbs. net (Tinette imitée) | | 0.11 |
| Seaux en fer, 50 lbs. | | 0.10½ |
| Seaux de bois, 20 lbs., net \$2.25 | | 0.11½ |
| Seaux de fer-blanc, 20 lbs., \$2.15 | | 0.10½ |
| Caisses 10 lbs. tins, 60 lbs. en caisses, bleu | | 0.11½ |
| Caisses 5 lbs. tins, 60 lbs. en caisses, bleu | | 0.11½ |
| Caisses 3 lbs. tins, 60 lbs., en caisses | | 0.11½ |
| Briques de saindoux, 60 lbs. en caisse | | 0.12½ |

Saindoux garanti pur

| | |
|---|-------|
| Tierces, 375 lbs. | 0.13½ |
| Boîtes, 50 lbs., net (doublure parchemin) | 0.13½ |
| Tinettes, 50 lbs., net (tinette imitée) | 0.13½ |
| Seaux de bois, 20 lbs., net (doublure parchemin) \$2.80 | 0.14 |
| Seaux en fer-blanc, 20 lbs. | |

IMPORTANT

Les Epiciers détaillants

qui désirent plaire à leurs clients devraient être certains de pouvoir leur fournir les véritables



Baker's Cocoa

and

Chocolate

Registered Trade-Mark avec la marque de commerce sur les paquets.

Ce sont des marchandises de premier ordre, les meilleures du monde au point de vue de la pureté et du goût.

Manufacturées uniquement par

WALTER BAKER & CO.,
Limited.

Montréal, Can. Dorchester, Mass
ETABLIE EN 1780.

LACAILLE, GENDREAU & CIE

Successeurs de CHS. LACAILLE & CIE.

EPICIER EN GROS

Importateurs de Mélasses, Sirops, Fruits Secs, Thé, Vins, Liqueurs, Sucres, Etc., Etc.

Spécialité de Vins de Messe de Sicile et de Tarragone.

329 Rue St-Paul et 14 Rue St-Dizier
MONTREAL

CHOCOLAT "ELITE"

Non Sucré



DES EPICIER S
Pour tous les

Besoins de la Cuisine

Tablettes de ¼ lb.
Fabriqué par

JOHN P. MOTT & CO.,

HALIFAX, N. E.

J.A. TAYLOR, Agen, Montréal

La Farine Préparée de Brodie**Vous Conserve Vos Clients.**

Toujours digne de confiance, elle est préférée à toutes les autres farines

UN BON VENDEUR.

Voyez le coupon des épiciers dans chaque carton.

Brodie & Harvie, Limited.**14 et 16 Rue Bleury,
MONTREAL**
Tél. Main 436.**ECOLE
POLYTECHNIQUE****Examen d'Admission
1914**

Cours préparatoire, division des ingénieurs et division des architectes :

1ère Session le lundi 1er Juin
2ème Session le lundi 1er Sept

Pour détails et prospectus, s'adresser au directeur de l'Ecole Polytechnique, 228 rue St-Denis, Montréal.

The City Ice Co. Limited**LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DE GLACE
AU CANADA****Capacité de Production :****255,000 tonnes de glace par an.****Stock à Montréal, 200,000 tonnes****Réserve à HUDSON 3,000 tonnes.****à BELLERIVE 22,000 tonnes.****Bureau principal, 295 rue Craig O.****MONTREAL****TEL. MAIN 8605**

N'attachez pas une trop grande importance à votre nom. L'on n'achète pas vos produits parce que vous vous appelez Monsieur X... ou Monsieur Y..., mais bien parce que l'on espère faire un "bon achat" en venant acheter chez vous. Votre adresse est conséquemment plus intéressante à connaître que votre nom et elle doit ressortir davantage.

| | | |
|--|--------|-------|
| brut | \$2.70 | 0.13½ |
| Caisses, 10 lbs., tins, 60 lbs., en caisses rouges | | 0.14½ |
| Caisses, 5 lbs., tins, 60 lbs., en caisses rouges | | 0.14½ |
| Caisses, 3 lbs., tins, 60 lbs., en caisse | | 0.14½ |
| Saindoux en carré d'une livre, 60 lbs., en caisse | | 0.14½ |
| Viandes fumées Marque "Anchor" | | |
| Jambons: Première qualité. | | |
| Extra gros, 25 à 40 lbs. | 0.16 | |
| Gros, 20 à 28 lbs. | 0.17 | |
| Moyens, 15 à 20 lbs. | 0.18 | |
| Petits, moins de 8 à 15 lbs. | 0.19 | |
| Jambons désossés, roulés, gros 18 à 25 lbs. | 0.19 | |
| Jambons désossés, roulés, petits 12 à 18 lbs. | 0.21 | |
| Bacon, Spécial Rose Brand | 0.22 | |
| Bacon Anchor Brand, à déjeuner, sans os, choisi | 0.18½ | |
| Bacon Windsor, dos pelé | 0.22 | |
| Petit bacon roulé, épicé, désossé, 8 à 12 lbs. | 0.15½ | |
| Cottage Rolls de 4 lbs. | 0.18 | |
| Saucisses | | |
| Bologna (Bondon de Boeuf) | 0.09½ | |
| Bologna (Enveloppe cirée) | 0.09 | |
| Brunswick | 0.12 | |
| Frankfurts | 0.11 | |
| Polish | 0.10 | |
| Saucisses fraîches. | | |
| Saucisses de porc, tripes de porc | 0.09½ | |
| Saucisses de porc, tripes de mouton | 0.10 | |
| Saucisses Marque "Rose" | 0.16 | |
| Saucisses Cambridge (paquets de 1 lb. | 0.10½ | |
| Saucisses de fermier | 0.10 | |
| Boudin blanc anglais | 0.07½ | |
| Boudin noir anglais | 0.08 | |

AGENCES**LAPORTE, MARTIN, LIMITEE,****Légumes importés****"LE SOLEIL"**

| | | |
|-------------------------------------|------------|--|
| Asperges | C/S | |
| Pointes de Tête seul, ½ flac. 40 s. | 22.00 | |
| Pointes de Tête seul, ½ kilo, 100s. | 27.50 | |
| Pointes de Tête seul, 1 kilo, 50 s. | 27.00 | |
| En Branches Géantes, bocal, 16 s. | 10.00 | |
| En Branches Géantes, ½ kilo, 100s. | 27.00 | |
| En Branches Géantes, 1 kilo, 50 s. | 25.00 | |
| En Branches Grosses, ½ kilo, 100s. | 24.50 | |
| En Branches Grosses, 1 kilo, 50s. | 23.50 | |
| En Branches Extra, 1 kilo, 50 s. | 22.00 | |
| Coupées sur Extra, ½ kilo, 100 s. | 22.00 | |
| Coupées sur Extra, 1 kilo, 50 s. | 21.00 | |
| En Branches Fines, ½ kilo, 100 s. | 22.00 | |
| En Branches Fines, 1 kilo, 50 s. | 21.00 | |
| Flageolets | | |
| Extra Fins, ½ kilo, 40 s. | 9.50 | |
| Extra Fins, ½ kilo, 100 s. | 13.50 | |
| Moyens, ½ kilo, 100 s. | 11.00 | |
| Haricots | | |
| Verts Extra Fins, ½ flac., 40 s. | 9.00 | |
| Verts Extra Fins, ½ kilo, 100 s. | 13.00 | |
| Verts Fins, ½ kilo, 100 s. | 11.50 | |
| Verts Fins, 1 kilo, 50 s. | 11.00 | |
| Verts Moyens, ½ kilo, 100 s. | 7.50 | |
| Verts Coupés, ½ kilo, 100 s. | 7.50 | |
| Divers | | |
| Carottes tournées, ½ kilo, 100 s. | 10.50 | |
| Carottes tournées, 1 kilo, 50 s. | 10.00 | |
| Choux de Bruxelles, ½ kilo, 100 s. | 9.50 | |
| Choux de Bruxelles, 1 kilo, 50 s. | 9.00 | |
| Côtes de Céleri, ½ kilo, 100 s. | 8.00 | |
| Côtes de Céleri, 1 kilo, 50 s. | 7.50 | |
| Céleri (pieds), ½ kilo, 100 s. | 10.00 | |
| Epinards en Purée, ½ flac., 40 s. | 8.00 | |
| Epinards en Purée, ½ kilo, 100 s. | 10.00 | |

**FONTAINE, FORBES & LAPORTE
COMPTABLES***Liquidation de Faillites**Administration de Successions***Tél Main 1495****71a RUE ST-JACQUES****Chambre 409****MONTREAL**

| | |
|---------------------------------------|---------------|
| Epinards en Purée, 1 kilo, 50 s. | 9.50 |
| Fonds d'Artichauts, ½ kilo, 100 s. | 33.00 |
| Salsifis, ½ kilo, 100 s. | 11.50 |
| Macédoines | |
| Extra choix, No 1, ½ flac., 40 s. | 8.50 |
| Extra choix, No 1, ½ kilo, 100 s. | 12.00 |
| Extra choix, No 1, 1 kilo, 50 s. | 11.50 |
| Sans marque, No 2, ½ kilo, 100 s. | 9.00 |
| Petits Pois | |
| Sur Extra Fins, ½ flac., 40 s. | 10.00 |
| Sur Extra Fins, ½ kilo, 100 s. | 15.50 |
| Extra Fins, ½ kilo, 100 s. | 15.00 |
| Extra Fins, 1 kilo, 50 s. | 14.50 |
| Très Fins, ½ kilo, 100 s. | 13.50 |
| Fins, ½ kilo, 100 s. | 11.50 |
| Mi-Fins, ½ kilo, 100 s. | 11.00 |
| Moyens, No 1, ½ kilo, 100 s. | 10.00 |
| Moyens, No 2, ½ kilo, 100 s. | 9.50 |
| Moyens, No 3, ½ kilo, 100 s. | 9.00 |
| Petits Pois Frs. Petit | |
| Fins, ½ kilo, 100 s. | 9.50 |
| Moyens, ½ kilo, 100 s. | 7.00 |
| Soupes | |
| Cerfeuil, ½ kilo, 100 s. | 9.00 |
| Crème de Céleri, ½ kilo, 100 s. | 6.50 |
| Julienne, ½ kilo, 100 s. | 8.00 |
| Oseille, ½ kilo, 100 s. | 9.00 |
| Printanière, ½ kilo, 100 s. | 8.50 |
| Tomates Purée, ½ kilo, 100 s. | 10.50 |
| Tomates Purée, 1 kilo, 50 s. | 10.00 |
| Huile d'Olive "Minerva" | |
| Caisse 12 bout., litre | 8.00 |
| Caisse 12 bout., qrts. | 6.00 |
| Caisse 24 bout., pts. | 6.50 |
| Caisse 24 bout., ½ pts. | 4.25 |
| Caisse 2 estagnons, 5 galls. | 2.00 |
| Caisse 6 estagnons, 2 galls. | 2.05 |
| Caisse 10 estagnons, 1 gall. | 2.10 |
| Caisse 20 estagnons, ½ gall. | 2.25 |
| Caisse 20 estagnons, ¼ gall. | 2.50 |
| Caisse 48 estagnons | 2.60 |
| Savons de Castille | |
| Le Soleil 72% d'huile d'Olive. | Caisse |
| Caisse de 200 morc. de 10½ oz. | 12.00 |
| Caisse de 100 morc. de 10½ oz. | 6.00 |
| Caisse de 200 morc. de 7 oz. | 7.75 |
| Caisse de 200 morc. de 3½ oz. | 4.25 |
| Caisse de 50 morc. long de 16 oz. | 4.75 |
| Caisse de 50 morc. carré de 16 oz. | 4.75 |
| Caisse de 50 morc. carré de 12 oz. | 4.00 |
| Caisse de 12 barres de 3 lbs. | 0.09½ |
| Caisse de 25 barres de 11 lbs. | 0.08½ |
| La Lune 65% d'huile d'Olive | Lb. |
| Caisse de 50 morc. carrés de 12 oz. | 3.75 |
| Caisse de 12 barres, 3 lbs. | 0.09 |

Ne ruinez pas vos parquets avec des vadrouilles nuisibles saturées d'huile!



Insistez sur ces Particularités Tarbox

1. — Chaque vadrouille, (mop) est soumise à un procédé chimique permanent, qui dure aussi longtemps que le tissu.
2. — Le lavage renouvelle son efficacité.
3. — Vadrouille (mop) qui rehausse le brillant des parquets en bois dur.
4. — Pas d'huile qui salisse ou qui tache.

Recueille la poussière et la retient.

LES vadrouilles (mops) SANS POUSSIERE traitées au moyen d'huiles odorantes, tachent et graissent tout ce qu'elles touchent. Elles ont besoin d'être constamment soumises à un nouveau traitement— dépense perpétuelle "d'huile".



Les vadrouilles (mops) et époussettes Sèches—Pas d'Huile—Pas de poussière.

Constituent une grande amélioration des vadrouilles (mops) saturées d'huile. Traitées par un procédé chimique permanent, elles recueillent et absorbent la poussière — donnent un poli brillant, sec. Le lavage renouvelle leur efficacité.

Il y a des vadrouilles (mops) et des époussettes Tarbox pour nettoyages de toutes sortes.

Vendues par les magasins à rayons, les magasins de quincaillerie, les épiciers et les magasins généraux. Prix, de 25c à \$2.00—et chaque article est garanti sans restrictions par les fabricants.

TARBOX BROTHERS
Rear 274, Dundas St., Toronto.
Téléphone College 3489.

Cette annonce paraît dans les principaux journaux quotidiens Français et Anglais et dans les Magazines d'une côte à l'autre, donc elle est obligée de créer une demande parmi vos meilleurs clients.

Les marchands de gros de nos produits peuvent fournir les articles ainsi que des feuillets pour vitrines, etc., pour mettre en relation votre magasin avec notre campagne de publicité extensive, ou si vous préférez que vos commandes reçoivent notre meilleure attention directement de notre manufacture, écrivez-nous

TARBOX BROS., MANUFACTURIERS, TORONTO, Ont.

JOHN P. MOTT & CO.

| | |
|--------------------------|-------------|
| Elite, per doz. | 0.00 |
| La lb. | |
| Prepared Cocoa | 8.28 |
| Breakfast Cocoa | 0.36 |
| No 1 Chocolate | 0.30 |
| Diamond Chocolate | 0.24 |
| Navy Chocolate | 0.29 |
| Cocoa Nibbs | 0.35 |
| Cocoa Shells | 0.05 |
| Confectionery Chocolate | 0.18 à 0.30 |
| Plain Chocolate Liqueurs | 0.18 à 0.35 |
| Vanilla Stick | la gr. 1.00 |

SALADA TEA CO.



THEES DE CEYLAN
"SALADA"
Cott. Vend.

| | | |
|--|--------|--------|
| Etiquette Brune, 1's et 1/2's. | \$0.25 | \$0.30 |
| Etiquette Verte, 1's et 1/2's. | 0.27 | 0.35 |
| Etiquette Bleue, 1's, 1/2's, 1/4's et 1/8's. | 0.30 | 0.40 |
| Etiquette Rouge, 1's et 1/2's. | 0.36 | 0.50 |
| Etiquette Or, au détail | 0.44 | 0.60 |
| Noir, mêlé ou vert, de toutes qualités. | | |

SAVON.

The GENUINE, empaqueté 100 morceaux par caisse.



SNAP CO., LTD.



Montréal.
Snap Hand
Cleaner.

| | |
|---------------|-----------|
| Cse de 3 do | 3.60 |
| Cse de 6 doz. | 7.20 |
| | 30 jours. |

ARTHUR P. TIPPET & CO., Montréal.

| | |
|----------------------------|-----------|
| Lime Juice "Stowers" | La cse |
| Lime Juice Cordial, 2 doz. | pts. 4.00 |
| Lime Juice Cordial, 1 doz. | pts. 3.50 |
| Double Refi, lime juice | 3.50 |
| Lemon syrup | 4.00 |

**Cela vous paiera
de vendre
et recommander les
CHAUSSURES
"FLEET FOOT"**

**Pour tous les Sports et
Récréations.**

**Canadian Consolidated Rubber Co.,
Limited.**

MONTREAL, Qué.

28 Succursales dans tout le Canada.

MAGIC BAKING POWDER MAGIC BAKING POWDER

LISEZ L'ETIQUETTE

La Poudre à Pâte Magic est garantie n'être composée que des ingrédients mentionnés sur l'étiquette et d'aucun autre. C'est la seule poudre à pâte fabriquée au Canada, dont tous les ingrédients sont nommés sur l'étiquette. Il y a sur le marché plusieurs marques de poudre à pâte composée d'alun, mais qui sont étiquetées et annoncées comme ne contenant "Pas d'Alun". Cela est injuste et constitue une fausseté flagrante. **Voyez à ce que tous les ingrédients soient mentionnés sur l'étiquette.**

MAGIC BAKING POWDER



THE WHITEST LIGHTEST
PURE
1 LB.
MAGIC BAKING POWDER
CONTAINS NO ALUM

LA SEULE POUDRE À PÂTE EN CANADA DONT TOUS
LES INGRÉDIENTS SONT MARQUÉS SUR L'ÉTIQUETTE

E.W. GILLETT COMPANY LIMITED

TORONTO, ONT.

MONTREAL WINNIPEG



MAGIC BAKING POWDER
WHOLESALE
BISCUIT, CAKE, ETC.
DIRECTIONS
THIS BAKING POWDER IS COMPOSED OF THE FOLLOWING INGREDIENTS AND NONE OTHER: PHOSPHATE, BISULPHATE OF SODA AND STARCH.
E.W. GILLETT CO. LTD.
CONTAINS NO ALUM

MAGIC BAKING POWDER MAGIC BAKING POWDER





Lorsque vous donnez votre commande de poissons en conserve, assurez-vous que l'on vous donne la vraie

Marque "BRUNSWICK"

C'est la meilleure marque que l'on puisse obtenir, et vous pouvez compter dessus pour donner la plus entière satisfaction.

Par le procédé moderne et hygiénique d'emballage "BRUNSWICK" la saveur naturelle du poisson frais est conservée à un degré remarquable.

Ayez toujours un bon stock d'Aliments Marins "BRUNSWICK". On fait un bon profit en les vendant.

CONNORS BROS., LTD., Blacks' Harbour, N. B.

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

La Compagnie de Publications des Marchands Détailliers du
Canada, Limitée,

Téléphone Est 1185.

MONTREAL.

Echange reliant tous les services:

ABONNEMENT: Montréal et Banlieue, \$2.50 }
Canada et Etats-Unis, 2.00 } PAR AN.
Union Postale, - Frs. 20.00 }

Bureau de Montréal : 80 rue St-Denis.

Bureau de Toronto : Edifice Crown Life, J. S. Robertson & Co., représentants.

Bureau de New-York : Tribune Bldg., William D. Ward, représentant.

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement
à nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration
l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont
pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait
payable "au pair à Montréal."

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits payables
à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit :

"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887.

LE PRIX COURANT, Vendredi, 1er Mai 1914.

Vol. XLVII—No 18.

LA LOI DES LICENCES DE LA PROVINCE DE QUEBEC, POUR LES EPICIERS

Pour l'information de nos lecteurs, nous allons donner de nouveau aujourd'hui les amendements affectant les magasins de liqueurs en détail, et nous donnons dans la partie "Liqueurs" de ce numéro ceux affectant les hôteliers et les restaurateurs.

L'article 968 des Statuts Refondus 1909 est amendé en remplaçant le premier alinéa par le suivant:

"968. Dans les limites de la cité de Montréal, telles qu'elles existeront le premier mai 1915, le nombre des licences de magasins de liqueurs en détail, en vigueur à la date, sera graduellement diminué, de manière qu'au premier mai 1919, il ne reste en vigueur dans les dites limites pas plus de trois cent cinquante licences de magasins de liqueurs en détail, et aucune augmentation de ce nombre ne sera faite par la suite, sauf cependant, d'après les conditions décrétées au paragraphe 3 de l'article 943, concernant les licences d'hôtels et de restaurants, y compris les conditions exigeant le maintien des licences dans le territoire appartenant antérieurement à la municipalité annexée."

La valeur de cet amendement est que le nombre des licences de magasins de liqueurs en détail sera diminué graduellement dans le cours général des choses, de manière à ce qu'au premier mai 1919, il n'y ait plus que trois cent cinquante licences de magasins de détail. Le nombre actuel de ces licences est de cinq cent quarante-huit. Il va donc falloir faire disparaître cent quatre-vingt-dix-huit licences. Il va sans dire que le moyen employé pour arriver à ce résultat sera d'exercer plus de surveillance, d'être beaucoup plus sévère envers ceux qui commettront quelques infractions, et tout licencié devrait, à partir d'aujourd'hui, prendre la ferme résolution de se conformer strictement à la Loi des Licences, et de ne jamais en dévier, même dans les cas où il s'agit d'obliger un ami ou un parent, car la deuxième offense comporte l'annulation de la licence.

L'amendement suivant a trait au prix des licences pour les marchands de gros. "A partir du premier mai 1914, le prix de ces licences sera, dans la cité de Montréal, de mille dollars; dans la cité de Québec, sept cent dollars, et dans toutes les autres parties de la province, cinq cent dollars."

Un article nouveau est adopté après l'article 1012 des Statuts Refondus, portant le No 1012-a, et se lit comme suit:

"1012-a. Sujet aux pénalités décrétées par l'article 1009, nulle personne, soit en son propre nom, ou comme agent ou employé d'une autre personne, ne doit, dans les limites de tout comté, cité, ville, canton, village ou autre municipalité dans lesquels un règlement prohibitif est en vigueur, ou dans lesquels aucune licence n'est en vigueur pour la vente de liqueurs enivrantes, prendre des commandes pour la vente de liqueurs enivrantes quelconques, même si ces commandes sont sujettes à la ratification de l'employeur, de l'agent ou des employés; et, dans ces comté, cité, ville, canton, village ou autre municipalité, toute livraison de liqueurs enivrantes, faite sur condition de paiement ou accompagnée de paiement fait à, ou de reçu donné par le voiturier, agent de messageries ou autre personne faisant livraison, du prix, en tout ou en partie, de la vente des liqueurs ainsi délivrées, constitue, pour les fins de la présente Section, une vente de ces liqueurs à l'endroit de cette livraison aussi bien par l'expéditeur que par la personne faisant cette livraison, et est une violation des dispositions de la présente section, punissable en vertu des dispositions de l'article 1009.

1012-b. Aucune liqueur enivrante ne doit être expédiée dans une municipalité dans laquelle un règlement prohibitif est en vigueur, ou dont le conseil refuse de confirmer des certificats de licences pour la vente de liqueurs enivrantes, à moins que chaque colis contenant cette liqueur ne soit clairement et visiblement adressé à l'acheteur bona-fide. Le fait que ce colis est ainsi adressé ne constitue pas, cependant, un



TANGLEFOOT

L'hygiénique destructeur de mouches—Non poison.

Attrape 50,000,000,000 de mouches par an—beaucoup plus que tous les autres moyens combinés Les poisons sont dangereux.

empêchement à la saisie de cette liqueur, si elle a été autrement expédiée ou vendue en contravention avec l'une des dispositions de la présente section."

Cet article est un article nouveau qui mérite d'être étudié avec beaucoup de soin: il est possible qu'il prête à certains malentendus. Cependant, il y a certains points qui paraissent clairs. D'abord, il est défendu de prendre des commandes dans les municipalités dans lesquelles existe un règlement prohibitif. Quant à la livraison des liqueurs dans ces municipalités, pourvu que la commande ait été reçue, au magasin, par téléphone ou autrement, et qu'il n'y ait pas de conditions de paiement sur livraison, il ne semble pas non plus y avoir de doute que l'épicier licencié n'ait le droit de recevoir et livrer ces commandes.

L'article 1019 tel qu'amendé se lira à l'avenir comme suit:

"1019. Il est défendu de vendre ou de délivrer gratuitement des liqueurs enivrantes à une personne âgée de moins de dix-huit ans. Toute contravention à cette disposition entraîne condamnation aux pénalités édictées par l'article 1072."

Nous ne saurions attirer trop fortement l'attention des épiciers licenciés sur la valeur de cet article, et tous les épiciers licenciés devraient adopter immédiatement comme règle absolue de ne jamais livrer de liqueurs enivrantes, de bière ou autre chose à des personnes âgées de moins de dix-huit ans. Il leur est permis, cependant, de recevoir les commandes transmises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans, pourvu que la livraison soit faite à domicile par l'épicier licencié.

Il est ensuite ajouté l'article suivant portant le No 1019-a qui s'explique de lui-même:

"1019-a. S'il est prouvé qu'une personne, possédant une licence pour la vente de liqueurs enivrantes, a vendu ou délivré une liqueur quelconque de ce genre à une personne de l'âge de majorité, sachant que cette liqueur est achetée par cette personne pour une personne âgée de moins de dix-huit ans, et doit être bue par cette dernière, le vendeur de cette liqueur encourt les pénalités imposées par l'article 1072, et l'acheteur, celles qui sont imposées par l'article 1009; et si la connaissance coupable n'est pas prouvée contre le vendeur, ce défaut de preuve n'empêche pas l'imposition de la pénalité contre l'acheteur seulement."

L'article 1029 est amendé en ajoutant après le premier alinéa ce qui suit:

"Et aucun épicier ou marchand de victuailles ne doit vendre ou garder pour les vendre, dans le bâtiment où ses articles d'épicerie ou produits alimentaires sont gardés, des liqueurs enivrantes, sous peine de la même confiscation, en sus des dites pénalités, à moins que cet épicier ou marchand de produits alimentaires ne soit, le premier jour de mai 1915, porteur d'une licence de magasin de liqueurs et à moins que cette licence ne soit ci-après renouvelée en faveur de la même personne, ou à moins qu'il n'y ait aucune communication intérieure entre cette partie des lieux ou de leurs dépendances, dans laquelle se vendent des liqueurs enivrantes et la partie des dits lieux ou dépendances dans laquelle se fait le commerce d'épicerie ou de produits alimentaires."

La valeur de cet amendement est d'obliger ceux qui deviendront acquéreurs d'une licence après le premier mai 1915 à tenir leur commerce de liqueurs séparé de celui des épiciers. Quant aux porteurs actuels de licences pour la vente des liqueurs enivrantes dans les magasins de détail, ils ne sont pas obligés de séparer leur commerce, et ils ont aussi le droit de transporter leur licence d'un établissement à un autre dans les différentes parties de la ville.

L'article 1055 est amendé en changeant les heures d'ouverture et de fermeture: la vente des liqueurs sera permise de

7.30 heures du matin jusqu'à 11 heures le soir dans les villes de Montréal et de Québec et à 10 heures dans les autres villes, à l'exception du samedi, où la vente des liqueurs devra cesser à 7 heures le soir. Cependant, les épiceries licenciées peuvent être ouvertes avant et après les heures pour la vente d'épicerie seulement. Les épiciers peuvent également tenir leur magasin ouvert le Vendredi Saint, le jour de la Confédération et la Fête du Travail, pourvu toutefois qu'il n'y soit pas vendu de liqueurs enivrantes.

L'article 1056 est remplacé par le suivant:

"1056. Tous ces magasins de liqueurs et établissements d'embouteilleurs licenciés doivent être fermés de la façon indiquée dans l'article 1055; mais chaque tel magasin de liqueurs dans lequel de l'épicerie ou autres articles, en sus des liqueurs enivrantes, sont vendus, peut être tenu ouvert, excepté durant la journée du Dimanche, de Noël et du Premier de l'An, pour la vente de l'épicerie et autres articles, mais il n'est pas permis d'y vendre ou d'en expédier des liqueurs enivrantes;" B.—En y ajoutant, à la fin de l'article, les mots: "sujet, toutefois, aux dispositions de l'article 5885."

Les épiciers licenciés seront tenus, à Montréal, de fermer leurs portes à sept heures les mercredi et jeudi soirs de chaque semaine en vertu du règlement de fermeture de Bonne Heure.

L'article 1065 est amendé et se lira à l'avenir comme suit:

"1065. Pendant la durée d'une licence pour la vente des liqueurs enivrantes, un commerce d'épicerie, provisions, sucreries ou fruits ne doit être fait dans l'intérêt et pour le bénéfice direct ou indirect de la personne munie d'une licence dans les lieux où s'exercent cette licence, sauf que le présent article ne s'applique à aucun épicier ou marchand de produits alimentaires possédant une licence de magasin de liqueurs le premier jour de mai 1915, laquelle licence peut être par la suite renouvelée en faveur de la même personne, mais pourvu que cette exception ne s'applique pas dans le cas de tout transfert de la licence ou du commerce, soit par contrat, succession ou par l'effet de la loi."

L'article 1070 est remplacé par le suivant:

"1070. Toute personne, munie ou non d'une licence pour la vente des liqueurs enivrantes, qui vend ces liqueurs en les représentant comme non enivrantes, ou qui vend ou expose en vente des liqueurs enivrantes en bouteilles ou autres vases ou récipients de toute description, étiquetés ou marqués comme contenant des liqueurs non enivrantes, ou comme contenant des articles de commerce autres que des liqueurs enivrantes, est passible des pénalités prescrites aux articles 1009 ou 1072; suivant le cas, et si le contrevenant est un manufacturier de la liqueur, la pénalité est double. Les constables de la police du Revenu ou tous autres officiers à l'emploi du gouvernement peuvent saisir ces liqueurs enivrantes sans mandat. Les liqueurs ainsi saisies doivent être mises sous la surveillance et en la possession du Percepteur du Revenu de la Province pour le District, en attendant le jugement de la cour à leur égard, et le jugement imposant la pénalité doit ordonner la confiscation des dites liqueurs et récipients qui doivent être vendus, tel que décrété par l'article 1030."

Cet article s'explique de lui-même.

Un article nouveau est inséré après l'article 1103 sous le No 1103-a, et se lit comme suit:

"1103-a. Toute personne qui annonce en vente des liqueurs enivrantes au moyen d'annonces illustrées, suggestives et de nature à induire le public à croire que l'usage des liqueurs enivrantes augmente les forces intellectuelles ou physiques, est passible d'une amende de trente piastres et des frais pour la première offense, et à défaut de paiement, d'un emprisonnement pendant une période n'excédant pas un

mois; pour une deuxième offense, elle est passible d'une amende de cent piastres et les frais, et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement de deux mois, et pour une troisième offense ou toute offense subséquente, d'une amende de deux cents piastres et des frais, et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement de trois mois."

L'article 1150 est amendé en y ajoutant les alinéas suivants:

"Dans les cités de Québec et de Montréal, toute condamnation prononcée en vertu de la présente section doit, de plus, dans les quinze jours qui suivent la date du jugement, être portée à la connaissance du greffier de la Commission des Licences de Québec ou de la Commission des Licences de Montréal, selon le cas, par le greffier de la Cour ou du magistrat devant laquelle ou lequel l'action a été prise, sous peine d'une amende de vingt piastres.

Dans le cas où le porteur d'une licence a été condamné deux fois pendant l'année des licences alors en Cour pour contravention à la présente section, les commissaires des licences peuvent, immédiatement, suspendre ou annuler sa licence, après lui en avoir donné avis."

"1150-a. Dans toute poursuite intentée en vertu de la présente section, le jugement rendu ne doit s'appliquer à aucune offense commise avant la date à laquelle il est rendu, si ce n'est quant aux offenses alléguées à la plainte."

Le but de cet amendement est de porter à la connaissance de la Commission chargée de renouveler les licences toute infraction commise par les licenciés, les commissaires ayant en même temps le droit d'annuler en aucun temps toute licence pour la deuxième offense.

Ce sont là les amendements affectant les intérêts des épiciers licenciés. Encore une fois, nous recommandons à chacun de bien se rendre compte de la valeur de ces amendements, et nous ne saurions trop insister auprès de chacun des épiciers de suivre la loi des licences à la lettre.

Chacun des intéressés doit se convaincre que la réduction du nombre des licences se fera d'abord parmi ceux qui ne se conforment pas strictement à la loi. Tous vont être surveillés de près, et nous ne serions pas surpris que, dans certains cas, la licence soit annulée à la première offense.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL FAIT UNE FRUCTUEUSE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

M. Adélarde Fortier, l'actif président de la Chambre de Commerce du District de Montréal vient d'entreprendre une vigoureuse campagne à l'effet d'augmenter dans d'appréciables proportions le nombre des membres qui composent cette institution si utile. Le vieux dicton: "L'union fait la force" a pris de nos jours un sens encore plus probant; à l'heure présente où le despotisme patronal ou gouvernemental n'a plus que faire devant la volonté souveraine d'une masse, il ne fait aucun doute que se grouper c'est acquérir une force quasiment invulnérable, et dans le commerce plus que dans toute autre branche, il est indispensable de s'assembler pour obtenir ce qui sera un bienfait pour tous et profitera à chacun en particulier.

L'appel que fait M. Adélarde Fortier à tous les amis de la Chambre de Commerce les engageant à solliciter le concours et l'adhésion de leurs relations commerciales pour grossir la petite armée destinée à défendre la cause commerciale, sera certainement entendu et portera des fruits. Nous considérons que tous ceux qui touchent de près ou de loin au commerce ont intérêt à s'inscrire sur les listes de collaboration de la Chambre de Commerce du District de Montréal, ce sera pour eux un facteur de succès car c'est la garantie acquise de la sauvegarde de leurs droits.

LES GOUTS DEFECTUEUX DES BEURRES.

Il arrive parfois que des beurres présentent un goût defectueux, sans que, cependant, aucun accident leur soit survenu en cours de fabrication, et sans qu'aucune des conditions ambiantes, soit changée, du moins en apparence. On s'efforce alors de découvrir au mal des causes complexes, et maintes fois on accuse à tort l'action fâcheuse de microbes connus. Les infiniment petits ont à leur actif assez de méfaits pour qu'il ne faille pas les incriminer en toutes circonstances: ils ne causent pas, à eux seuls, tous les accidents et toutes les imperfections du beurre.

Pour le "goût du suif", il vient naturellement à l'esprit de le considérer comme la conséquence d'un malaxage abusif. Le surmalaxage, en effet, donne ce goût particulier à la pâte, mais le plus souvent, il n'en est pas la cause déterminante. Si l'on n'entretient pas dans un état de propreté parfaite tous les appareils et tous les objets qui entrent en contact avec le beurre, ils sont bientôt recouverts d'une pellicule grasse assez adhérente qui prend rapidement le caractère suiffeux et contaminera le beurre aussi longtemps qu'on ne l'aura pas fait disparaître par un nettoyage énergique. Il faut donc surveiller d'autant plus près les barattes, malaxeurs, spatules, réfrigérants, etc., que cette pellicule est peu apparente, sur les objets en bois surtout, où l'odeur qu'elle émet et la sensation onctueuse qu'elle communique au toucher permettent seules de la déceler. On a vite fait, du reste, quand on en a l'expérience, de distinguer avec certitude, d'après le seul aspect du beurre defectueux, si l'on doit attribuer son goût suiffeux à un surmalaxage ou, au contraire, à la présence d'une couche de matière grasse altérée sur l'un quelconque des objets en service. Si cette dernière cause est la vraie, l'aspect du beurre n'est généralement pas modifié; la pâte reste normale, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on l'a trop malaxée.

Aussi, ne saurait-on trop conseiller aux fabricants de beurre de renoncer à l'emploi de l'éponge dans le nettoyage de leurs appareils. Le frottement en est trop doux et, même en employant de l'eau chaude, l'éponge reste impuissante à vaincre l'adhérence des particules grasses. Il est infiniment préférable d'employer la brosse, et même la brosse dure, de ne pas ménager l'eau chaude et d'essuyer ensuite longuement après un rinçage prolongé à l'eau froide très propre, avec un linge sec. Beaucoup de producteurs, dans le désir, évidemment justifié, d'obtenir un nettoyage plus parfait, se servent d'une solution étendue d'un sel de soude. C'est là une pratique excellente, mais à la condition d'expulser radicalement toute trace de ce sel par des rinçages méticuleux à l'eau courante.

La moindre négligence suffit pour communiquer un mauvais goût au beurre. On ne saurait être trop strict sur les précautions qui s'imposent à cet égard.

Il faut de même se souvenir constamment de ce fait que le beurre, de même que le lait, absorbe et retient avec une égale facilité toutes les odeurs, bonnes et mauvaises. C'est à ce point vrai que nombre de techniciens distingués attribuent l'arôme des beurres à un phénomène comparable à celui dont se servent les parfumeurs pour transvaser l'odeur des fleurs dans la graisse par la méthode d'enfleurage. Dans leur ascension, à travers le lait pour venir former la crème, les globules butyreux emprunteraient à ce liquide, par simple contact, les éthers et autres éléments odorants qui se développent naturellement dans son sein, par suite de phénomènes biochimiques. Aussi, lorsqu'on a du beurre à goût de brûlé, ne faut-il pas se contenter de surveiller le pasteurisateur et de vérifier si un nettoyage imparfait n'a pas eu pour conséquence l'apparition de ce défaut dans le goût du produit. Cela peut être, quelquefois, la cause déterminante; mais on a souvent cons-

taté que l'accès des quantités même très faibles de fumée communiquait très rapidement à la crème cette âcreté spéciale et désagréable. Il faut non seulement s'assurer que les portes et les fenêtres de la beurrerie ferment bien, mais encore qu'aucune fissure, aucun trou ne laisse pénétrer la fumée du dehors. Pour ne citer qu'un exemple bien typique de cette influence de la fumée, on peut rappeler cette observation bien connue faite dans une laiterie: un clou ayant été planté dans la cloison qui séparait la salle de fermentation d'une cheminée où aboutissait le tuyau d'un simple poêle, puis enlevé, il fut impossible d'obtenir du beurre n'ayant pas le goût de brûlé tant que le trou de clou minuscule n'eut pas été découvert et rebouché au plâtre.

C'est bien le cas de dire que les petites causes engendrent de grands effets et qu'on ne saurait jamais prendre trop de précautions.

UN ALIMENT TROP NEGLIGE.

La figue sèche.

Par suite de toute une série de circonstances, notamment de la facilité avec laquelle on se procure maintenant certains fruits frais comme la banane, l'orange, la mandarine, etc., on néglige beaucoup, et, il nous semble, beaucoup trop, d'autres fruits secs qui peuvent rendre de très grands services alimentaires, apporter une matière nutritive excellente, sans coûter trop cher. C'est le cas notamment de la figue qui fait de ces fameux "Quatre mendiants" que l'on voyait jadis sur presque toutes les tables durant la saison d'hiver. La figue est bien appréciée encore par les gourmets quand elle est fraîche; et cependant, il est particulièrement difficile de la manger bien mûre quand on ne dispose pas d'un jardin où la cueillir, car, arrivée à maturité, elle supporte très mal les transports.

Récemment, le docteur Lahache a fait remarquer qu'on a grand tort de trop négliger cette figue sèche, qui vaut presque la datte comme arôme, comme goût et comme valeur alimentaire. Même à s'en tenir à la surface du fruit, la couche blanchâtre qui s'y trouve n'est pas autre chose que du sucre à peu près pur, de la glucose, qui se dessèche sur la peau de la figue quand on la fait sécher elle-même. Sans doute, à l'intérieur de la pulpe délicate, parfumée, contenant une sorte de miel coloré, se trouvent des milliers, nous n'exagérons pas, de petites graines enfermées dans les innombrables fruits dont l'ensemble constitue ce que nous appelons la figue. Ces graines sont, dans certaines espèces, au nombre de 3,000 et même 4,000. Beaucoup de gens estiment que cette multitude de petites graines, qui peuvent s'engager entre les dents, gênent considérablement la dégustation du fruit, surtout quand, par la dessiccation, sa pulpe est réduite à sa plus simple expression. Aussi bien, après dessiccation, l'huile spéciale qui est contenue dans ces graines, a tendance à filtrer dans la pulpe, elle peut s'y rancir et communiquer un goût désagréable à la figue sèche.

Quoi qu'il en soit, il faut songer que cette figue desséchée contient une proportion de sucre comparable à celle que l'on trouve dans la datte, aujourd'hui si appréciée. Cette proportion y est d'environ 64 à 70 pour 100, et ce maximum n'est jamais dépassé par la datte.

Ce qui est curieux, c'est qu'on a cherché, mais en vain, à pratiquer la conserve des figues par stérilisation en vase clos; on n'a pas réussi, la matière grasse des graines venant altérer immédiatement et profondément la conserve et lui donner un mauvais goût. C'est pour cela évidemment que, de tout temps, la conservation des figues a été assurée par leur dessiccation au soleil.

FAITES DES PROFITS.

Un très grand nombre de marchands se plaignent des résultats de leurs affaires. Cependant, s'ils voulaient se donner la peine d'étudier les conditions dans lesquelles ils vendent leurs marchandises, ils s'apercevraient qu'il est facile de faire des affaires, mais que la difficulté est de faire des affaires payantes.

Généralement, le marchand fait assez facilement un chiffre d'affaires raisonnable, et généralement aussi le travail ne lui manque pas. Cependant, à la fin de l'année, les profits, s'il y en a, sont maigres.

Si l'on demande à ces marchands la cause de leur situation précaire, ils répondent sans hésitation qu'ils vendent leurs marchandises trop bon marché pour les prix qu'ils les paient, et ils citent une quantité d'articles qu'ils sont obligés de vendre sans le moindre bénéfice, la marge entre le prix d'achat et le prix de vente ne payant même pas les frais généraux. Ces marchands disent la vérité; mais à qui la faute, s'il en est ainsi? Au marchand lui-même qui est assez peu pratique pour ne pas tirer un meilleur parti de son travail, de ses soucis et du capital qu'il a engagé dans son entreprise.

Par exemple, pourquoi les épiciers vendent-ils tous le sucre à perte?

C'est précisément un des articles qui coûtent le plus en frais généraux, et dont, par conséquent, ils devraient majorer le prix. Le sucre nécessite une main-d'oeuvre considérable, car lorsqu'il arrive en baril ou en caisse, il faut le transporter, le ranger dans les magasins de réserve, l'en sortir au fur et à mesure des besoins, ouvrir les barils ou les caisses, peser le sucre par petites quantités de 1, 2 ou 5 livres, rarement davantage, à la demande des clients. A chaque pesée, il y a un peu de perte, peu si l'on veut, une quantité négligeable même si elle est prise isolément, mais avec les milliers de pesées qui se font durant l'année, la perte représente plusieurs dollars.

Pour chaque pesée qui demande du temps, il faut un sac de papier, puis une ficelle au paquet, tout cela compte. Il y a également les frais généraux, tels que le loyer, l'éclairage, le chauffage, les taxes, la livraison, qui viennent s'ajouter à ceux plus spéciaux de la manipulation du sucre.

Sans exagérer, on peut dire que les épiciers devraient ajouter au moins 20 pour cent au prix d'achat du sucre pour recouvrer simplement leur argent, sans faire aucun bénéfice.

Y a-t-il une raison quelconque qui oblige l'épicier à vendre le sucre à perte? La seule raison à alléguer est que le voisin vend son sucre à un certain prix et qu'il faut qu'il fasse comme lui, ou vendre à meilleur marché pour attirer la clientèle. D'après nous, le voisin a tort, et celui qui l'imité n'a pas raison.

Rien ne peut justifier un marchand de perdre sciemment de l'argent sur la marchandise qu'il vend. Si donc certains marchands se plaignent des résultats de leur commerce, ils peuvent tout simplement en faire leur "Mea culpa".

Si les marchands de détail voulaient s'entendre, ils n'auraient certes pas besoin de vendre le sucre à perte, ni les marchandises portant une marque de commerce sans profit. Les marchands, en très grand nombre, nous pourrions presque dire tous, font partie d'une association mutuelle, d'une société de prévoyance quelconque; ils savent les bienfaits de la mutualité, ils reconnaissent l'utilité de l'union et la force de l'association pour certaines choses; mais ils semblent ignorer le bien qu'ils pourraient retirer d'une association de marchands comme eux. Les marchands peuvent et doivent s'entendre pour exiger que les manufacturiers leur réservent un profit suffisant sur les marchandises portant une marque.

LE JUGE CHARBONNEAU RENVERSE LE JUGEMENT DES COMMISSAIRES DES LICENCES QUANT AUX CAFES CHANTANTS

Les cinq cafés de nuit, Kastel's, Parisien, Regal, Arlington et Arbour, auxquels la Commission des Licences, composée des juges Choquet, Bazin et Weir, avait, le 8 janvier dernier, refusé le renouvellement des licences, pourront continuer d'exister comme si rien n'avait été, d'après un jugement rendu, il y a quelques jours, par l'honorable juge Charbonneau, sur l'appel des cafés en question.

Le juge Charbonneau a rendu sa décision sur les cinq brefs de Mandamus contre le percepteur du Revenu Provincial, les quatre brefs de Certiorari et le bref de Prohibition contre la Commission des Licences.

Les quatre brefs de Certiorari dans la cause de Gravel Realty Company, The Arbour Hotel Company, The Arlington Hotel Company et J. M. Parker, sont maintenus avec dépens et les décisions rendues le 8 janvier 1914 par les Commissaires des Licences dans ces quatre causes refusant de confirmer le certificat de licence des requérants, sont cassées et annulées; le bref de Prohibition dans la cause Kastel Limited est aussi maintenu et il est enjoint aux Commissaires des Licences des Cité et District de Montréal, intimés, de s'abstenir sous toute peine que de droit de toutes procédures ultérieures relativement à la demande de renouvellement de la licence de la dite Compagnie Kastel Limited avec dépens.

Les cinq brefs de Mandamus sont maintenus contre le percepteur du Revenu Provincial, Louis Herménégilde Boisseau, des Cité et District de Montréal, et il lui est enjoint d'émettre une licence d'hôtel en continuation de celle de l'année courante en faveur de chacun des dits requérants, savoir: Kastel Limited, The Gravel Realty Company, J. M. Parker, The Arbour's Hotel Company, The Arlington Hotel Company, sur présentation des certificats respectifs des dits requérants sans la confirmation des dits commissaires, le tout avec dépens contre ces derniers; et il est ordonné qu'il émane dans chacune des dites demandes de Mandamus No 237, No 190, No 2415, No 986, No 2702, un bref péremptoire ordonnant au dit L. H. Boisseau d'émettre les licences tel que plus haut mentionné, les dits brefs rapportables le 7 mai prochain à 10.30 a.m., pour qu'il soit justifié de leur exécution suivant l'Art. 1000 C. P.

LA GALE DES VOLAILLES.

Avant d'aborder l'étude succincte des maladies et affections des volailles, nous émettrons le principe suivant: On reconnaît qu'une poule est malade lorsqu'elle a perdu sa vivacité, lorsqu'elle est triste (on dit alors qu'elle fait "mauvaise figure"), lorsque sa crête pâlit, lorsque ses plumes deviennent ternes et hérissées. Ces signes extérieurs caractérisent presque toujours l'état maladif des volailles.

La gale des pattes, provoquée par un parasite (*S. mutans*) qui vit sous les écailles peut sévir sur tous les sujets de basse-cours sans distinction (poules, dindons, pintades, etc.). D'une manière générale, on peut affirmer que cette maladie est lentement contagieuse, cependant il nous est arrivé de constater que l'introduction d'un seul malade dans une basse-cour suffisait parfois à l'implanter parmi les individus sains.

C'est une affection de reconnaissance facile. Les poules prennent un aspect verruqueux, croûteux bien caractéristique, produit par le soulèvement des écailles sous l'action du parasite. On ne constate pas de suintement, mais en enlevant ces écailles on peut voir une sorte de produit grisâtre adh-

rant à la peau, milieu où se développe le sarcopte. Laisser les volailles dans cet état ce serait évidemment s'exposer à les voir maigrir, diminuer de valeur en même temps que de fécondité. L'aviculteur soucieux de ses intérêts n'hésitera pas lorsqu'il aura reconnu la maladie à traiter immédiatement les sujets atteints.

Il commencera d'abord par séquestrer les individus malades en les mettant dans un local salubre, préalablement désinfecté; à enlever délicatement les produits croûteux anormaux et ensuite à faire mourir les parasites. Une pratique courante est de frictionner les pattes avec du sulfure de carbone et de la vaseline, nous croyons que ce procédé a l'inconvénient très grave de rendre les coqs inféconds. Le mieux serait d'employer des frictions au pétrole pur ou des frictions de pommade camphrée; le premier mode de traitement est certainement le plus économique. Nous recommandons tout spécialement le procédé suivant: On commence par faire sur les pattes des applications d'huile, puis 48 heures après, à l'aide d'un savonnage tiède on détache toutes les croûtes sans faire saigner. Ce traitement est complété par des applications de pommade soufrée répétées tous les 2 ou 3 jours jusqu'à la guérison complète, qui ne se fera pas tarder. Le poulailler sera désinfecté, comme nous l'avons indiqué pour la destruction des poux, puces, etc.

La gale déplumante.

La gale déplumante est une affection totalement différente de la précédente causée par un parasite particulier (*S. loevis gallinæ*) qui vit à la partie inférieure des plumes dont il provoque la chute. Le croupion est attaqué d'abord, puis toute la surface du corps se déplume ensuite, seules les grandes plumes de la queue et des ailes résistent. Il ne faudrait pas laisser les sujets sains, car à la différence de la maladie précédente, cette maladie est très contagieuse et de propagation rapide. On peut utiliser contre la gale déplumante les procédés recommandés pour la destruction des poux (se reporter à notre précédent article), mais nous pensons qu'il vaut mieux avoir recours aux frictions de pommade soufrée qui agissent d'une façon plus énergique.

LE BLUFF DE LA MODESTIE EN PUBLICITE.

On sait que, depuis fort longtemps déjà, la Réclame a volé à la Renommée ses fameuses trompettes et qu'elle s'en sert le mieux du monde.

Mais la publicité bruyante n'eut qu'un temps et fut supplantée par la publicité ingénieuse. En cette matière, d'ailleurs, les plus libres fantaisistes virent leurs chimériques inventions passer rapidement dans le domaine de la réalité.

C'est ainsi que le grand et original poète français Villiers de l'Isle-Adam avait proposé d'utiliser les nuages pour y faire de la réclame à l'aide de projections électriques.

Nous nous contentons, pour le moment, des toits de certains immeubles, mais nous savons que les nuages auront leur tour et que le mirage, lui aussi, sera affermé par quelque entreprise de publicité, pour faire défiler, sous les yeux des foules cosmopolites, qui, depuis quelques années, parcourent si volontiers le désert africain, les annonces des meilleurs produits alimentaires.

Cependant, il semble que la libre Amérique nous devance sur la route du progrès, où elle sait si bien faire du deux cent à l'heure.

Oui, la République étoilée a inventé un nouveau bluff, le bluff de la modestie, qui est bien le dernier mot du bluff.

En effet, nous avons sous les yeux trois réclames publiées

par des éditeurs américains pour des livres qu'ils veulent lancer. Le ton en est délicieux. Ecoutez plutôt :

"Il n'est pas douteux que l'auteur n'ait produit quelques œuvres très médiocres: même les tireurs les plus habiles n'atteignent pas le but à tous les coups. Mais dans cette histoire, on trouve des éclairs de talent véritable."

Quel parfum de modestie et de sincérité ne respire-t-on pas dans les quelques lignes suivantes consacrées à la traduction d'un ouvrage d'art :

"Chaque quatrain est entouré d'un cadre enluminé à la main. Ce livre est tout à fait particulier. Il plaît beaucoup à certaines personnes et déplaît à d'autres."

Comment ne pas éprouver de la sympathie pour de braves gens qui travaillent courageusement et qui, dans la note ci-dessous, vous disent leurs soucis et leurs espoirs :

"Aucun livre publié par notre maison ne nous a donné une satisfaction complète. Nous connaissons les imperfections et les fautes de nos éditions aussi bien que les critiques. Mais nous ne nous décourageons pas. Bien que l'idéal soit encore loin, nous savons que nos productions de cette année étaient meilleures que celles de la précédente: l'année prochaine, nous ferons mieux. Pourtant, le livre que nous publions aujourd'hui se rapproche déjà de l'idéal. Les jeunes gens qui l'ont fait ont eu du plaisir de leur œuvre: et pourtant, elle n'est pas parfaite."

En parcourant les véritables modèles du genre rédigés par des gens d'une aussi excessive timidité, comment oserait-on douter de leur bonne foi?

"Après tout, se dit-on, il faut voir: au moins ceux-là ne sont pas des charlatans et des blagueurs." La curiosité aidant, on se sent tenté de regarder ces livres et le but de la publicité est atteint.

LEmploi des Accessoires de Vitrines

Il y a un vieux dicton qui dit: "Les marchandises bien étalées sont à moitié vendues". Pour vendre vos marchandises, il vous faut les étaler d'une manière attrayante. Vous ferez de meilleures affaires et vous obtiendrez de meilleurs prix. Cela coûte si peu de plus de bien arranger votre magasin, et la différence de profit garantira votre dépense extra. Depuis l'enfant qui voit les bonbons, à la femme qui achète tous les articles de ménage, le même instinct est toujours leur guide.

Un lot d'articles jetés pêle-mêle dans une vitrine n'attirera pas la même attention que le même lot arrangé avec des accessoires. Promenez-vous dans n'importe quelle ville ou village et vous verrez toujours que le marchand qui a du succès est très moderne dans ses étalages de vitrines. Un bon étalage pousse le commerce. Il y a plusieurs marchands qui annoncent continuellement et parlent de "qualité", et qui pourtant mettent leur argent dans des accessoires de vitrines à bon marché, contredisant ainsi leur dire de "qualité".

On doit donner plus d'attention à la vitrine qu'à l'intérieur du magasin. C'est la partie que le public voit le plus, et, si l'étalage n'est pas joli, il est presque certain que l'intérieur du magasin y correspondra. Quelqu'un n'a qu'à regarder les vitrines des magasins dans les rues principales des villes pour voir quelle attention leur donne les marchands.

La raison que les loyers sont si chers sur les rues prin-

cipales, est que les étalages dans les vitrines sont vus par beaucoup plus de gens que ceux des magasins des rues peu fréquentées. Les marchands réalisent ceci et emploient leurs vitrines en conséquence, rendant leurs étalages aussi attrayants que possible. Ceci ne peut se faire qu'en employant de bons accessoires.

Il y a plusieurs marchands qui croient qu'un bon étalage de vitrine est meilleur qu'une annonce dans un journal. Néanmoins, en ceci il y a matière à discussion. L'histoire suivante, racontée par Mark Twain, contient beaucoup de sagesse:

"Lorsque je publiai le "Virginia City Enterprise", dit Mark, écrivant un jour et jugeant le lendemain, j'essayai de plusieurs façons de me convaincre du fait que l'annonce payait. Un jour, je reçus une lettre d'un souscripteur, disant qu'il avait trouvé une araignée pressée entre les pages de son journal. Il voulait savoir si cela signifiait bonheur ou malheur. Je lui répondis dans nos Réponses, dans les colonnes de Correspondance comme il suit:

"Ancien souscripteur: — La trouvaille d'une araignée dans votre journal l'"Enterprise" ne veut pas dire bonheur ni malheur. L'araignée regardait simplement notre journal pour savoir quel marchand n'y annonçait pas, afin qu'il puisse tendre sa toile en travers de sa porte pour pouvoir vivre librement et avoir une existence sans trouble pour toujours."

Il n'y a pas de toiles d'araignées à travers la porte ou les vitrines des marchands progressistes qui savent arranger leurs vitrines. C'est la meilleure réclame; elle attire les foules et c'est là ce qui fait gagner de l'argent.

Il n'y a encore que quelques années que les magasins de détail ont commencé à arranger leurs vitrines. Il n'y a pas encore longtemps, un commerçant aurait "jeté" au hasard quelques articles dans sa vitrine. Mais, aujourd'hui, les vitrines de magasins sont arrangées d'une façon attrayante.

Quoiqu'il y ait beaucoup de marchands dans de petites villes qui ont atteint un remarquable degré artistique en fait d'étalages de vitrines, il y a encore un grand nombre de marchands qui pourraient faire mieux pour augmenter leurs ventes.

Il est aussi nécessaire de changer vos étalages de vitrines qu'il est nécessaire de changer vos annonces dans les journaux quotidiens ou hebdomadaires. Le changement est à l'ordre du jour.

LE FRENE.

Son utilité dans l'industrie.

On ne doit jamais lui couper la tête quand on le plante, n'importe à quel âge.

Il ne doit pas être planté dans le voisinage des habitations, car il est souvent attaqué par les mouches cantharides qui le dépouillent de toutes ses feuilles et répandent une odeur désagréable; on doit encore moins le planter près des mares où les bestiaux viennent s'abreuver.

Les frènes deviennent, en effet, une cause de mortalité lorsque les cantharides, après avoir dévoré les feuilles, infectent l'abreuvoir.

On doit apporter une grande circonspection aux choix des essences que l'on plante ainsi auprès des abreuvoirs.

Aussi on évitera non seulement le frêne, mais encore le platane, le peuplier caroline, dont les inflorescences, mêlées à l'eau, peuvent occasionner des angines aux bestiaux qui viennent s'abreuver. Le frêne est un arbre de pleine lumière, qui croît néanmoins dans les massifs nombreux, il les perce même beaucoup mieux que le chêne, on ne comprend donc pas son absence de beaucoup de forêts, au sol suffisamment fertile et frais, dont il augmentera sensiblement le rapport. Il rejette bien de souche.

Le frêne est brouté avidement par le lapin, le lièvre, le chevreuil ainsi que par le mouton, mais malheureusement aussi, ses baliveaux sont très recherchés des maraudeurs, surtout au bord des routes et la ligne de chemin de fer, par les chemineaux, qui coupent les plus belles pousses et les meilleurs brins d'avenir pour en faire des manches de pioches et de pelles.

Le bois de frêne est blanc, veiné longitudinalement de teintes jaunâtres fin nacré, et quand il est poli, onctueux au toucher, il est souple, très élastique, dur et pesant, mais moins lourd que le chêne, le hêtre ou l'orme.

Les couches annuelles sont composées d'une zone de bois serré et d'une couche dans laquelle on trouve, comme dans le chêne, une multitude de petits points. L'étalage fait perdre au bois toute sa valeur.

Comme il a peu de durée relative et qu'il est promptement attaqué par les vers quand il reste à l'air, il n'est pas employé dans les charpentes.

L'industrie le recherche pour la carrosserie de luxe, le charronnage, pour brancards, cintres et timons de voiture, rames, avirons, manches de toutes espèces et en général pour les pièces qui demandent une grande force unie à une grande souplesse, les rais de voitures, les cercles de tonneaux, il est très employé par les tourneurs, l'ébénisterie, la menuiserie et se paie aussi cher que le chêne.

Les grosses pièces sont employées dans les arsenaux et pour les pièces cintrées des wagons, etc.

On en fait des chaises d'un beau poli et de grande fatigue pour tous les usages, il doit être net de noeuds, c'est un excellent combustible brûlant même vert.

À l'état de perche et de petits bois on en fait des manches, des bois de mines de voitures d'enfants, des instruments aratoires, herses, des mains-courantes d'escaliers, des montures de raquettes, etc.

Etant donné le prix élevé de son bois, le frêne est donc en somme une essence rémunératrice et une des plus précieuses pour les reboisements.

POULETS ELECTRIQUES.

On connaît depuis longtemps l'influence de l'électricité sur le développement des végétaux: on l'a utilisée plus d'une fois dans les serres et les forceries. On ne l'avait pas encore essayée sur l'animal.

Des ingénieurs viennent d'en faire l'expérience dans une vaste ferme du sud de l'Angleterre; pour la rendre concluante, ils l'ont faite en très grand. Ils ont soumis au régime électrique quatre cents jeunes poulets, tandis que quatre cents autres, de même race et de même âge, étaient soumis près d'eux au régime habituel. Les résultats ont été merveilleux.

Les poussins élevés au biberon électrique ont atteint en

cinq semaines leur parfait développement, tandis qu'il a fallu aux autres plus de trois mois pour parvenir à la même croissance. Les premiers n'ont perdu, au cours de cet élevage, que six de leurs confrères, encore étaient-ce des enfants mal venus qui, dès le premier jour, donnaient des inquiétudes; les autres, les réactionnaires nourris à la vieille mode, ont eu près de deux cents morts.

La grande affaire est le dosage. Si l'on a la main lourde, on foudroie la couvée au lieu de la nourrir; mais il ne faut pas non plus se montrer trop timide; les poussins d'Angleterre ont été saturés d'un courant assez fort, puisqu'en approchant le doigt on leur tirait des étincelles du bec, comme fait le physicien à la bouteille de Leyde.

Espérons que la science ne s'en tiendra pas aux volailles. Les villes vont être sillonnées de tramways électriques. La question sociale sera vite résolue dès qu'il suffira, pour dîner, de s'asseoir sur le rail.

COMPAGNIES INCORPOREES

"Avenue Company Limited". Pour exercer en général et dans toutes ses branches, le commerce d'hôteliers, restaurateurs, etc. Capital-actions, \$20,000, à Montréal.

"The New Carlton Limited". Pour exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers, restaurateurs, etc. Capital-actions, \$45,000, à Montréal.

"Hôtel Riendeau Limitée". Pour exercer en général et dans toutes ses branches, le commerce d'hôteliers, restaurateurs, etc. Capital-actions, \$49,000, à Montréal.

"J. T. R. Péladeau Hôtel Limitée". Pour exercer en général et dans toutes ses branches, le commerce d'hôteliers, restaurateurs, etc. Capital-actions, \$20,000, à Montréal.

"The Legal Publishing Company of Canada". Exercer le commerce d'éditeurs, imprimeurs, etc. Capital-actions, \$20,000, à Montréal.

"Hôtel National Limitée". Faire en général et dans toutes ses branches, le commerce d'hôteliers, restaurateurs, etc. Capital-actions, \$19,000, à Montréal.

"Hôtel Brisebois, Limitée". Pour faire en général et dans toutes ses branches, le commerce d'hôteliers, restaurateurs, etc. Capital-actions, \$20,000, à Montréal.

"La Compagnie Beauchemin & Fils, Limitée". Pour continuer ses affaires sous la nouvelle loi, avec pouvoirs additionnels.

"Braun Limited". Faire en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers, restaurateurs, etc. Capital-actions, \$20,000, à Montréal.

"Montreal Vessel Agency, Limited". Entreprendre le chargement et le déchargement de navires et exercer l'industrie générale d'arrimeurs. Capital-actions, \$5,000, à Montréal.

"Boyer West Realty and Lumber Company Limited". Exercer dans toutes ses spécialités le commerce de bois de sciage, bois de charpente et à pulpe, etc. Capital-actions, \$49,000, à Montréal.

"Three Rivers Land Company". Pour faire en général et dans toutes ses branches le commerce d'immeubles. Capital-actions, \$75,000, à Québec.

"The Lower Ottawa Forest Protective Association, Limited". Etablir et entretenir des systèmes et méthodes de protection contre l'incendie des terrains boisés des rivières Gatineau, Lièvre, Rouge, North Nation, etc. Capital-actions, \$10,000, à Hull, Qué.

LES PRODUITS DE LA LAITERIE

Le point saillant de la semaine dans les conditions du marché au beurre a été une nouvelle baisse dans le prix de ce produit, attribuée à l'augmentation du disponible. A Cowansville, samedi, les prix du beurre étaient de 1 centin $\frac{1}{2}$ par livre plus bas que ceux de la semaine précédente, soit une baisse totale de 3 centins $\frac{3}{4}$ depuis l'ouverture de la saison, tandis qu'à St-Hyacinthe, la baisse était encore plus prononcée, se chiffrant à 2 centins $\frac{1}{4}$. Les arrivages de beurre durant la semaine précédente ont été de 5,321 colis, soit une augmentation de 1,647 colis sur les chiffres de la semaine précédente et une diminution de 80 colis sur ceux de la période correspondante de l'année dernière. Le total des arrivages depuis le 1er mai jusqu'à date accuse une diminution de 11,935 colis sur celui de la même période de 1912-13. Les prix sont les suivants:

Crèmerie de choix, 24 $\frac{1}{2}$ c à 25c; bon choix, 23 $\frac{1}{2}$ c à 24c; deuxième choix, 21 $\frac{1}{2}$ c à 23c.

Le marché au fromage continue à être faible et les prix reviennent tranquillement au niveau d'exportation. Les arrivages de la semaine se sont chiffrés à 1,969 caisses, soit une augmentation de 1,091 caisses sur le total de la semaine précédente et de 465 caisses sur celui de la période correspondante de l'année dernière, tandis que les arrivages du 1er mai jusqu'à date accusent une diminution de 189,396 caisses sur la même période de l'année précédente.

A Cowansville, les offres faites sur le marché au beurre, samedi, se sont élevées à 516 colis qui se sont élevés à 23 centins la livre au lieu de 26 $\frac{3}{4}$ centins à la même époque de l'année dernière.

A St-Hyacinthe, les ventes, samedi, se sont chiffrées à 92 colis de beurre qui ont été adjugés pour 22 $\frac{1}{2}$ centins la livre, alors que l'année dernière, à pareille époque, le chiffre des offres se montait à 240 colis qui se sont vendus à 25 $\frac{1}{4}$ centins la livre.

BESOGNE POUR LE SHERIF

Plus de 3,000 lots seront vendus par le shérif en octobre, à la demande de la ville, si les propriétaires de ces lots n'ont pas payé leurs taxes. Ces taxes non payées atteignent un total de \$200,000. Elles se sont accumulées pendant deux années. C'est habituellement le 15 octobre que la ville procède à ces ventes par le shérif.

M. P. Collins, assistant-trésorier de la Cité, croit néanmoins que lorsque approchera la date de la vente, les propriétaires s'empresseront de payer, et qu'en fin de compte peu de lots seront vendus, à moins que les détenteurs de ces lots en aient assez de la spéculation immobilière et préfèrent se défaire de ces propriétés, en retirant de la ville le surplus de la vente après que Concordia aura perçu ses taxes.

On s'occupe actuellement, à l'hôtel de ville, d'aviser les propriétaires que leurs lots seront portés sur la liste du shérif si leurs redevances demeurent impayées. Cette besogne s'est terminée le 1er mai. Les taxes en question sont pour les années 1912 et 1913. A part les taxes ordinaires en vertu de l'évaluation municipale, il y a encore sur cette liste des redevances pour élargissements de rues, etc.

UNE HAUSSE DANS LE PRIX DU THE

Bien qu'il soit encore un peu trop tôt pour dire si les prix du thé resteront les mêmes, au cours de cette saison, on peut s'attendre à une hausse au moins temporaire, car les réserves de New-York, où beaucoup de pays s'approvisionnent, sont pratiquement épuisées à l'heure actuelle.

Certaines marques, telles que le Congo, sont complètement disparues du marché new-yorkais, épuisées par les nombreuses demandes de Londres. Les dernières consignations de Ceylan et des Indes ont été enlevées très rapidement, au point que les marchands de gros des différents centres ne peuvent que difficilement s'en procurer. Aussi pour parer à la situation, des représentants des grandes maisons d'importation sont-ils actuellement en route pour les pays orientaux où ils vont négocier avec les marchands chinois, japonais et hindous, l'achat de cargaisons entières.

Au nombre des voyageurs en route pour l'Orient, on remarque les représentants suivants qui viennent de partir de Vancouver à bord de l'"Empress of Russia": MM. H. B. Morrison, de la maison Jardine et de la maison Mathewson & Co., de Londres et New-York; W. E. King, de la maison Westfall, King & Ramsay, de Londres; R. Sanderson, de Londres, et E. L. Estabreck, de New-York.

NOUVELLES CHARTES

La "Gazette du Canada" publie les nouvelles chartes accordées sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada. Voici celles qui ont trait aux nouvelles compagnies ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec:

"A. Laurion & Company, Limited". Pour faire en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers, restaurateurs, maisons de pension, etc. Capital-actions \$50,000, à Montréal.

"De Leon Costume Company, Limited". Pour faire le commerce en gros et détail de nouveautés, merciers, tailleurs, pelletiers, etc. Capital-actions, \$50,000, à Montréal.

"Beaver Realty Company, Limited". Pour faire le commerce général d'immeubles dans toutes ses branches. Capital-actions, \$200,000, à Montréal.

"The Accounting and Tabulating Corporation, Limited". Pour fabriquer ou faire fabriquer toutes sortes de machines à compter, à perforer, etc., et en faire le commerce. Capital-actions, \$4,500,000, à Montréal.

"Timber Properties and Securities, Limited". Pour faire des affaires de banque, courtage, etc. Capital-actions, \$50,000, à Montréal.

"Downing-Cook Company, Limited". Pour faire les affaires d'entrepreneurs généraux, ingénieurs, constructeurs, etc. Capital-actions, \$50,000, à Montréal.

"P. A. Dubord & Company, Limited". Pour faire le commerce général d'immeubles dans toutes ses branches. Capital-actions, \$600,000, à Montréal.

Epicerie et Provisions

LA SITUATION.

Le marché de l'épicerie est ferme sans changement de prix digne de mention. Les oeufs baisseront encore ainsi que le beurre et le fromage. Il y a une bonne demande pour les thés de toutes marques avec des prix plus fermes, car les stocks ne sont pas bien fournis. Le commerce général de l'épicerie est bon et l'argent n'est pas trop rare.

Nous cotons:

SUCRES

| | |
|--|-------|
| Extra granulé, sac, les 100 lbs. | 4.15 |
| Extra granulé, brl., 5 x 20, 100 lb. | 4.25 |
| Extra ground, baril, les 100 lbs. | 4.55 |
| Extra ground, bte 50 lbs. 100 lbs. | 4.75 |
| Extra ground, ½ bte 25 lbs. 100 lb. | 4.95 |
| No 1 Yellow, baril les 100 lbs. | 3.80 |
| No 1 Yellow sac les 100 lbs. | 3.75 |
| Powdered, baril 100 lbs. | 4.35 |
| Powdered, bte 50 lbs. 100 lbs. | 4.55 |
| Paris Lumps, ½ bte 25 lb. 100 lb. | 5.20 |
| Crystal Diamond, btes 100 lbs. | 4.90 |
| Crystal Diamond, ½ bte 50 lbs. les 100 lbs. | 5.00 |
| Crystal Diamond, ½ bte 25 lbs. les 100 lbs. | 5.20 |
| Crystal Diamond, Domino 20 cartons 5 lbs. les 100 lbs. | 0.35 |
| Sucres bruts cristallisés, lb. | 0.04 |
| Sucres bruts non cristallisés, lb. | 0.03½ |

Ces prix s'entendent au magasin du vendeur à Montréal.

MELASSES

Très bonne demande.

| | | | |
|---------------------------------|-------|------|------|
| Barbade, choix, tonne | 0.24½ | 0.25 | 0.28 |
| Barbade, tierce et qrt. | 0.27½ | 0.28 | 0.31 |
| Barbade, demi qrt. | 0.29½ | 0.30 | 0.33 |
| Mélasse, fancy, tonne | 0.26½ | 0.27 | 0.30 |
| Mélasse, fancy, tierce et quart | 0.29½ | 0.30 | 0.33 |
| Mélasse, fancy, demi qrt. | 0.31½ | 0.32 | 0.35 |

Les prix s'entendent: 1ere colonne, pour territoire ouvert; 2e colonne, pour territoire combiné; 3e colonne, pour Montréal et ses environs.

LARD AMERICAIN

| | |
|------------------------|-------|
| 1ere qualité, le quart | 28.75 |
| 2eme qualité, le quart | 26.25 |

SAINDOUX

Bonne demande.

| | | |
|------------------------------|--------|-------|
| Saindoux pur, en tinette | La lb. | 0.14½ |
| Saindoux pur, en seau | | 2.95 |
| Saindoux pur, cse de 10 lbs. | | 0.15½ |
| Saindoux pur, cse de 5 lbs. | | 0.15½ |
| Saindoux pur, cse de 3 lbs. | | 0.15½ |

FARINES ET PATES ALIMEN-

TAIRES

Pâtes alimentaires

Bonne demande.

| | |
|-----------------------------|------|
| Nous cotons: | |
| Arrow root, boîte de 7 lbs. | 0.15 |

| | | |
|--|-------|-------|
| Farine Five Roses, qrt. | 0.00 | 6.25 |
| Farine Five Roses, sac | 0.00 | 3.15 |
| Farine Household, qrt. | 0.00 | 6.50 |
| Farine "Regal", qrt. | 0.00 | 6.25 |
| Farine à pâtis. Océan, qrt. | 0.00 | 5.80 |
| Far. d'avoine granulée, sac | 0.00 | 2.60 |
| Far. d'avoine standard, sac | 0.00 | 2.60 |
| Far. d'avoine fine, sac | 0.00 | 2.60 |
| Farine d'avoine roulée, brl. | 0.00 | 5.00 |
| Farine d'avoine roulée, sac | 0.00 | 2.40 |
| Farine de sarrasin, sac | 0.00 | 3.50 |
| Far. de blé-d'Inde, sac | 0.00 | 2.25 |
| Banner, Saxon et Quaker | | |
| Oats, et Ogilvie, caisse | 0.00 | 4.00 |
| Cream of wheat, cse | 0.00 | 5.75 |
| Fécule de maïs, 1e qité, lb. | 0.07½ | 0.07½ |
| Fécule de maïs, 2e qité, lb. | 0.06 | 0.06½ |
| Fécule de pommes de terre, qrts de 1 lb., doz. | 0.00 | 1.35 |
| Vermicelle, macaroni et spaghetti Canadiens btes de 5 lbs., lb. | 0.00 | 0.27½ |
| En vrac | 0.00 | 0.05½ |
| Paquets de 1 lb. | 0.00 | 0.07 |
| Nouilles aux oeufs: Paquets de ½ lb., lb. | 0.00 | 0.07½ |
| Spaghetti, pâtes assorties: alphabets, chiffres, animaux nouilles, coudes, importés en vrac, lb. | 0.00 | 0.07½ |
| En paquets de 1 lb. | 0.00 | 0.08 |
| Tapioca pearl, en sac, la " | 0.04½ | 0.05 |
| Tapioca seed, en sac, la " | 0.04½ | 0.05 |
| Sagou | 0.04½ | 0.05 |

FROMAGES CANADIENS

Bonne demande.

Les fromages petits et gros se vendent aux épiciers 15c et 15½c la livre.

VINAIGRE

Nous cotons, prix nets:

| | | |
|---|------|------|
| Bollman, cruches paillées, 4 gall. imp. cruche | 0.00 | 2.20 |
| Domestique triple, cruches paillées, 4 gal. imp. cruche | 0.00 | 1.25 |
| 72 grains, le gall. | 0.00 | 0.13 |
| 88 grains, le gall. | 0.00 | 0.16 |
| 118 grains (proof), le gall. | 0.00 | 0.19 |

THES

La demande est assez bonne et répartie sur les thés de toutes provenances.

EPICES PURES, GRAINES ET SEL

Bonne demande courante.

Nous cotons:

| | | | |
|--------------------------|-----|-------|-------|
| Allspice, moulu | lb. | 0.00 | 0.18 |
| Anis | " | 0.08 | 0.00 |
| Canary Seed | " | 0.07½ | 0.08 |
| Cannelle, moulue | " | 0.00 | 0.25 |
| Cannelle en mattes | " | 0.18 | 0.22 |
| Clous de girofle entiers | " | 0.20 | 0.22 |
| Chicorée canadienne | " | 0.12 | 0.13 |
| Clous de girofle entiers | " | 0.22 | 0.25 |
| Colza | " | 0.06 | 0.08 |
| Crème de tartre | " | 0.00 | 0.30 |
| Gingembre moulu | " | 0.00 | 0.25 |
| Gingembre en racine | " | 0.17 | 0.20 |
| Graine de lin non moulu. | " | 0.03½ | 0.04½ |
| Graine de lin moulue | " | 0.06 | 0.07 |

| | | | |
|-------------------------------|---|-------|------|
| Graine de chanvre | " | 0.05½ | 0.07 |
| Macis moulu | " | 0.00 | 0.75 |
| Mixed spices moulues | " | 0.00 | 0.25 |
| Muscade moulue | " | 0.00 | 0.50 |
| Muscade | " | 0.20 | 0.35 |
| Piments (clous ronds) | " | 0.07½ | 0.10 |
| Poivre blanc rond | " | 0.25 | 0.27 |
| Poivre blanc moulu | " | 0.00 | 0.28 |
| Poivre noir rand | " | 0.15 | 0.17 |
| Poivre noir moulu | " | 0.00 | 0.20 |
| Poivre de Cayenne pur | " | 0.00 | 0.25 |
| Whole pickle spice | " | 0.16 | 0.20 |
| Sel fin en sac | | 0.00 | 1.35 |
| Sel fin en ¼ de sac | | 0.00 | 0.40 |
| Sel fin, quart, 3 lbs | | 0.00 | 3.30 |
| Sel fin, quart, 5 lbs. | | 0.00 | 3.20 |
| Sel fin, quart, 7 lbs. | | 0.00 | 3.10 |
| Sel fin, en quart de 280 lbs. | | | |
| Ordinary fine | | 0.00 | 1.80 |
| Fine | | 0.00 | 2.05 |
| Dairy | | 0.00 | 2.15 |
| Cheese | | 0.00 | 2.45 |
| Gros sel, sac | | 0.65 | 0.80 |

ORGE

Légumes secs.

Nous cotons:

| | | |
|-----------------------------------|-------|-------|
| Orge mondé (pot), sac | 0.00 | 3.00 |
| Orge mondé (pot), baril | 0.00 | 6.75 |
| Fèves blanches, Can., lb. | 0.03½ | 0.03½ |
| Orge mondé (pearl), sac | 0.00 | 4.85 |
| Fèves jaunes minot | 2.00 | 2.10 |
| Lentilles rouges, par sac, lb. | 0.05 | 0.06 |
| Lentilles vertes, par sac, lb. | 0.04 | 0.05 |
| Pois Verts, No 1 lb. | 0.04½ | 0.04½ |
| Pois cassés, le sac | 0.03½ | 0.03½ |
| Blé-d'Inde à soupe, cassé, le sac | 0.00 | 2.40 |

RIZ

La demande est bonne.

Nous cotons:

Riz importés:

| | | | |
|--|-----|-------|------|
| Riz Patna, sacs de 112 lbs., suivant qualité | lb. | 0.05½ | 0.06 |
| Riz Carolina | | 0.08 | 0.09 |
| Riz moulu | | 0.00 | 0.06 |
| Riz soufflé (puffed) cse de 36 paquets de 2 pintes | | 0.00 | 4.25 |
| Riz décortiqués au Canada: | | | |
| Les prix ci-dessous s'entendent f.o.b. Montréal. | | | |
| Qualité B, sac 250 lbs. | | 0.00 | 3.00 |
| Qualité C, sac 100 lbs. | | 0.00 | 2.90 |
| Sparkle | | 0.00 | 5.10 |
| India Bright (sac de 100 lbs) | | 0.00 | 3.15 |
| Lustre | | 0.00 | 3.25 |
| Polished Patna | | 0.00 | 4.40 |
| Pearl Patna | | 0.00 | 4.60 |
| Imperial Glacé Patna | | 0.00 | 4.90 |
| Crystal Japan | | 0.00 | 5.10 |
| Snow Japan | | 0.00 | 5.30 |
| Ice Drips Japan | | 0.00 | 5.45 |

FRUITS SECS

Assez bonne demande.

Nous cotons:

Dattes et figues:

| | | | |
|--------------------------|-------|-------|-------|
| Dattes en vrac | 1 lb. | 0.00 | 0.05½ |
| Dattes en pqts de | 1 lb. | 0.06½ | 0.07 |
| Figues sèches en boîtes, | | | |
| 3 couronnes | lb. | 0.09½ | 0.10½ |
| 4 couronnes | lb. | 0.11 | 0.11½ |
| 5 couronnes | lb. | 0.12 | 0.12½ |

| | | | | | | | | | |
|--|-------|-------|-------|---|--------|-------|---|---|--|
| 7 couronnes | lb. | 0.14 | 0.14½ | Asperges entières can., 2 lbs. | 0.00 | 2.25 | Conserves de poissons | | |
| 9 couronnes | lb. | 0.15 | 0.15½ | Asperges Californie, 2½ lbs. | 0.00 | 3.35 | Très bonne demande. | | |
| 16 onces | bte | 0.11½ | 0.12½ | Betteraves tranchées, 3 lbs. | 0.00 | 1.32½ | Nous cotons: | | |
| 10 onces | bte | 0.07½ | 0.08 | Blé d'Inde | 2 lbs. | 0.92½ | Anchois à l'huile (suivant format) | | |
| Raisins de Corinthe. | Lb. | | | Blé d'Inde en épis | gal. | 0.00 | doz. 1.60 4.50 | | |
| Corinthe Filiatras, en vrac | 0.06½ | 0.07 | | Catsup, bte 2 lbs. | doz. | 0.00 | ½ lb. doz. 5.15 5.25 | | |
| Corinthe Filiatras en cartons 1 lb. | 0.07½ | 0.08 | | Catsup au gal. | doz. | 0.00 | ½ lb. doz. 10.00 10.25 | | |
| Raisins de Malaga. | Lb. | | | Champignons hôtel, boîte | 0.13½ | 0.14½ | Crabes 1 lb. doz. 3.75 3.00 | | |
| Rideau | bte | 0.00 | 2.50 | Champignons, 1er choix | 0.18½ | 0.19½ | Crevettes en saumure, 1 lb. 0.00 1.60 | | |
| Balmoral | bte | 0.00 | 3.00 | Champignons, choix, btes | 0.16½ | 0.17½ | Crevettes sans saumure, 1 lb. 0.00 1.80 | | |
| Orléans | bte | 0.00 | 4.00 | Choux de Bruxelles imp. | 0.17 | 0.18 | Finnan Haddies doz. 1.35 1.40 | | |
| Royal Excelsior | bte | 0.00 | 5.50 | Choux-fleurs | 2 lbs. | 0.00 | Harengs frais, importés, doz. 1.15 1.20 | | |
| Raisins Sultana. | Lb. | | | Citrouilles | 3 lbs. | 0.80 | Harengs marinés, imp. " 1.45 1.65 | | |
| En vrac | 0.00 | 0.10 | | Citrouilles | gal. | 2.25 | Harengs aux Tom., imp. " 1.45 1.40 | | |
| Cartons, 1 lb. | 0.00 | 0.11½ | | Epinars | gal. | 0.00 | Harengs kippered, imp. " 1.50 1.70 | | |
| Raisins de Valence. | Lb. | | | Epinars | 2 lbs. | 0.00 | Harengs canadiens kippered 0.95 1.00 | | |
| Valence fine off Stalk, btes de 28 lbs. | 0.00 | 0.06 | | Epinars | 3 lbs. | 0.00 | Harengs canadiens, sauce tomates 0.95 1.00 | | |
| Valence Selected, btes de 28 lbs. | 0.00 | 0.06½ | | Epinars imp. | bte | 0.12 | Homards, bte h., 1 lb. " 6.40 6.50 | | |
| Valence Layers, 4 cour., btes de 28 lbs. | 0.00 | 0.07 | | Fèves Golden Wax, | 2 lbs. | 0.85 | Homards, bte plate, ½ lb. " 3.50 3.60 | | |
| Raisins de Californie. | Lb. | | | Fèves Vertes | 2 lbs. | 0.85 | Homards, bte plate, 1 lb. " 6.75 6.90 | | |
| Epépinés, paq. 1 lb., fancy | 0.00 | 0.10½ | | Fèves de Lima | 2 lbs. | 1.17½ | Huitres (solid meat), 5 oz. doz. 0.00 1.40 | | |
| Epépinés, paq. 1 lb., choix | 0.00 | 0.10 | | Flageolets importés | bte | 0.13½ | Huitres (solid meat), 10 oz., doz. 0.00 2.00 | | |
| Noix et Amandes. | Lb. | | | Haricots verts imp. | bte | 0.13 | Huitres 1 lb. 0.00 1.50 | | |
| Amandes Tarragone | 0.18½ | 0.20 | | Macédoine de légumes, bte | 0.10 | 0.16 | Huitres 2 lb. 0.00 2.45 | | |
| Amandes Valence écalées | 0.44 | 0.45 | | Marinades en seau, 5 gal. | 0.00 | 2.50 | Maquereau, tin 1 lb., la doz. 0.00 1.45 | | |
| Cerneaux | 0.38 | 0.39 | | Petits pois imp. moyens bte | 0.11 | 0.11½ | Morue No 2 lb. (manque) | | |
| Avelines | 0.13 | 0.14½ | | Petits pois imp. mi-fins bte | 0.11 | 0.12 | Morue grosse en quart lb. (manque) | | |
| Noix de Grenoble Mayette | 0.18½ | 0.20 | | Petits pois imp., fins, bte | 0.16 | 0.17 | Royans aux truffes et aux achards bte 0.17 0.18 | | |
| Noix Marbot | 0.15 | 0.16 | | Petits pois imp., ext. fins, bte | 0.17 | 0.18 | Sardines can. ½ bte, cse 3.50 4.00 | | |
| Noix du Brésil | 0.16 | 0.20 | | Petits pois imp., surfins, bte (manquent) | | | Sardines françaises, ½ btes 0.16½ 0.31 | | |
| Noix de coco râpées, à la lb. | 0.21 | 0.22 | | Pois Can. English Garden | 0.82½ | 0.85 | Sardines françaises, ¼ btes 0.22 0.50 | | |
| Noix Pécan polies | 0.16 | 0.17 | | Pois Can. Early June | 0.85 | 0.87½ | Sardines Norvège, ½ bte 7.50 11.00 | | |
| Noix Pécan cassées | 0.00 | 0.00 | | Pois Can. Ext. Fine Sifted | 0.00 | 1.30 | Sardines Norvège, ¼ bte 17.00 18.00 | | |
| Peanuts non rôties, Sun | 0.00 | 0.08½ | | Succotash 2 lbs. | 0.97½ | 1.00 | Sardines Royan à l'huile, ½ 0.40 0.42 | | |
| Peanuts non rôties, Bon Ton | 0.00 | 0.11 | | Tomates, 3 lbs., doz. | 0.95 | 1.00 | Sardines sans arêtes 0.23 0.24 | | |
| Peanuts non rôties, Coon | 0.00 | 0.07 | | Tomates, gall. | 2.90 | 2.92½ | Saumon Labrador, 100 lbs. 0.00 8.50 | | |
| Peanuts rôties, Coon | 0.08½ | 0.09 | | Truffes, ¼ boi. | 5.00 | 5.40 | Saumon Cohoes, Fraser River, 1 lb. 0.00 1.40 | | |
| Peanuts rôties, G. | 0.09 | 0.09½ | | Conserves de fruits. | | | | Saumon rouge: 0.00 1.40 | |
| Peanuts non rôties, G. | 0.00 | 0.07½ | | Très bonne demande. | | | | Horse Shoe et Clover Leaf, boîte basse, ½ lb., doz. 1.37½ 1.42½ | |
| Peanuts rôties, Sun | 0.10½ | 0.11½ | | Par doz., groupe No 1 No 2 | | | | Horse Shoe et Clover Leaf, boîte basse, 1 lb., doz. 2.17½ 2.22½ | |
| Peanuts rôties, Bon Ton | 0.12½ | 0.13½ | | Ananas coupés en dés, 1½ lb. 0.00 2.25 | | | | Saumon rouge Sockeye (Rivers' Inlet), bte haute, 1 lb. doz. 1.90 | |
| Pruneaux 30/40 | 0.00 | 0.15 | | Ananas importés 2½ lbs. 0.00 3.25 | | | | Saumon rouge du printemps, bte haute, 1 lb. doz. 0.00 1.65 | |
| Pruneaux 40/50 | 0.00 | 0.13 | | Ananas entiers (Can.) 3 lb. 0.00 2.32½ | | | | Saumon Humpback, 1 lb. doz. 0.00 0.05 | |
| Pruneaux 50/60 | 0.00 | 0.11½ | | Ananas tranchés (Can.) 2 lb. 0.00 1.77½ | | | | Truite des mers, 100 lbs. 0.00 7.00 | |
| Pruneaux 60/70 | 0.00 | 0.10½ | | Ananas râpés (emp. Can.) 2 lbs. 0.00 1.80 | | | | HARENGS DU LABRADOR | |
| Pruneaux 70/80 | 0.00 | 0.09½ | | Bluets Standard doz. 0.00 1.25 | | | | Quarts manquent | |
| Pruneaux 80/90 | 0.00 | 0.09 | | Cerises rouges sans noyau, 2 lbs. 1.92½ 1.95 | | | | ½ quarts manquent | |
| Pruneaux 90/10 | 0.00 | 0.08½ | | Fraises, sirop épais, 2 lbs. 0.00 2.40 | | | | FROMAGES IMPORTES | |
| Fruits évaporés. | Lb. | | | Framboises, sirop épais, 2 lbs. 2.37½ 2.40 | | | | Bonne demande. | |
| Abricots, boîte 25 lbs. | 0.00 | 0.20 | | Gadelles rouges, sirop épais, 2 lbs. 0.00 2.00 | | | | On cote le fromage de Gruyère: | |
| Nectarines | 0.00 | 0.11½ | | Gadelles noires, sirop épais, 2 lbs. 0.00 2.02½ | | | | Fromage entier de 26½ lbs. ou de 80 lbs., 28c à 30c la livre. | |
| Pêches, boîtes 25 lbs. | 0.00 | 0.10½ | | Groseilles, sirop épais, 2 lbs. 0.00 2.02½ | | | | En quantité moindre, 28c la livre. | |
| Poires, boîte 25 lbs. | 0.00 | 0.13 | | Marinades can. 1 gal. gal. 0.00 0.80 | | | | Le fromage de Roquefort se vend de 32c à 33c la lb. et le Limbourg, 24c la livre. | |
| Pommes tranchées, évaporées, btes de 50 lbs. | 0.10½ | 0.11 | | Olives, 1 gal. gal. 1.27½ 1.70 | | | | On cote encore: | |
| Pelures de fruits. | Lb. | | | Pêches jaunes 2 lbs. 0.00 1.42½ | | | | Gorgonzola lb. 0.25 | |
| Citron | 0.10 | 0.11½ | | Pêches 3 lbs. 0.00 1.90 | | | | Edam " 0.24 | |
| Citronnelle | 0.15 | 0.16½ | | Poires (Bartlett) 2 lbs. 1.52½ 1.55 | | | | PRODUITS CHIMIQUES ET DROGUES | |
| Orange | 0.11 | 0.12½ | | Poires 3 lbs. 2.02½ 2.05 | | | | Nous cotons: | |
| CONSERVES ALIMENTAIRES | | | | Pommes 3 lbs. 0.00 1.07½ | | | | Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 | |
| Conserves de Légumes | | | | Mûres, sirop épais lbs. 0.00 1.92½ | | | | Alun, barils de 336 lbs. " 0.02½ | |
| Très bonne demande. | | | | Pommes Standard gal. 3.00 3.02½ | | | | | |
| Nous cotons: | | | | Prunes Damson, sirop épais, 2 lbs. 1.10 1.15 | | | | | |
| No 1 No 2 | | | | Prunes Lombard, sirop épais, 2 lbs. 0.95 0.97½ | | | | | |
| Asperges (Pointes), 2 lbs. 2.05 3.00 | | | | Prunes de Californie, 2½ lb. 0.00 2.74 | | | | | |
| | | | | Prunes Greengage, sirop épais 2 lbs. 1.07½ 1.10 | | | | | |
| | | | | Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 1.52½ | | | | | |
| | | | | Cerises blanches doz. 0.00 2.25 | | | | | |
| | | | | Cerises noires doz. 0.00 2.40 | | | | | |
| | | | | Framboises doz. 0.00 2.40 | | | | | |
| | | | | Mûres doz. 0.00 2.40 | | | | | |
| | | | | Gadelles rouges doz. 0.00 2.40 | | | | | |

| | | | |
|-----------------------------------|----------|-------|-------|
| Alun, barils de 112 lbs. | " | 0.02½ | |
| Arcanson, lb. | 0.03½ | 0.04½ | |
| Blanc de Camêche, brls de 336 | | 0.55 | |
| Bois épêche, pqt de ¼ lb. | 0.03½ | | |
| 100 lbs. | | 0.65 | |
| Borax en cristaux, brls de 336 | | | |
| lbs. | lb. | 0.05 | 0.06 |
| Boules à mites | " | 0.00 | 0.00 |
| Camomille | " | 0.00 | 0.40 |
| Campêche (Extrait de): | | | |
| boîtes de 12 lbs. | " | 0.00 | 0.11½ |
| btes 24 lbs., pqt 1 lb. | " | 0.11½ | 0.12½ |
| Camphre, la livre | | 0.00 | 0.75 |
| Carbonate d'ammoniaque, | | | |
| brls 112 lbs., 4 lbs. | | 0.15 | 0.20 |
| Cire blanche | lb. | 0.40 | 0.45 |
| Couperose, brls 370 lbs. | " | 0.01 | 0.02 |
| Crème de tartre | lb. | | 0.24 |
| Gélatine rouge en feuilles | " | | 0.60 |
| Gélatine blanche en feuilles | " | | 0.35 |
| Gélatine Knox en feuil., doz. | 1.25 | | 1.30 |
| Gomme arabique | lb. | 0.15 | 0.16 |
| Houblon pressé, lb. | (manque) | | |
| Lessive commune | doz. | 0.35 | |
| Lessive commune | grosse | 3.75 | |
| Paraffine pour cierges, lb. | | 0.10 | 0.12 |
| Plâtre à terre, sac 100 lbs., sac | | 0.70 | |
| Poudre insecticide | lb. | 0.00 | 0.50 |
| Résine blanche | " | 0.03 | 0.04½ |
| Résine G., suiv. quant. | " | 0.02½ | 0.03½ |
| Salpêtre en cristaux, brls | | | |
| 112 lbs. | lb. | 0.05 | 0.06 |
| Sel à Médecine | | 0.01 | 0.02 |
| Sel d'Epsom, sac 224 lbs., " | 0.01½ | 0.02½ | |
| Soda à pâte, 112 lbs. | | 0.00 | 2.00 |
| Soda à laver: | | | |
| Sacs | 0.80 | 0.85 | |
| Soude caustique en mor. lb. | 0.00 | 0.02½ | |
| Soufre en bâtons, brls 336 | | | |
| lbs. | lb. | 0.01½ | 0.03 |
| Soufre moulu sacs 112 lb. | 1.65 | 1.70 | |
| Tourteaux de lin moulu, sac | 1.60 | 1.70 | |
| Vitriol, brls | | 0.06½ | 0.07 |

BOUGIES, CIERGES ET HUILES DE SANCTUAIRE

Nous cotons:

| | | | |
|---|-----|-------|-------|
| B. Paraffine en vrac, boîte de 40 lbs.: | | | |
| 6 à la lb. | lb. | 0.00 | 0.07½ |
| 12 à la lb. | " | 0.00 | 0.10 |
| B. Paraffine, 6 à la lb. | | 0.08 | 0.09 |
| B. Paraffine, 12 à la lb. | | 0.08½ | 0.09½ |
| B. Stéarique, 14 oz. 6 et 12 | | 0.00 | 0.12½ |
| B. Stéarique, 16 oz. 6 et 8 | | 0.14 | 0.15 |
| Cierges approuvés, | lb. | 0.00 | 0.37½ |
| Huile de 8 jours, gallon | | 1.20 | 1.30 |

PLATS EN BOIS

Nous cotons:

| | | |
|-----------------------------|------|-------|
| Carrés de ¼ lb., crate | 0.00 | 0.45 |
| Carrés de 1 lb., crate 500 | 0.00 | 0.90 |
| Carrés de 2 lbs., crate 500 | 0.00 | 1.02½ |
| Carrés de 3 lbs., crate | 0.00 | 0.57½ |
| Carrés de 5 lbs., crate | 0.00 | 0.72½ |

CUVETTES EN BOIS

Nous cotons:

| | |
|-----------------------|-------|
| Cuvette No 0, la doz. | 10.50 |
| Cuvette No 1, la doz. | 9.00 |
| Cuvette No 2, la doz. | 7.50 |
| Cuvette No 3, la doz. | 6.50 |

BALAIS

Nous cotons:

| | | |
|-------------------------|---------|------|
| A longs manches | 0.00 | 2.75 |
| Avec manches ordinaires | La doz. | |
| 2 cordes | | 2.25 |
| 3 cordes | | 2.50 |
| 4 cordes | | 2.75 |

| | |
|---------------------------------|------|
| 5 cordes | 3.50 |
| Le papier manille, 13 x 17, est | cote |
| 20c. | |

EPINGLES A LINGE

| | |
|-----------------------------|------|
| Épingles ordinaires: | |
| Boîtes de 5 grosses, la bte | 0.75 |
| Épingles à ressort: | |
| Boîtes de 2 grosses, la bte | 0.90 |

PAPIER D'EMBALLAGE

| | |
|----------------------------|-------|
| Papier Manille en rouleaux | 0.03½ |
| Papier brun en rouleaux | 0.03 |

MECHES, BRULEURS ET VERRES DE LAMPES

Nous cotons:

| | | |
|----------------------------|------|------|
| Mèches No 2 | lb. | 0.22 |
| Mèches No 2 | " | 0.15 |
| Mèches No 0 | " | 0.12 |
| Brûleurs No 2 | doz. | 0.85 |
| Brûleurs No 1 | " | 0.65 |
| Brûleurs No 0 | " | 0.65 |
| Brûleurs, dessus verre (A) | " | 1.65 |
| Brûleurs, dessus verre (B) | " | 1.00 |
| Cheminées (climax) No 2 | " | 0.65 |
| Cheminées (climax) No 1 | " | 0.45 |
| Cheminées (climax) No 0 | " | 0.45 |
| Cheminées (Bonanza) No 2 | " | 0.95 |
| Cheminées (Bonanza) No 1 | " | 0.75 |

SAVON DE CASTILLE

Le savon de Marseille en morceaux se vend \$4.25 la caisse et de 9c à 10c la livre, poids net, blanc ou marbre.

GRAISSE A ROUES

On cote:

| | | |
|------------------------------|------|-----------|
| Graisse Impérial, en lots de | | |
| grosse | doz. | 0.57½ |
| Caisse de 4 doz. | " | 0.60 |
| Graisse au mica, | | |
| Boîtes de 1 lb. (par 3 doz.) | doz. | 0.90 0.95 |
| Boîtes de 3 lbs. (par doz.) | doz. | 2.25 |

HUILE D'OLIVE

Nous cotons:

| | | |
|--|-------|------|
| Huile Loublon: | | |
| Pintes | 0.00 | 2.25 |
| Chopines | 0.00 | 1.20 |
| ½ chopines | 0.00 | 0.60 |
| L'huile d'olive Barton et Guestier est | | |
| cotée: | | |
| Qrts | 7.75 | 8.00 |
| Pts | 4.37½ | 4.50 |
| ½ pts | 2.45 | 2.50 |

HUILE DE CASTOR

Nous cotons:

| | | |
|---------------------|---------|------|
| Bouteilles de 1 oz. | Grosse. | Doz. |
| Bouteilles de 2 oz. | 3.60 | 0.35 |
| Bouteilles de 3 oz. | 5.00 | 0.45 |
| Bouteilles de 4 oz. | 6.00 | 0.55 |
| | 7.25 | 0.65 |

HUILE DE FOIE DE MORUE

Nous cotons: \$1.75 à \$2.00.
Bouteilles carrées de 16 onces, \$3.75 la douzaine; chopines, \$2.40 la douzaine; ½ chopines, \$1.75 la douzaine.

HUILE DE COTON

Nous cotons:

| | | |
|----------|------|------|
| Au baril | 1.10 | 1.25 |
|----------|------|------|

HUILE DE RICIN PHARMACEUTIQUE

Nous cotons au quart, par livre, 9½c. le gallon, \$1.25, en estagnon, par livre, 9c à 10c.

VASELINE

Nous cotons:

| | | |
|--------------|--------|-------|
| "Bleu Seal" | | |
| Blanche No 1 | grosse | 10.00 |
| Blanche No 2 | " | 19.20 |
| Jaune No 1 | " | 6.72 |
| Jaune No 2 | " | 14.40 |

BALAIS

| | | |
|--------------------------------|------|------|
| D'enfant, 2 cordes | 0.00 | 1.10 |
| D'enfant, 1 corde | 0.00 | 0.85 |
| Manches de faubert (mop), doz. | | 1.20 |

HUILE DE PETROLE

Nous cotons:

| | | |
|--------------------|---------|-------|
| Pratt's Astral Oil | gol. | 0.22 |
| Standard Acme | le gal. | 0.17½ |

GRAINS ET FARINES

Marché de Chicago

Futures cotations:

| | | | | |
|---------|------|-------|------|--------|
| | | | | Ferme- |
| Blé— | | Haut. | Bas. | ture. |
| Mai | 92½c | 92¾c | 92½c | 92¾c |
| Juillet | 86½c | 86¾c | 86¼c | 86¾c |
| Mais— | | | | |
| Mai | 64½c | 65c | 64c | 64c |
| Juillet | 64¾c | 64½c | 63¾c | 63¾c |
| Avoine— | | | | |
| Mai | 36½c | 37½c | 36½c | 37c |
| Juillet | 37½c | 37¼c | 37c | 37¼c |

Grains

Il y a toujours une bonne demande provenant de sources européennes pour le blé de printemps du Manitoba, pour expedition prochaine aussi bien que future. Le marché pour l'avoine est ferme à: No 2 C.W., 42¾c à 43c; No 3 C.W., 41¾c à 42c; mais, No 3, 76c à 77c.

Marché de Montréal

Farines

Le commerce des farines montre une plus grande demande des acheteurs étrangers pour les qualités de blé de printemps, et comme les offres de prix dans quelques cas étaient plus hauts, mais vu la force du marché au blé et la hausse des prix des meuniers qui n'étaient pas disposés à accepter toutes les offres, le volume des affaires n'a pas été bien grand. Il n'y a pas de grand changement dans la situation du marché local, mais la demande s'améliore et des ventes de premières patentes ont été faites à \$5.60; seconde à \$5.10 et strong bakers de \$4.60 à \$4.90 le baril en sacs. Dans la farine de blé d'hiver, le marché est très ferme avec des ventes de patentes de choix de \$5.25 à \$5.50; straight rollers de \$4.60 à \$4.90 le baril en barils, et les derniers en jute de \$2.20 à \$2.30 le sac.

Nous cotons:
Patentes du printemps:

| | | |
|-----------------|--------|------|
| Royal Household | 2 sacs | 5.60 |
| Five Roses | 2 sacs | 5.60 |

| | | |
|---------------|--------|------|
| Glenora | 2 sacs | 5.10 |
| Harvest Queen | 2 sacs | 5.10 |

Fortes à Boulanger:

| | | |
|----------------|--------|------|
| Bakers Special | 2 sacs | 4.90 |
| Manitoba S. B. | 2 sacs | 4.90 |
| Keetob | 2 sacs | 4.90 |
| Montcalm | 2 sacs | 4.90 |

Patentes d'Hiver:

| | | |
|--|--------|------|
| Straight rollers | 2 sacs | 5.00 |
| Flurona (à pâtisserie) | 2 sacs | 5.80 |
| A do | 2 sacs | 5.10 |
| Farine de blé-d'Inde blanc pour boulangers, 2 sacs | | 5.00 |
| Farine de blé-d'Inde pour engrais 2 sacs | | 3.50 |

Farine d'avoine:

| | | |
|-------------------------------|------|------|
| Avoine roulée, sac de 80 lbs. | 2.25 | 1.95 |
| Avoine roulée, baril | | 4.75 |

Issues de blé et avoine roulée

La demande de toutes sources pour les issues de blé continue à être bonne, mais comme l'approvisionnement sur place est petit, le volume de nouvelles affaires est petit car les meuniers, dans la plupart des cas, ne font que des ventes par chars mélangés pour satisfaire les besoins du commerce local et de la campagne. Il n'y a pas de changement notable dans la condition du marché qui reste très ferme avec des ventes de son à \$23; shorts à \$25 et middlings à \$28 la tonne, y compris les sacs. De bonnes affaires se font dans les moulées et les prix sont fermes de \$30 à \$32 pour les qualités de pur grain, et de \$28 à \$29 pour les mélangées, la tonne. Dans l'avoine roulée, le marché est ferme avec une bonne demande et des ventes de lots de chars de \$4.45 à \$4.55 le baril en barils, et à \$2.15 le sac.

Nous cotons:

Issues de blé:

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Son Man., au char, tonne | 23.00 |
| Gru Man., au char, tonne | 25.00 |
| Middlings d'Ontario, au char, tonne | 27.00 28.00 |
| Moulée pure, au char | 32.00 34.00 |
| Moulée mélangée, au char | 28.00 29.00 |

FOIN PRESSE ET FOURRAGE**Marché de Montréal****Foin pressé**

Marché terne, sans demande ni changements dans les prix. Le foin No 1 se vend de \$16 à \$16.50; extra bon No 2 de \$15 à \$15.50 et le No 2 de \$13.50 à \$14 la tonne, en lots de chars, ex-voie.

Nous cotons:

| | | |
|-------------------------------------|---------|---------|
| Foin No 1, pour livraison immédiate | \$14.50 | \$15.00 |
| Très bon, No 2 | 13.50 | 14.00 |
| No 2 | 11.50 | 12.00 |
| la tonne, en wagon ex-voie. | | |

Marché facile. Demande médiocre, prix sans changement.

BEURRE**Marché anglais**

MM. Mills et Sparrow nous écrivent de Londres à la date du 16 avril 1914:

Pas d'amélioration dans le rapport de ce marché, la plupart des beurres sont plus faciles de prix. Il y a eu un manque de confiance dans le commerce depuis quelque temps, mais les prix ont tellement baissé que l'on espère un peu plus d'enthousiasme et que le marché se raffermira.

Danois. — Copenhague est 3/6 plus bas, avec un marché tranquille.

Australien. — Généralement parlant, la qualité, cette semaine, n'a pas montré une aussi bonne moyenne que les deux ou trois dernières semaines et le marché pour les meilleures qualités est ferme.

Les beurres de choix maintiennent leurs prix, mais les non salés obtiennent une prime assez haute sur les salés.

Nouvelle-Zélande. — La demande pour cette variété est très désappointante et les forts arrivages font baisser les prix sur les salés.

Arrivages coloniaux:—

Beurre: Vapeur "Otranto", 12,600 boîtes, australien; vapeur "Telamon", 8,025 boîtes, australien; vapeur "Ionic", 26,720 boîtes, Nouvelle-Zélande; vapeur "Otaki", 288 boîtes, Nouvelle-Zélande.

Fromage: Vapeur "Ionic", 18,200 cts, Nouvelle-Zélande; vapeur "Otaki", 12,600 cts, Nouvelle-Zélande.

Nous cotons:

| | |
|--|---------------|
| Danois, haut choix | 114/0 à 116/0 |
| Sibérien, haut choix | 100/0 à 102/2 |
| Sibérien, bon choix | 96/0 à 98/0 |
| Victorien, haut choix, salé | 102/0 à 104/0 |
| Victorien, choix, salé | 94/0 à 100/0 |
| Victorien, haut choix, sans sel | 106/0 à 108/0 |
| Victorien, choix, sans sel | 96/0 à 102/0 |
| Australien, haut choix, salé | 102/0 à 104/0 |
| Australien, choix, salé | 94/0 à 98/0 |
| Australien, haut choix, sans sel | 104/0 à 108/0 |
| Australien, choix, sans sel | 94/0 à 102/0 |
| Queensland, haut choix, salé | 102/0 à 104/0 |
| Queensland, choix, salé | 94/0 à 98/0 |
| Queensland, haut choix, sans sel | 104/0 à 108/0 |
| Queensland, choix, sans sel | 94/0 à 102/0 |
| Nouvelle-Zélande, haut choix, salé | 106/0 à 108/0 |
| Nouvelle-Zélande, haut choix, non salé | 114/0 à 116/0 |

FROMAGE**Marché anglais**

MM. Mills et Sparrow nous écrivent de Londres à la date du 16 avril 1914:

Le commerce continue à être tranquille, et les cotations sont nominales à cause du peu d'affaires qui ont été faites.

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Canadien, choix à haut choix, blanc | 66/0 à 68/0 |
| Canadien, choix à haut choix, coloré | 68/0 à 69/0 |
| Nouvelle-Zélande, haut choix, blanc | 61/0 à 62/0 |
| Nouvelle-Zélande, haut choix, coloré | 64/0 à 65/0 |

Prix vendants aux épiciers

| | |
|--|-----------|
| Fromage doux | 17c |
| Fromage fort, blanc, à la meule au morceau | 18c 19c |
| Fromage de Gruyère | 27c à 28c |
| Fromage Oka | 24c |
| Beurre, choix | 26c |
| Beurre, choix, en bloc d'une livre | 26½c |
| Oeufs strictement frais No 1 | 24c |
| Oeufs choisis | 26c |
| Oeufs frais en boîtes de carton d'une douzaine | 27c |

OEUFS

Il n'y a plus que des oeufs frais.

BEURRE**Marché de Montréal**

| | |
|--------------------|-----------|
| Beurre de laiterie | 23c à 24c |
|--------------------|-----------|

PEAUX VERTES

| | |
|---------------------|------|
| Boeuf inspecté No 1 | .16 |
| Boeuf inspecté No 2 | .15 |
| Boeuf inspecté No 3 | .14 |
| Veau | .18 |
| Agneau, chaque | .10 |
| Mouton, chaque | 1.25 |

FRUITS VERTS ET LEGUMES.

| | |
|----------------------------|-----------|
| Oignons, la lb. | 0.04½ |
| Oignons, la cse | 5.00 |
| Raisin Magala | 5.25 |
| Betteraves, le sac | 1.25 |
| Carottes, le sac | 1.40 |
| Patates, le sac | 1.00 |
| Navets, le sac | 0.90 |
| Pommes, le baril | 6.00 |
| Oranges Mexicaines, la cse | 2.50 |
| Oranges Navels, la cse | 2.75 |
| Citrons, la cse | 2.75 |
| Pommes Baldwin, No 1 | 6.00 |
| Pommes Baldwin, No 2 | 4.50 |
| Pommes Greening No 1 | 5.50 |
| Pommes Greening No 2 | 4.00 |
| Pommes Spy No 1 | 7.00 8.00 |
| Pommes Spy No 2 | 5.50 |
| Atocas, le gallon | 0.60 |
| Tomates fancy, crête | 4.25 |
| Tomates, choix, crête | 4.00 |
| Cocombres, la doz. | 2.00 |

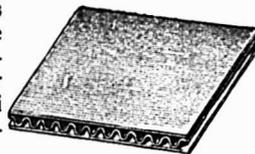
Table Alphabétique des Annonces

| | | | |
|---|---|---------------------------------|---|
| Assurance Mont-Royal ... 32 | Davis S. & Sons Ltd. 62 | Jamieson R. C. 42 | Quebec Steamship..... 36 |
| Baker & Co. (Walter)..... 14 | D'Armarreau Alex. 34 | Jonas & Cie, H. 2 | Remington Arms. 44 |
| Banque de Montréal..... 36 | Dom. Cannery Co., Ltd.... 3 | Lacaille, Gendreau & Cie.. 14 | Rolland & Fils, J. B. 34 |
| Banque d'Hochelaga..... 36 | Dom. Cartridge Co. 43 | La Prévoyance 33 | Record Foundry..... 40 |
| Banque Nationale..... 36 | Dontigny Hector 34 | La Sauvegarde 32 | Seagram, Jos. E. 54 |
| Banque Molson 36 | Douglas J.M. & Co Couvert et 54 | Leslie & Co., A. C. 40 | Sheldon School..... 7 |
| Banque Provinciale..... 36 | Ecole Polytechnique 15 | Liverpool & London & Globe 32 | Stanley Rule & Level.... 48 |
| Barnett G. & H. & Co. 49 | Eddy E. B. Co. 8 | Lufkin Rule Co 48 | St. Lawrence Sugar Co. 8 |
| Bélanger & Bélanger 34 | Esinhart & Evans... 32 | Molson Breweries..... 50 | Sun Life of Canada..... 38 |
| Bowser, S. F. & Co. 6 | Equitable (Cie d'assurance incendie) 33 | Martin C. E. 34 | Simonds Canada Saw Co... 46 |
| British Colonial Fire Ass... 33 | Ewing, S. H. & Sons..... 53 | Martin-Senour 44 | Tarbox Bros 16 |
| Brodie & Harvie..... 15 | Fontaine, Forbes & Laporte 15 | Mathieu (Cie J. L.) 12 | Tanglefoot 19 |
| Canadian Consolidated | Fontaine Henri..... 34 | Matthews Blackwell Ltd... 5 | Taylor Forbes Co. Ltd.... 45 |
| Rubber Co..... 17 | Fortier Joseph..... 34 | Maxwell & Sons [David].. 40 | Thompson & Norris Co.... 31 |
| Canada Life Assurance Co.. 33 | Gagnon, P.-A..... 34 | McArthur, A 40 | Tippet & Co., A. P. 7 |
| Canada Starch Co..... 4 | Garand, Terroux & Cie.... 34 | Metropolitan Life Ins. Co.. 32 | Tuckett [The G. E. & Son Co] 12 |
| Can. Fairbanks Morse Co.. 13 | Gillett Co. Ltd., [E. W.] 18 | McGill Cutlery Co..... 49 | Théâtre National Français. 34 |
| Canadian Salt Co..... 7 | Gonthier & Midgley 34 | Montbriand, L. R. 34 | United Shoe Machinery Co. Ltd Couvert |
| Cane Wm. & Sons Co. Ltd.. 5 | Grand Trunk Railway.... 49 | Montreal-Canada Ass. Co.. 32 | United-States Steel Co 47 |
| Church & Dwight..... 10 | Gunn, Langlois & Cie..... 10 | Mott, John P., & Co..... 14 | Western Ass. Co..... 32 |
| Cie d'Assurance Mutuelle du Commerce 33 | Greening Wire Co 42 | Nova Scotia Steel Co..... 36 | Wilks & Burnett... 34 |
| Clark, Wm..... 14 | Genin, Trudeau & Cie..... 62 | Nicholson File 47 | Wiser J. P. & Sons Ltd.... 53 |
| Connors Bros. 18 | Hiram Walkers Co..... Insert | National Breweries..... Couvert | Wilson L. A. & Cie..... 53 |
| Cottam Bart..... 34 | Hamilton Cotton Co..... 12 | Nugget Polish Co. Ltd.... 9 | |
| Couillard Auguste..... 34 | Houde J. B. Co..... 58 | Prêt Immobilier Limitée... 14 | |
| Canadian Poster Co..... 11 | Hébert L. H. & Cie..... 39 | Prévoyants du Canada, (Les) 32 | |
| Can. Shredded Wheat Co.. 13 | Heinz Co..... 13 | Paterson Mfg. Co..... 47 | |
| City Ice Co., Limited 15 | Hodgson, Summers Co.... 13 | | |
| | Imperial Tobacco Co... insert | | |

Pour Emballage Rapide, et Economie d'Espace

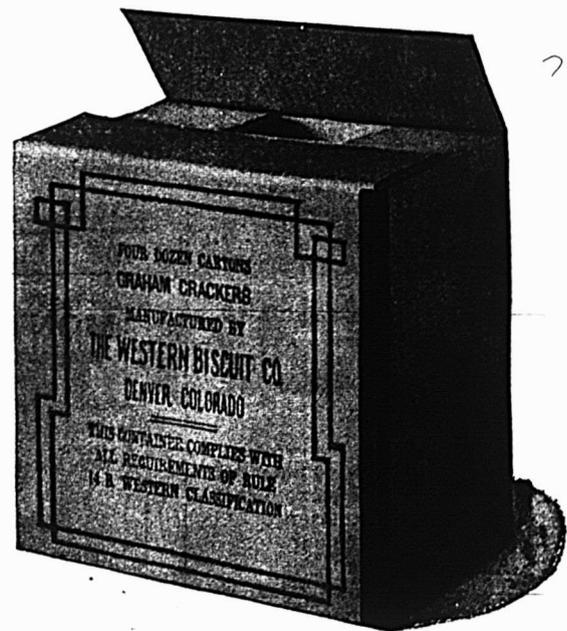
Employez les Boîtes Cellulaires Pliantes en Carton T. et N. pour Expédition.

Si vous payez des frais d'expédition sur les marchandises que vous livrez, pourquoi ne pas économiser en employant les Boîtes Cellulaires pliantes en carton T. et N. pour expédition ? Si vos clients paient, pourquoi ne pas vous les attacher en économisant moitié du poids sur la boîte d'emballage ?



Ces boîtes sont solides, résistent aux chocs de l'expédition de marchandises, sont rapides et aisément arrangées sans clous ou fil de fer. Elles arrivent "toutes prêtes" et par suite prennent le moins de place possible dans votre magasin d'expédition. Elles sont meilleur marché aussi que les boîtes en bois.

Elles valent la peine d'être examinées. Faites-nous savoir vos besoins. Remplissez le coupon ci-dessous et envoyez-nous-le aujourd'hui.



The Thompson & Norris Co. of Canada, Limited

NIAGARA FALLS, Ont.

Brooklyn, N. Y. Boston, Mass. Brookville, Ind.
Londres, Angleterre. Jülich, Allemagne.

The THOMPSON & NORRIS Co. of Canada, Limited, Niagara Falls, Ont.

Envoyez des détails.

Nom.....
P. C. Adresse.....

METROPOLITAN

Life Assurance Co'y

of New-York

(Compagnie à Fonds Social)

Assurance en force..... \$2,816,504,462
 Fonctions en vigueur au 31 décembre 1913 13,957,742.

En 1913, la compagnie a émis au Canada des polices pour..... \$511,223,886.00

Elle a déposé entre les mains du Gouvernement Canadien et de fidèles commis canadiens, exclusivement pour les Canadiens, environ \$16,000,000.

Il y a plus de \$32,000 Canadiens assurés dans la METROPOLITAN.

WESTERN ASSURANCE CO.

INCORPORÉE EN 1881

ACTIF, au-delà de \$3,284,179.93

Bureau Principal: TORONTO, Ont.

Hon. GEO. A. COX, Président.

W. R. BROCK, Vice-Président.

W. B. MEIKLE, Gérant-Général.

C. C. FORSTER, Secrétaire.

Succursale de Montréal:

61 RUE ST-PIERRE.

ROBT. BICKERDIKE, Gérant

L'ASSURANCE MONT-ROYAL

(Compagnie Indépendante (Incendie))

Bureaux: 74 rue Notre-Dame Ouest

Coin St-François-Xavier, MONTREAL

RÔDOLPHE FORGET, Président.

J. E. CLEMENT Jr. Gérant-Général

ESINHART & EVANS

Courtiers d'Assurance

Feu, Vie, Accident, Cambriolage,
 Bris de-glaces, Automobiles,
 Responsabilité des Fonctionnaires

Agents principaux pour :

The Scottish Union & National Ins. Co.
d'Edinburgh.German American Insurance Co.
de New-York.

Nous considérons toutes commandes
 d'agences de la part de personnes
 responsables. L'expérience
 n'est pas absolument
 indispensable.

Bureau: EDIFICE LAKE of the WOODS

39 rue St-Sacrement,

TELEPHONE MAIN 553 MONTREAL

Assurances**LES PRETS SUR LES ASSURANCES**

On signale à l'attention des hommes d'affaires le fait de l'augmentation considérable constatée chaque année depuis dix ans, des prêts aux porteurs de police d'assurance-vie.

M. George B. Woods, président et directeur gérant de la Continental Life Insurance Company, est d'opinion que le plan de faire des avances d'argent sur les contrats d'assurance-vie est très commode pour le porteur de ce contrat; mais, dit-il, nous regrettons de voir, d'un autre côté, que le volume des prêts sur polices augmente, réduisant ainsi la somme d'assurance à revenir aux bénéficiaires, et puis, le privilège d'emprunter fournit souvent au porteur de police le moyen de payer sa prime. Ce point, à mon avis, est de grave importance pour les compagnies bien administrées.

Une autre autorité en assurance-vie, M. Sanford S. Davies, gérant général de la British Columbia Life, fait remarquer que la somme des prêts sur polices en Canada augmente non parce que les assurés ne paient pas leurs emprunts déjà faits, mais parce qu'ils empruntent davantage. Peu de ces emprunteurs remboursent eux-mêmes, laissant ce soin à la veuve et aux orphelins qui sont privés d'autant de leurs ressources.

M. J.-K. McCutcheon dit que "aucun prêt sur une police vie ne devrait dépasser la somme nécessaire de temps à autre pour couvrir les primes et tenir la police en vigueur.

Une autre opinion est à l'effet que si un quelqu'un veut emprunter sur sa police pour favoriser ses propres affaires, il ferait mieux de prendre de suite toute la valeur rachetable de cette police et en prendre ensuite une autre.

COMPAGNIE MONTREAL-CANADA

D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Fondée en 1859

Téléphone Bell Main 5381

Actif..... \$557 885.95

Réserve..... \$193,071.19

Autres Valeurs
passive..... 20, 8

\$213,759.19

Surplus pour les assurés..... \$344,126.76

Bureau - Chef :

EDIFICE "ULUTH,

80 rue Notre-Dame Ouest,
angle de la r. St Sulpice.

MONTREAL.

L. A. Lavallée, Président
Ferd. Pagé, Gérant Provincial**ASSUREZ-VOUS**

DANS

LA SAUVEGARDE

- 1^o PARCE QUE Ses Taux sont aussi avantageux que ceux de n'importe quelle compagnie.
- 2^o PARCE QUE Ses polices sont plus libérales que celles de n'importe quelle compagnie.
- 3^o PARCE QUE Ses garanties sont supérieures à la généralité de celles des autres compagnies.
- 4^o PARCE QUE La sagesse et l'expérience de sa direction sont une garantie de succès pour les années futures.
- 5^o PARCE QUE Par-dessus tout, elle est une compagnie Canadienne-Française et ses capitaux restent dans la Province de Québec pour le bénéfice des nôtres.

Siège Social : Angle des rues Notre-Dame et St-Vincent.

MONTREAL

Succursale au Canada. Bureau Chef à Montréal
DIRECTEURSM Chevallier, Fcr.; Wm M.-I.-on Macpherson, Fcr.;
T J Drummond, Fcr.; Sir Alexandre Lacoste;
Sir Frederick William-Taylor

J. Gardner Thompson, Gérant.

Lewis Laing Assistant Gérant

Les Prévoyants du Canada

Assurance Fonds de Pension

Capital Autorisé..... \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension, le
31 mars 1914 \$454,368.15ACHETEZ DES PARTS DES PREVOYANTS
DU CANADA

Parce que c'est un placement sans pareil;
 Parce que c'est avec la plus petite prime,
 la plus grosse rente ;
 Parce que c'est la seule Compagnie à
 "Fonds Social" faisant une spécialité du
 Fonds de Pension.
 Total de l'actif du Fonds de Pension seu-
 lement : \$454,368.15.

Bureau à Montréal :

Chambre 22,

Edifice "La Patrie"

Bureau - Chef :

126 rue St-Pierre,

Edifice Dominion,

QUEBEC.

LA COMPAGNIE

EQUITABLE

D'Assurance Mutuelle
Contre le Feu.180 Rue ST-JACQUES,
MONTREAL.

Les nouvelles affaires ont augmenté de 30% dans les premiers six mois de l'année et la Compagnie n'a aucune perte contestée.

Certifié correct

C. A. SYLVESTRE,

Auditeur Licencié.

Montréal, 1er Juillet 1913.

L'Equitable" couvre toutes ses obligations sans discussion inutile ou coûteuse pour les Réclamants. . . .

ENCORE L'ASSURANCE INFANTILE.

Un journal américain contient certains commentaires au sujet de l'assurance des enfants. L'opinion qui y est exprimée ne semble pas être en harmonie avec d'autres opinions qui prévalent dans le monde fraternel. Un autre journal a endossé le système et il s'en fait aujourd'hui l'avocat. Une discussion intelligente jette toujours la lumière sur un sujet.

Nous n'avons pas changé d'opinion à ce sujet, à savoir: que l'assurance infantile se trompe d'adresse. Nous ajoutons seulement que pour aucune considération on devrait assurer un enfant dont le père, s'il peut l'être, n'est pas lui-même assuré. Il est possible qu'une semblable assurance soit justifiable quand les parents d'un enfant ne sont pas eux-mêmes assurables. Mais aucune société fraternelle ne devrait assurer la vie d'un enfant, à moins que l'un de ses parents soient membre de telle société.

Nous croyons que les organisations fraternelles ne devraient pas s'éloigner sous ce rapport des sentiers battus. La protection de l'assurance doit être telle qu'elle aille à ceux qui en ont besoin et non qu'elle permette de spéculer sur les déshérités. La seule idée qu'un homme dont la vie est susceptible d'être assurée

Sun Life of Canada

Actif\$ 55,726,347.32
Assurances en vigueur 202,363,996.00

Ecrivez au Bureau Principal,
Montréal, pour vous procurer la
brochure intitulée "Prospère et
Progressive."

SIX FAITS DU
67ème RAPPORT ANNUEL
DE LA
CANADA LIFE
INSURANCE COMPANY

Un des faits importants, c'est que la Compagnie, en 1913, surpasse le record de toutes les années précédentes de son histoire.

1. — L'AUGMENTATION DU SURPLUS en 1913 était de 17,599,966, excédant le surplus de 1912, d'au-delà de \$179,000 et excédant de beaucoup le surplus des années précédentes. Le surplus net à lue est de 6,183,278 30.

2. — LE REVENU de 18,094,885.70 excède d'une somme de 1,638,259 66 celui de l'année dernière. C'est le plus gros revenu dans l'histoire de la Compagnie. L'augmentation du taux d'intérêt, qui a toujours fait des progrès depuis 1890, montre encore une amélioration en 1913. C'est un important facteur à l'augmentation du surplus.

3. — L'ACTIF fut augmenté de \$3,860,271.32 et s'éleva maintenant à \$52,167,704 81.

4. — LE TOTAL DES ASSURANCES maintenant en force s'est élevé à \$113,121,363 94, augmentation d'au-delà de \$8,273,000 dans l'année.

5. — LES PAIEMENTS AUX PORTEURS DE POLICES, en 1913, s'élevèrent à \$2,78,016 11, une augmentation de 1415,081 31 sur 1912. En plus de cela nous avons fait des PRETS AUX PORTEURS DE POLICES sur garantie de leur police d'assurance, au montant de \$ 6,228 71.

6. — LA MORTALITE de l'année nous fut encore plus favorable que nous ne l'espérions, et ceci, avec une FAIBLE POURCENTAGE CONTINU DES DEPENSES, contribua à faire un surplus record.

La Compagnie d'Assurance
MUTUELLE DU COMMERCE
Contre l'Incendie

Actif excédant \$650,000.00

DEPOT AU GOUVERNEMENT
en conformité avec la nouvelle Loi des
Assurances de Québec, 8 Edouard VII, Chap. 69.
Bureau-Chef; 181 rue Girouard, St-Hyacinthe

RESPONSABILITE PATRONALE
La Prevoyance
Capital \$500,000.00

Aussi : — Accidents, Maladies, Glaces,
Vol, Garantie de Fidélité, Garantie de
contrats.

ASSURANCE D'AUTOMOBILES

Bureau Chef :

160 rue St-Jacques, . . . Montréal

Tel. Bell : Main 1626

BRITISH COLONIAL

FIRE INSURANCE COMPANY

EDIFICE ROYAL, . . . 2 PLACE D'ARMES, . . . MONTREAL.

CAPITAL AUTORISE, \$2,000,000 . . . CAPITAL SOUSCRIT, \$1,000,000

Agents demandés pour les districts non représentés.

TEL. BELL, MAIN 1859

BELANGER & BELANGER

Notaires, Comptables et Commissaires

TRUST & LOAN BUILDING.

No 30 rue St-Jacques, - MONTREAL
Argent à Prêter à 4, 5 et 6%**PAIN POUR OISEAUX** est le "Cottar Seed" fabriqué d'après six brevets. Marchandise de confiance; rien ne peut l'approcher comme valeur et comme popularité. Chez tous les fournisseurs en gros.

Maison Fondée en 1870

AUGUSTE COUILLARD

IMPORTATEUR DE

Ferrerierie et Quincaillerie, Verres à Vitres, Peintures, Etc.

Spécialité: Poêles de toutes sortes

Nos. 228 & 229 rue St-Paul

Ventes 12 et 14 St-Amable, MONTREAL

La maison n'a pas de Commis-voyageurs et fait bénéficier ses clients de cette économie. Attention toute spéciale aux commandes par la maille. Messieurs les marchands de la campagne seront toujours servis au plus bas prix du marché.

ALEX. DESMARTEAU

Comptable, Auditeur

SPÉCIALITÉ: — Liquidation de Faillites, Compromis Effectués.

54, 60 RUE NOTRE-DANE EST
MONTREAL**Hotel St-Maurice**HOTEL DES VOYAGEURS
Hector Doutigny, Prop.Chambres de première classe et
Salles d'Echantillons**GRAND'MERE, P. Q.****C. E. MARTIN**Comptable, Liquidateur
et Auditeur

211 EDIFICE MCGILL

MONTREAL

Tel. Main 5126.

NEW VICTORIA HOTEL

H. FONTAINE, PROPRIETAIRE

QUEBEC

L'Hôtel des commis-voyageurs.

Plan Américain. Taux, à partir de \$2.50.

JOSEPH FORTIER

Fabricant-Papetier

Atelier de Réglure, Reliure, Typographie, Relief et Gaufrage. Fabrication de Livres de Comptabilité. Formules et fournitures de Bureau.

210 rue Notre-Dame Ouest,
(Angle de la rue St-Pierre). MONTREAL.

et qui assure la vie de son enfant pour son propre bénéfice, alors qu'il n'assure pas sa propre vie, est contraire à tout principe de vraie fraternité. Les sociétés ne devraient pas la tolérer, encore moins l'encourager. Les soi-disantes compagnies d'assurance industrielles peuvent spéculer sur la vie des petits enfants, car elles n'ont pour but que de faire de l'argent, mais une société fraternelle qui se réclame de la paternité de Dieu et de la fraternité de l'homme ne peut le faire et mériter le respect des honnêtes gens. Le jour où l'assurance infantile sera enfin limitée à ses opérations légitimes et logiques, elle n'occupera plus qu'une infime place dans le monde fraternel.

(A suivre)

OCCASIONS D'AFFAIRES.

Nos abonnés qui pourraient intéresser les demandes de représentations, d'agences de marchandises, etc., publiés dans "Le Prix Courant", n'auront qu'à nous faire connaître le numéro de l'occasion d'affaires qui les intéresse pour que nous leur adressions tous les renseignements complémentaires qui pourraient leur être utiles.

34-3. Charrues. — Trois maisons de l'Amérique du Sud demandent des char-

35-3. Accessoires d'automobiles. — Plusieurs maisons de l'Amérique du Sud demandent des accessoires d'automobiles.

36-3. Brosses. — Deux maisons de l'Amérique du Sud demandent des brosses.

37-3. Articles sanitaires. — Une maison de Columbia, Amérique du Sud, demande des articles sanitaires.

38-3. Lits en métal. — Deux maisons de l'Amérique du Sud demandent des lits en métal.

39-3. Fer. — Deux maisons de l'Amérique du Sud demandent des renseignements au sujet du fer.

40-3. Ressorts pour voitures. — Une maison de l'Amérique du Sud demande des renseignements au sujet des ressorts pour voitures.

41-3. Explosifs. — Une maison de Columbia, Amérique du Sud, demande des renseignements au sujet des explosifs.

42-3. Marchandises émaillées. — Une maison de Columbia, Amérique du Sud, demande des renseignements au sujet des marchandises émaillées.

43-3. Ferronnerie en général. — Une maison de Columbia, Amérique du Sud, demande des renseignements au sujet de la ferronnerie en général.

44-3. Carbone de calcium. — Deux maisons de l'Amérique du Sud demandent des renseignements au sujet de la carbone de calcium.

45-3. Peintures et vernis. — Deux maisons de l'Amérique du Sud demandent des renseignements au sujet de la peinture et vernis.

N'employez pas des caractères trop petits pour votre publicité imprimée. Tous ceux qui doivent la lire n'ont ni vingt ans ni de bons yeux. La parfaite lisibilité d'un imprimé augmente sa valeur.

GEO. GONTHIER
Licencié Institut
ComptableH. E. MIDGLEY
Comptable-Incorporé**GONTHIER & MIDGLEY**

Comptables & Auditeurs

103 RUE ST-FRS-XAVIER.
Téléphone
Ma n 2701-519Adresse télégraphique
"Gontley"**P. A. GAGNON**

Comptable Licencié

(Chartered Accountant)

Chambre 315, 316, 317

Edifice Banque Québec.

11 Place d'Armes, MONTREAL.

Téléphone Bell Main 4912

GARAND, TERROUX & CIE

BANQUIERS ET COURTIERS

48 rue Notre-Dame Ouest

MONTREAL

L. R. MONTBRIAND

Architecte et Mesureur,

230 Rue St-André

Montréal

La Perle des ENCRES MAURINS.**L'AZULINE**—Encre fixe bleu—Noir, ne subissant jamais de décoloration.**LA SYRIENNE**—Encre à copier. D'une belle nuance violette en écrivant et devenant ensuite très noire. Cette encre copie plus de six mois après l'écriture.**LA PERSANE**—Instantanément noire et brillante. Spéciale pour la comptabilité.**LA PURPURINE**—Nouveau Carmin, d'une nuance pourpre très vive, ne subit jamais d'altération.

Toutes ces Encre sont d'une supériorité reconnue, pour la fluidité, l'intensité et les prix relativement de "Bon Marché".

Demandez-les à votre Libraire

La Compagnie J.-B. Rolland & Fils

MONTREAL

Soleils Agents pour le Canada

Théâtre National Français

Semaine du 4 Mai 1914

L'IMMENSE SUCCES DRAMATIQUE

LE TORRENT

Par Maurice Donnay de l'Académie française

Arthur W. Wilks.

Alexander Burnett

WILKS & BURNETTComptables, Auditeurs, Commissaires pour
toutes les Provinces.

Règlement d'affaires de Faillites

602 Bâtisse Banque des Marchands

Téléphone Bell Main 5500

MONTREAL

Renseignements Commerciaux

Dissolutions.

Montréal. — Maker & Saad. Marchands.
 Montréal. — Mandeville & Frère. Epiciers.
 Montréal. — Maple Crispnet Co.
 Montréal. — National Amusement Co.
 Montréal. — Progressive Printing Co.
 Montréal. — Frontenac Ink Works.
 Montréal. — Colonial Real Estate Co. Immeubles.

Fonds vendus.

Ancienne Lorette. — Indian Lorette Glove Works.
 Montréal. — Ninety-Nine Clothing Co.
 Montréal. — Rousseau & Frères, Ltée. Autos.
 Montréal. — Jacob Schrier. Manuf. de fourrures.
 Québec. — Allan McLaughlin. Agent d'immeubles, etc.
 Meubles de bureau vendus.

Ste-Luce Station. — La Cie Neigette. Bois et scierie.
 Montréal. — Octave Groulx. Merceries.

Fonds à vendre.

Pointe au Pic. — Jos. Warren & Cie. Magasin général.

Montréal. — L. Goodman. Bijoutiers.

Demandes de cession.

Goodman & Boukmeno. Encanteurs.

T. Hoffman & Co. Manf. de pantalons.

R. H. Larin. Plombier.

Miller & Macaulay. Ouvriers en cuivre.

Incendies.

Bryson. — Pierre Godin, hôtel; Norman McCuaig, billards; Mme F. Merleau, magasin général; W. J. O'Meara & Co., magasin général; Mme L. R. McNally, magasin général; G. McNally, forgeron; F. A. Coughlin, boulanger; W. J. Greer & Co., liqueurs; Mme R. Coughlin, modiste.

Incorporations.

Montréal. — J. E. Champagne, entrepreneur; Derby House, Ltd., hôtel; Drury's, Ltd.; La Cie Paul, Ltée, hôtel; Mansions, Ltd., immeubles, etc.; McMahon Bros., Ltd., hôtel; Walkers, Ltd., hôtel; Woodruff Hotel, Ltd., hôtel.

Hull. — Lévesque, St-Jean & Cie, immeubles.

Les Cies suivantes ont été récemment enregistrées:

Grand'Mère. — A. Panneton & Cie, magasin général.

Montréal. — Abramson & Basevitz, épiciers; O. Bélanger, enregistré, manufacture de gants, etc.; Brunet & Fils, entrepreneurs; Boucher & Crotty, tailleurs; Buckingham Dining Room; Canadian Educator; Canadian Mail Order Service, enregistré; City Properties, Ltd.; Emergency Service Ltd.; Foreign Labor Exchange; Godsoe, Higgins & Co., courtiers; Makaros & Cie, marchands; Pilon & Séguin, épiciers; Sicilia Shoe Store, C. Sofio, prop.; Wool Down Co.

Trois-Rivières. — Frigon & Rousseau, marchands.

ACTES INSCRITS AU BUREAU D'ENREGISTREMENT A ARTHABASKA, SEMAINE DU 20 AU 25 AVRIL 1914

Ventes

Joseph Dufresne à Joseph Michaud, ½ O. 542 et 644, Bulstrode, \$1,400, \$450; Shérif d'Arthabaska à Joseph Anctil, P. 144 et 145, Warwick, \$1,430, payées; Emilie Soulière à Jacques Larochelle, P. 414, Ste-Victoire, \$40, payées; Philippe Baril à Joseph Baril, 459-29, Ste-Victoire, \$800, dont \$275 a/c; Jacques Larochelle à Louis S. Pelletier, 2 parties, 414, Ste-Victoire, \$2,000, dont \$500 a/c; Joseph Gagné à Odilon Houle, ½ N. 24c, 25c et 26e, 11e rang, Stanfold, \$1,200, dont \$500 a/c; Odilon Houle à Albert Girouard, 23b, 23c et 23d, 11e rang, Stanfold, \$2,100, dont \$400 a/c; Willie Nault à Ernest Provencher, P. 454, Ste-Victoire, \$1,250, dont \$900 a/c; Wilfrid Geoffroy à Henri Bougie, P. N. O. 364 et 365, Warwick, \$500, dont \$150 a/c; Médéric St-Cyr à Valère St-Cyr, 580, Tingwick, \$2,550, dues; Remi Poirier à Arthur Dugré, 211 et 211, St-Paul, \$1,500, dues; J. Ernest Provencher à Adrien et Aimé Bellemare, P. 138, Warwick, \$4,400 dues; Foncière Victoriaville, Ltée, à Joseph R. Hamel, 100-164 et 100-165, Ste-Victoire, \$600, payées; La même à Eusèbe H. Croteau, 100-28, Ste-Victoire, \$285, payées; Pierre Lasonde à Evariste Baril, ½ S. 6a, 7e rang, Stanfold, \$350, payées; Alfred Dusseault à F. X. Bouffard, 487 et ½ 488, Warwick, \$1,200, dont \$400 a/c; Damase Cantin à Alfred Michel, 384, St-Paul (à distraire), \$1,600, dont \$400 a/c; John Carreau à J. E. Alain, P. 449 et 450, Ste-Victoire, \$1, payée.

Vente de gré à gré

Philippe Vézina et al. à Désiré Frenette, P. 137 et 137, Ste-Victoire, \$375, payées.

Vente à réméré

Josaphat Laplante à J. Zéphirin Auger, P. N. E. 763, Warwick, \$2,000, payées; François Duhaime à Joseph A. Bourque, 254 et 259, Bulstrode, \$1,050, payées.

Bail à vente foncière

Louis Senevé Héon à Henri Boisvert, P. 414, Ste-Victoire, \$12 par année; par le même à Isaïe Boisvert, P. 414, Ste-Victoire, \$12 par année; P. Tourigny et P. Lavigne à The Arthabaska Chair Co., Ltd., \$2 4par année.

Donation

Mme Méline Garceau à Philius Chamberland, 150, Bulstrode, (à distraire).

Testament

Luc Levasseur en faveur de Mme Marie Lafrance, 190, Bulstrode; Hon. Henri G. Mailhot en faveur de Mhe Louise Ollivier et Mme Alice Mailhot.

Obligation

Walter Hamel (père) à Jos. Blanchet, P. 459, Ste-Victoire, \$350, 3 ans à 6%; Jos. L'Heureux à Alexis Therrien, 369-37 et 369-38, Ste-Victoire, \$625, 2 ans à 6%.

Rétrocession

Joseph Roberge à Mme Cédulie Carrier, 659, Tingwick.

Renouvellement de servitude

Jos. Fortier à Wm. Constant, 687 et 688, Warwick; Pierre Tessier à Wm. Constant et al., 686, Warwick.

Partage

Mme Louise Ollivier et Mme Alice Mailhot, pas d'immeubles; Onésime Lasonde et Pierre Lasonde, 6a du 7e rang, Stanfold.

Ventes par Shérifs

District de Beauce

Jos. Morin vs Alphonse Grenier. Le lot No 28 du 4ème rang de Spaulding, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Vente à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Agnès du Lac Mégantic, le 5 mai 1914, à 10 heures a.m.

District de St-François

Thomas W. Bean vs Wilder Reed et Cheney M. Reed. Le lot No 211 du canton Hatley, district de St-François, avec toutes les bâtisses y érigées et les améliorations faites dessus. Vente à la porte de l'église de la paroisse Ste-Elisabeth de Hatley, le 5 mai 1914, à 1 heure p.m.

LOI LACOMBE

| Déposants | Employeurs |
|--------------------------------|----------------------------|
| Adam Blais | La Cité de Montréal |
| Albert Charest | Herménégilde Lalonde |
| E. Boulanger | V. E. Graversy |
| Louis Brazeau | C. R. Corneil |
| Philippe Tourigny | A. Picard |
| Dme M. L. Lemieux, | |
| Vve Azarie Benard | Dupuis Frères, Ltée |
| Philius Lortie | C. E. Deakins |
| Jos. Petit | Cie Ass. Excel. |
| Victor Legault dit Deslauriers | Camille Legault |
| W. N. Leblond | Létourneau Joséphine |
| J. D. Racette | M. Marchand |
| J. W. Whittingham | Mont. Star Pub. Co., Ltd. |
| Albert Veillet | Hôpital Victoria |
| F. X. St-Georges | Structural Steel Co., Ltd. |
| Honoré Proteau | Le Régat Hotel |
| Hervé Campeau | Dr E. St-Denis, et al. |
| E. J. Holland et M. Liehovitch | Can. Express Co. |
| Nap. Caron | H. Lewis |
| M. Therrien | Sarrazin, Fils |
| Louis Hamelin | La Cité de Montréal |
| Adrien Deslongchamps | Jos. Laurin |
| Isaïe Bélanger | La Cité de Montréal |
| Gédéon Labelle | Bell Telephone |
| Dieudonné Lamarre | Masse |
| Jos. Lippé | Intern. Ry. Pub. Co. |
| Jos. Ulvse Tremblay | L. Boudreault |
| Joseph Léveillé | L. O. Grothé, Ltée |
| Thomas Lapensée | Daily Mail Pub. Co. |

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2158e livraison (11 avril 1914). — Filles de proscrit (1793-1799), par Georges-G. Toudouze. — Un aliment trop négligé: la figue sèche, par Pierre de Mériel. — Les cartes à jouer, par Edmond Renoir. — Aéroplanes et projectiles d'artillerie, par Daniel Bellet. — L'enfant des fêtes, par Thérèse Jeanroy. — A travers le Maroc français: Casablanca, par Louis Rousselet. Abonnements: France, un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; Union Postale, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. Le numéro, 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard St-Germain.

BANQUE DE MONTREAL

ETABLIE EN 1817

Capital Payé \$16,000,000.00
Réserve 16,000,000.00
Profit non partagés 1,046,217.80

SIÈGE SOCIAL, MONTREAL

Bureau des Directeurs.—H. V. Meredith, Ecr. Président. R. P. Angus, E. B. Greenshields, Sir William MacDonald, Hon. Robt Mackay, Sir Thos. Shaughnessy, K. C. V. O., David Morrice, C. R. Hosmer A. Baumgarten, C. B. Gordon, H. R. Drummond, D. Forbes Angus & Wm. McMaster,

Sir Frederick Williams-Taylor, Gérant-Général, A. D. Braithwaite, Assistant Gérant-Général.

Succursales dans toutes les principales cités et villes du Canada et en Angleterre, les Etats-Unis d'Amérique, Terre-Neuve et Mexique

Seize Succursales dans la ville de Montréal.

Département d'Épargne dans toutes les Succursales du Canada.

LA BANQUE NATIONALE

FONDEE EN 1860.

Capital \$2,000,000
Réserve 1,550,000

Notre service de billets circulaires pour les voyageurs "Travelers Cheques" a donné satisfaction à tous nos clients; nous invitons le public à se prévaloir des avantages que nous offrons

Notre bureau de Paris,

14 RUE AUBER,

est très propice aux voyageurs canadiens qui visitent l'Europe.

Nous effectuons les virements de fonds, les collections, les paiements, les crédits commerciaux en Europe, aux Etats-Unis et au Canada, aux plus bas taux.

LA BANQUE MOLSON

INCORPORÉE EN 1855

Bureau Principal, MONTREAL.

CAPITAL PAYÉ \$4,000,000
FONDS DE RÉSERVE 4,800,000

E. C. PRATT Gérant-Général
SUCCURSALES DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

| | | |
|-------------------------|----------------------|-----------------------|
| Arthabask | Rue Sainte-Catherine | Richmond |
| Bedford | Avenues du Parc | Roberval |
| Cowanville | et Georges-Emile | Sorel |
| Chicoutimi | Maison-Neuve | Saint-Césaire |
| Drummondville | Market and Harbour | Sainte-Flavie Station |
| Fraserville et Rivière | Côte des Neiges | Saint-Ours, Qué. |
| du Loup Station | Côte St-Paul | Sainte-Thérèse de |
| Knowlton | Boulevard St-Laurent | Blainville |
| Lachine | Saint-Henri | Victoriaville |
| Montréal-Rue St-Jacques | Pierreville | Ville St-Pierre |
| | Québec | Waterloo |
| | | Berlin, Ont. |

86 Succursales dans tout le Canada.

Agences à Londres, Paris, Berlin et dans toutes les principales villes du monde. Emission de Lettres de Crédit pour le commerce et lettres circulaires pour voyageurs.

NOVA SCOTIA STEEL & COAL CO.

LIMITED
MANUFACTURIERS

ACIER en BARRES MARCHAND, MACHINERIE à ROUES, TRANSMISSIONS en ACIER COMPRIMÉ, POLI, TOILES D'ACIER jusqu'à 48 pcs de large, RAILS en "T" de 12, 18, 28 et 40 lbs à la verge ÉCLISSES, ESSIEUX DE CHARS DE CHEMINS DE FER.

GROSSES PIÈCES DE FORCE. UNE SPÉCIALITÉ

Mines de Fer, Wabana, Terre-Neuve.—Mines Hauts Fourneaux, Fours à Réverbère à Sydney Mines, N. E.—Laminaires, Forges et Ateliers de Finissage à New Glasgow, N. E.

Bureau Principal : NEW GLASGOW, N. E.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

SIÈGE CENTRAL : 7 & 9, Place d'Armes, MONTREAL, Canada.

CAPITAL AUTORISÉ \$2,000,000.00 CAPITAL PAYÉ \$1,000,000.00
ESERVE ET SURPLUS \$637,873.49 (au 31 Déc. 1913)

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. LAPORTE, De la maison Laporte, Martin, Limitée Administrateur.

Vice-Président : W. F. CARSLY, Capitaliste.

Vice-Président : TANCREDE BIENVENU, Administrateur Lake of the Woods Milling Co.

Hon. L. BEAUBIEN, Ex-Ministre de l'Agriculture, P. Q.

M. G. M. BOSWORTH, Vice-Président "Canadian Pacific Railway Co."

M. ALPHONSE RACINE, De la maison de gros "Alphonse Racine Ltée."

M. L. J. O. BEAUCHEMIN, De la Librairie Beauchemin Ltée.

BUREAU DE CONTROLE

(Commissaires-Censeurs)

Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, C. R., Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.

Vice-Président : Docteur E. P. L'ACHAPPELLE, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

M. M. CHEVALIER, Directeur général, Crédit Foncier Franco-Canadien

BUREAU CHEF

Directeur Gérant Général : M. TANCREDE BIENVENU

M. J. W. L. FORGET, Inspecteur M. ALEX. BOYER, Secrétaire

63 SUCCURSALES DANS LES PROVINCES DE QUÉBEC, D'ONTARIO ET DU NOUVEAU BRUNSWICK.

Correspondants à l'Étranger : Etats-Unis : New-York, Boston, Buffalo, Chicago ; Angleterre, France, Allemagne, Autriche, Italie.

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

Capital autorisé \$4,000,000 Capital payé \$4,000,000
Fonds de Réserve 3,625,000 Total de l'Actif au-delà de 32,000,000

DIRECTEURS : MM. J. A. Vaillancourt, Ecr., Président ; Hon. F. L. Beique, Vice-Président ; A. Turcotte, Ecr., ; A. A. Laroque, Ecr., ; E. H. Lemay, Ecr., ; Hon. J. M. Wilson ; A. W. Bonner, Ecr.

Beaudry Leman, Gérant-Général ; F. G. Leduc, Gérant ; P. A. Lavallée, Assistant-Gérant ; Yvon Lamarre, Inspecteur.

BUREAU PRINCIPAL—95 Rue St-Jacques—MONTREAL

SUCCURSALES DE LA VILLE

| | |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| Atwater, 1636 St-Jacques | Outremont, 1134 Laurier O. |
| Aylwin, 2214 Ontario Est. | Papineau, 2267 Papineau. |
| Centre, 272 Ste-Catherine Est. | Pointe St-Charles, 316 Centre. |
| Delanauddière, 737 Mont-Royal Est. | St-Denis, 696 St-Louis. |
| DeLorimier, 1126 Mont-Royal Est. | St-Edouard, 2490 St Hubert. |
| Est, 711 Ste-Catherine Est. | St-Henri, 1835 Notre-Dame O. |
| Fullum, 1298 Ontario Est. | St-Viateur, 191 St-Viateur O. |
| Hochelaga, 1671 Ste-Catherine Est | St-Zotique, 3108 Blvd. St-Laurent. |
| Longue-Pointe, 4073 Notre-Dame E. | Laurier, 1800 Blvd. St-Laurent. |
| Maison-Neuve, 545 Ontario, Mals. | Emard, 77 Blvd Monk. |
| Mont-Royal, 1184 St-Denis. | Verdun, 125 Avenue Church. |
| N.-D. de Grâce, 28, Blvd. Décarie. | Viauville, 67 Notre-Dame. Viauville. |
| Ouest, 629 Notre-Dame O. | Villieray, 3326 St-Hubert. |

SUCCURSALES DE LA CAMPAGNE

| | | |
|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Apple Hill, Ont. | N.-D. des Victoires, | St-Justin, Qué., |
| Beauharnois, Qué. | Pte-aux-Trembles, Q. | (Co. Maskinongé). |
| Berthierville, Qué. | Pte-aux-Trembles, Q. | St-Justine de |
| Bordeaux, Qué. | Pointe-Claire, Qué. | Newton, Qué. |
| (Co. Hochelaga). | Pont de Maskinongé, | St-Lambert, Qué. |
| Cartierville, Qué. | Q. (Co. Maskinongé). | St-Laurent, Qué. |
| Casselman, Ont. | Prince-Albert, Sa.k. | St-Léon, Qué. |
| Charette Mills, Qué. | Québec, Qué. | St-Martin, Qué. |
| Chambly, Qué. | Québec, rue St-Jean, Q. | St-Paul Abbottsford, Q. |
| Edmonton, Alta. | Russel, Qué. | St-Paul l'Ermitte, Qué. |
| Farnham, Qué. | St-Albert, Alta. | St-Paul des Métis, Alta |
| Fournier, Ont. | St-Ponface, Man. | St-Pie de Bagot, Qué. |
| Granby, Qué. | St-Claire, Qué., | St-Pierre, Man. |
| Gravelbourg, Sask. | (Co. Dorchester) | St-Philippe de |
| Hawkesbury, Ont. | St-Cuthbert, Qué. | Laprairie, Qué. |
| Joliette, Qué. | (Co. Berthier). | St-Prudentie-ne, |
| Lachine, Qué. | St-Elzéar de Laval, Q. | (Co. Shefford). |
| Laprairie, Qué. | St-Genève, Qué. | St-Rémi, Qué. |
| L'Assomption, Qué. | (Co. Jacques-Cartier). | St-Rock de Québec, Q. |
| Lanoraie, Qué. | St-Genève | St-Simon de Bagot, Q. |
| (Co. Berthier) | de Batiscan, Qué. | St-Thécle, Qué. |
| Longueuil, Qué. | St-Gervais, Qué., | St-Valérien, Qué. |
| L'Original, Ont. | (Co. Bellechasse). | St-Vincent de Paul, |
| Louiseville, Qué. | St-Ignace de Loyola, Q. | Qué. (Co. Laval). |
| Marieville, Qué. | St-Jacques l'Achigan, | Sherbrooke, Qué. |
| Maxville, Ont. | Qué. | Sorel, Qué. |
| Mont-Laurier, Qué. | St-Jérôme, Qué. | Trois-Rivières, Qué. |
| Notre-Dame de Trois- | St-Julienne, Qué., | Valléeville, Qué. |
| Rivières, Qué. | (Co. Montcalm). | Vankleek Hill, Ont. |
| | | Winnipeg, Man. |

Emet des Lettres de Crédit Circulaires pour les Voyageurs, payables dans toutes les parties du monde ; ouvre des crédits commerciaux ; achète des traites sur les pays étrangers ; vend des chèques et fait des paiements télégraphiques sur les principales villes du monde.

Finances

REVUE DE LA SEMAINE.

Canadian Northern.

Les recettes du Canadien Nord ont été en décroissant. Auparavant la diminution ne se faisait que d'une semaine à l'autre, mais maintenant on peut faire une comparaison entre des mois. En mars dernier, les profits ont diminué de \$71,100, bien que le réseau de voies ferrées ait été allongé de 373 milles. Les recettes brutes ont diminué de \$152,500.

Les chiffres suivants indiquent quelles ont été les recettes brutes: mars 1914, \$1,153,400; diminution, \$152,000. Dépenses, \$1,173,000; diminution, \$81,400. Profits nets, \$360,400, diminution \$71,100.

Dividendes déclarés.

Le dividende trimestriel de la Royal Bank, de 3 pour cent, sera payable le 1er juin aux actionnaires qui auront été enregistrés sur les livres le 15 mai.

Le dividende trimestriel du Kaministiquia Power, de 1½ pour cent, sera payable le 15 mai aux actionnaires enregistrés sur les livres le 30 avril.

Un dividende de 3 pour cent sera payable le 1er juin aux actionnaires de la banque d'Ottawa inscrits sur les livres le 18 mai.

Un dividende de 2 pour cent sera payable le 15 mai aux actionnaires de la Dominion Bridge Company, inscrits sur les livres le 30 avril.

Banque d'Hochelaga. — 2¼ pour cent, payable le 1er juin, aux actionnaires inscrits le 16 mai.

Le conseil d'administration de la Banque de Montréal a réparti, en plus du dividende trimestriel régulier de 2½ pour cent, un dividende supplémentaire de 1 pour cent. L'un et l'autre seront exigibles le 1er juin par les actionnaires inscrits le 30 avril. Ce dividende supplémentaire est le cinquième qui est distribué depuis le printemps 1912, date à laquelle le premier fut réparti.

Réserve centrale d'or.

Le fait important de l'état de situation de la réserve centrale d'or, c'est que la Banque Nationale et la Banque Royale ont augmenté respectivement de \$500,000 et de \$200,000 leurs dépôts. Le tableau comparatif ci-après permet de se rendre compte des dépôts effectués par les banques à la réserve centrale d'or:

| | Mai | Février |
|--------------------|------------|------------|
| Nova Scotia | \$ 250,000 | \$ 250,000 |
| Royal | 1,000,000 | 500,000 |
| Dominion | 500,000 | 500,000 |
| Standard | | 500,000 |

| | | |
|------------------|-------------|-------------|
| Ottawa | 500,000 | 500,000 |
| Merchants | 500,000 | 500,000 |
| Union | 200,000 | |
| Hamilton | | 50,000 |
| Nationale | 550,000 | 200,000 |
| Total | \$3,500,000 | \$3,000,000 |

Nos minoteries.

Parmi nos valeurs industrielles, les minoteries sont les plus intéressantes qui soient. Elles reposent sur une base solide et les perspectives qui s'ouvrent à elles sont les plus intéressantes.

Nos minoteries auront incontestablement tiré profit de la guerre du Mexique, si elle se prolonge. En tout état de cause, leur développement sera proportionnel à l'accroissement de la population du pays. Il ne faut pas oublier que, quelle que soit la dépression commerciale, un fait est certain, c'est que les gens mangeront quand même. Moins ils auront d'argent et plus ils mangeront de pain.

Le Lake of the Woods, dont on prévoit une prochaine augmentation de dividende, le Ogilvie Flour Mills, sont deux valeurs de premier ordre dont la mise en portefeuille à cours actuels ne peut être qu'avantageuse.

Situation des banques.

Le rapport qui vient d'être publié à Ottawa sur les banques canadiennes indique pour le mois de mars une augmentation d'environ \$10,000,000 dans l'actif et autant dans le passif durant ce mois. L'augmentation pour les dépôts faits en Canada est d'environ \$14,000,000, mais les dépôts faits en dehors du pays ont baissé d'à peu près \$5,000,000. Les prêts à demande en Canada ont baissé un peu, en dehors du pays ils ont augmenté de \$4,000,000. Les prêts courants ont augmenté de plus de \$11,000,000.

La Banque des Marchands.

Une importante transaction immobilière vient de s'effectuer entre la Banque des Marchands et M. John R. Dougall, le propriétaire du "Weekly Witness" et de l'ancien quotidien du même nom.

M. Dougall a vendu à la Banque la grande propriété bornée par les rues Craig, St-Pierre et Fortification, soit 3,000 pieds de terrain, propriété occupée par les ateliers d'imprimerie du "Witness" et par des établissements de commerce, rue St-Pierre.

On croit que la Banque des Marchands veut prolonger jusqu'à la rue Craig son édifice actuel.

INFORMATIONS FINANCIERES

| Actions Ordinaires et Actions Privilégiées | Capital payé | Réserve | Prix des Actions | Taux du dernier Dividende | Dernière cote | |
|--|--------------|--------------|------------------|---------------------------|---------------|---------|
| | | | | | Au 22 avri | Au av |
| BANQUES | | | | | | |
| Banque de Montréal | \$16,000,000 | \$16,000,000 | \$100.00 | 10% | 241 1/2 | 240 |
| Banque de Québec | 2,730,560 | 1,306,962 | 100.00 | 7% | 121 | |
| Banque de la Nouvelle-Ecosse | 5,997,550 | 10,886,570 | 100.00 | 14% | 264 | |
| Banque de Toronto | 5,000,000 | 6,000,000 | 100.00 | 11% | | |
| Banque Molson | 4,000,000 | 4,800,000 | 100.00 | 11% | | |
| Banque Nationale | 2,000,000 | 1,550,000 | 100.00 | 8% | | |
| Banque des Marchands du Canada | 6,900,000 | 6,511,050 | 100.00 | 10% | 188 | 188 |
| Banque Provinciale | 1,000,000 | 625,000 | 100.00 | 6% | | |
| Banque Union du Canada | 5,000,000 | 3,400,000 | 100.00 | 8% | 143 | 140 |
| Banque Canadienne du Commerce | 15,000,000 | 13,500,000 | 50.00 | 10% | 209 3/8 | 209 |
| Banque Royale du Canada | 11,560,000 | 12,560,000 | 100.00 | 12% | 223 | 223 |
| Banque d'Hochelega | 4,000,000 | 3,625,000 | 100.00 | 9% | 153 3/4 | 153 |
| Banque d'Ottawa | 4,000,000 | 4,750,000 | 100.00 | 12% | 210 | 210 |
| Banque Impériale du Canada | 6,974,380 | 7,000,000 | 100.00 | 12% | | |
| Bank of British North America | 4,866,666 | 2,920,000 | 100.00 | 8% | 150 | |
| CHEMINS DE FER | | | | | | |
| Canadian Pacific Railway (Ordinaires) | 180,000,000 | 146,283,497 | 100.00 | 10% | 200 | 191 1/4 |
| Duluth S.S. & A. Railway (Ordinaires) | 12,000,000 | | 100.00 | | | |
| do do do (Préférentielles) | 10,000,000 | | 100.00 | | | |
| Minn. St. Paul & Soo Railway (Ordinaires) | 20,832,000 | | 100.00 | 7% | 119 1/2 | 117 |
| do do do (Préférentielles) | 10,416,000 | | 100.00 | 7% | | |
| TRAMWAYS ELECTRIQUES | | | | | | |
| Detroit United Railway | 12,500,000 | 21,887,000 | 100.00 | 6% | 67 3/4 | 66 3/8 |
| Duluth Superior Traction | 3,500,000 | 2,500,000 | 100.00 | 5% | | |
| Halifax Electric Railway | 1,400,000 | 600,000 | 100.00 | 7% | | |
| Havana Electric Railway (Ordinaires) | 7,500,000 | | 100.00 | | | |
| do do do (Préférentielles) | 5,000,000 | | 100.00 | 6% | | |
| Illinois Traction (Ordinaires) | 9,564,000 | | 100.00 | | 65 | |
| do do do (Préférentielles) | 5,000,600 | 24,957,813 | 100.00 | 6% | 92 3/4 | 91 |
| Mexican Light & Power (Ordinaires) | 13,585,000 | | 100.00 | 4% | 41 | |
| do do do (Préférentielles) | 2,400,000 | | 100.00 | 7% | | |
| Montreal Tramway | 10,000,000 | 4,420,000 | 100.00 | 10% | | |
| Porto Rico Railway | 3,000,000 | 2,941,500 | 100.00 | | 63 | |
| Quebec Railway, Light & Power | 9,300,500 | 8,654,400 | 100.00 | | 12 3/4 | 12 1/4 |
| St. John Railway | 800,000 | | 100.00 | 6% | | |
| Brazilian | 10,000,000 | 6,000,000 | 100.00 | 6% | 80 1/2 | 77 3/4 |
| Toledo Railway & Light | 12,000,000 | 13,257,000 | 100.00 | | | |
| Toronto Railway | 8,000,000 | 3,992,326 | 100.00 | 7% | 135 | 130 1/4 |
| Tri-City Railway & Light (Ordinaires) | 9,000,000 | | 100.00 | | | |
| do do do (Préférentielles) | 2,825,000 | 8,068,000 | 100.00 | 6% | | |
| Twin City Rapid Transit (Ordinaires) | 20,100,000 | 19,503,000 | 100.00 | 6% | 103 | 103 |
| do do do (Préférentielles) | 3,000,000 | | 100.00 | 7% | | |
| Winnipeg Electric Street Railway | 6,000,000 | 5,578,000 | 100.00 | 10% | 192 | 190 |
| VALEURS INDUSTRIELLES | | | | | | |
| Canadian Car & Foundry (Ordinaires) | 3,500,000 | | 100.00 | 8% | 58 | |
| do do do (Préférentielles) | 5,000,000 | 3,500,000 | 100.00 | 7% | 103 3/4 | 103 |
| Canada Cement (Ordinaires) | 13,500,000 | | 100.00 | | 29 3/8 | 28 3/8 |
| do do do (Préférentielles) | 10,500,000 | 5,000,000 | 100.00 | 7% | 91 | 91 1/4 |
| Canadian Converters | 1,733,500 | 474,000 | 100.00 | 4% | 36 | 35 |
| Dominion Steel Co. | 35,000,000 | | 100.00 | 4% | 28 3/8 | 26 1/8 |
| Dominion Textile Co. (Ordinaires) | 5,000,000 | | 100.00 | 6% | 75 1/4 | 72 1/4 |
| do do do (Préférentielles) | 1,859,030 | 3,040,275 | 100.00 | 7% | 101 | 101 |
| Lake of the Woods Milling Co. (Ordinaires) | 2,100,000 | | 100.00 | 8% | 129 1/2 | |
| do do do (Préférentielles) | 1,500,000 | 1,000,000 | 100.00 | 7% | | |
| Montreal Cottons Ltd (Ordinaires) | 3,000,000 | 500,000 | 100.00 | 8% | 50 | |
| do do do (Préférentielles) | | | | 7% | 100 | 99 |
| Nova Scotia Steel & Coal (Ordinaires) | 6,000,000 | | 100.00 | 6% | 65 | 62 1/4 |
| do do do (Préférentielles) | 1,030,000 | 6,000,000 | 100.00 | 8% | | |
| Ogilvie Flour Mills Co. (Ordinaires) | 2,500,000 | | 100.00 | 8% | 114 | 114 |
| do do do (Préférentielles) | 2,000,000 | 457,263 | 100.00 | 7% | | |
| Penmans, Limited (Ordinaires) | 2,150,600 | | 100.00 | 4% | 50 | |
| do do do (Préférentielles) | 1,075,000 | 2,000,000 | 5.00 | 6% | 78 1/2 | 78 1/2 |
| DIVERS | | | | | | |
| Bell Telephone Co. | 12,500,000 | 3,649,000 | 100.00 | 8% | 146 | 142 |
| Mackay Companies (Ordinaires) | 50,000 | | 100.00 | 5% | 80 | 76 1/2 |
| do do do (Préférentielles) | 50,000,000 | | 100.00 | 4% | 68 1/4 | 68 1/2 |
| Montreal Light, Heat & Power | 17,000,000 | 10,107,000 | 100.00 | 10% | 221 1/2 | 218 3/8 |
| Montreal Telegraph | 2,000,000 | 100,000 | 100.00 | 8% | | |
| Ottawa Light, Heat & Power Co. | 1,511,500 | 730,000 | 100.00 | 10% | 142 | 140 |
| Richelleu & Ontario Navigation Co. | 3,132,000 | 1,123,573 | 100.00 | 8% | 102 5/8 | 99 3/4 |
| Shawinigan Water & Power Co. | 7,000,000 | 5,000,000 | 100.00 | 6% | 132 | 127 |
| MINES | | | | | | |
| Crown Reserve | 1,999,957 | | 1.00 | 60% | 1.36 | 1.29 |
| International Coal Mining (Ordinaires) | 500,000 | | 100.00 | 7% | | |
| do do do (Préférentielles) | 119,700 | | 100.00 | 7% | | |

**Ferronnerie, Quincaillerie, Peintures
et Vernis, Huiles, Vitres, Matériaux
de Construction, etc.**

EN GROS SEULEMENT.



NOS voyageurs sont actuellement en route pour vous visiter ; ils vous offriront les dernières nouveautés de l'année.

RESERVEZ quelques minutes d'examen à leurs échantillons, ce ne sera pas du temps perdu pour vous.

LEUR collection d'articles est aussi complète que possible et présente un assortiment des plus variés.

NOS prix ont été établis avec soin, vous ne pouvez manquer de les trouver avantageux et nous espérons que vous voudrez bien nous donner la faveur de vos ordres, que nous remplirons à votre entière satisfaction.

L. H. HÉBERT & CIE., LIMITEE.

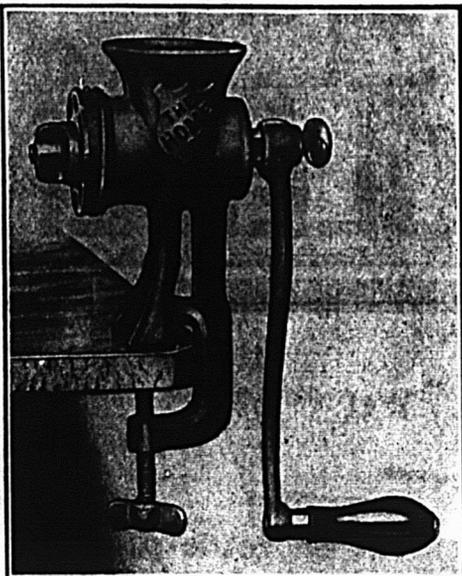
IMPORTATEURS

297 et 299, rue St-Paul, --- MONTREAL.

Vous trouverez ce Hachoir à Aliments
"HOME 65" DE
Maxwell

une des li-
gnes se ven-
dant le mieux
que vous
ayez jamais
tenues.

Le hachoir
"Home 65" est
une nouvelle ma-
chine compren-
nant tous les der-
niers perfection-
nements. Fait
dans la grandeur
étalon pour fa-
mille et bien plus
fort que le type
ordinaire de ha-
choir. Le couver-
cle s'adapte juste,
rendant le ha-
choir imperméa-
ble. Le cylindre
ouvert du bout le
rend facile à net-
toyer. Fourni
avec différentes
plaques coupan-
tes.



MAXWELL LIMITED - ST. MARY'S, ONT.

Tôles Galvanisées



"Queen's Head"!

Le type du genre depuis un demi-siècle.
Jamais égalées comme qualité.

CANADA

A. C. LESLIE & CO., LIMITED.

MONTREAL

Feutre et Papier

N'IMPORTE QUELLE QUANTITE

Toitures Goudronnées (Roofing) prêtes à poser, 2 et 3
Papiers de Construction. Feutre à Doubler et à Tapisser
Produits du Goudron. Papier à Tapisser et à Imprimer
Papier d'Emballage Brun et Manille.

Fabricants du Feutre Goudronné
"BLACK DIAMOND"

Alex. McArthur & Co., Limited

82 RUE MCGILL, MONTREAL

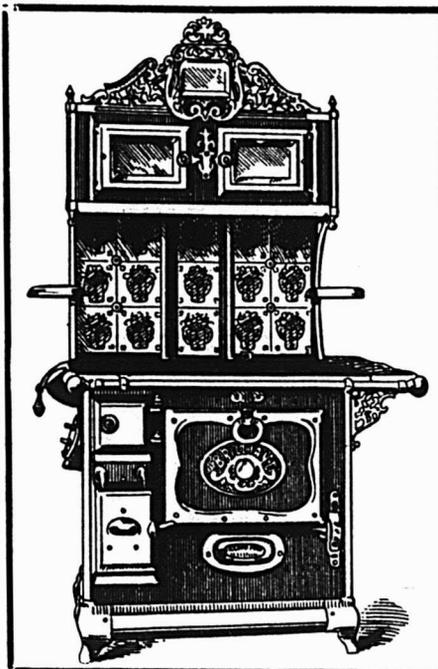
Manufacture de Feutre pour Toitures: Rues du Havre et Logan
Moulin pap er, Joliette, Qué.

Poêle en Acier "BRILLIANT"

Fait du meilleur acier bleu poli,
doublé d'une épaisse feuille
d'amiante et renforcé de la plus
belle qualité de fonte résistante
au feu partout où c'est nécessaire
pour protéger l'acier.

Les portes et garnitures sont
finies du plus beau placage de
nickel, comme dans la vignette.

Le haut est fait en sections, mo-
dèle plaque-ancrage démontable,
lourde et durable, avec poche
d'alimentation et porte à griller,
grandeur 28 pouces de large, 49
pouces de long; et 28 pouces de
large, 42 pouces de long.



Boîte à feu pour charbon ou bois.

Le four et en lourd acier de pre-
mière qualité, doublé en amiante
et bien protégé par de la fonte
pour l'empêcher de travailler et
de se fendre. La porte est garnie
pour recevoir un thermomètre
de four.

**Demandez un catalogue
illustré contenant une
liste des prix de gros.**

RECORD FOUNDRY & MACHINE CO.

Phone, Main 7658.

480 Rue ST. PAUL.

ALEX. DUSSAULT, Gérant.

MONTREAL.

BT A MONCTON, N. B.

Ferronnerie, Quincaillerie, Peinture Matériaux de Construction, Etc.

INDUSTRIE QUI PERICLITE.

Le nouveau tarif rendrait le commerce de la fonte impossible aux Etats-Unis.

L'industrie de la fonte aux Etats-Unis n'est pas prospère, si l'on en croit le rapport de John A. Penton, de Cleveland, Secrétaire de l'Association de la fonte américaine.

Ce rapport veut que l'industrie de la fonte donne lieu à un déficit de un million de piastres par mois. Le rapport a été présenté à l'assemblée générale de l'Association, tenue à New-York la semaine dernière.

Il paraît que la fonte vendue par 85 pour cent des manufacturiers et les commerçants de l'Ohio, pendant le mois de février dernier, a causé une perte de \$1.15 par tonne.

En conséquence de cet état de choses, il restait le 1er mars dernier 1,174,801 tonnes de minerai vendu et non livré. Plusieurs fourneaux ont été éteints, et un bon nombre de compagnies sont aux mains des percepteurs.

Le rapport se termine en protestant contre le nouveau tarif.

DEMEMAGEMENT ET NETTOYAGE.

La Nécessité, mère de l'invention, a été cause de la production de nombreux accessoires modernes qui ont révolutionné les méthodes de nettoyage de maison.

Dans ces dernières années, plusieurs nouvelles lignes ont été ajoutées aux stocks des quincailliers détaillants. La majorité de ces lignes consiste en accessoires et ustensiles pour l'usage du ménage, produits principalement pour les fins de soulager les travaux du nettoyage de maison. Ces articles laissent une bonne marge de profits aux quincailliers modernes et progressistes qui n'ont pas été lents à profiter des chances de profits qu'amènent ces nouveaux produits.

Autrefois c'était la coutume de chavirer tout dans la maison deux fois par an. La ménagère tirait les tapis, les suspendait sur la corde à linge et les battaient avec le battoir à tapis, le manche à balai ou tout autre bâton pour en tirer un nuage de poussière qui volait dans toutes les directions. La maison était dans un désordre comme après une bataille ou un déménagement. La quantité de savon que l'on usait était incalculable.

Les muscles et le savon avec en plus beaucoup d'énergie mal dirigée étaient les principales commodités du nettoyage de maison, ce qu'on appelait et qu'on appelle encore faire le ménage.

Dans ces dernières années le nettoyage de maison a changé de méthode graduellement d'une façon remarquable. Ce nettoyage n'effraie plus les hommes, qui dans l'ancien temps, étaient obligés d'aller manger leur repas dans le hangar, ou de manger ce qu'ils pouvaient et comme ils le pouvaient durant que l'on "faisait le ménage".

Beaucoup des nouveaux accessoires produits ont coupé en deux, ou de bien près, cet ennuyeux ouvrage, et en même temps font plus de travail efficace que par l'ancien système.

En dehors des produits ordinaires que vendent les quincailliers pour faire le nettoyage, tels que: chaux, pinceaux, peintures, papiers-tentures, etc., il y a de nouveaux articles dont on n'avait jamais entendu parler il y a 15 ou 20 ans.

Les quincailliers ont maintenant ou devraient avoir en stock les nouveaux accessoires. En voici, par exemple, quelques-uns: Nettoyeurs par le vide, époussettes ne faisant pas de poussière, linges à épousseter, nettoyeurs pour tapisserie de murs, vernis à meubles, émaux, poudres, balais pour murs, tordeuses-époussettes, machines à laver marchant par pouvoir d'eau ou par électricité, poli à métaux, etc., etc.

Nous voilà en pleine saison de déménagements et de nettoyage de maison, même ceux qui ne déménagent pas, nettoient leur maison à cette époque de l'année; donc aux quincailliers d'avoir un stock bien garni de ce que peuvent avoir besoin les ménagères pour se faire un bel intérieur de maison.

Comme chacun le sait, après chaque déménagement on s'aperçoit qu'il manque un ustensile de cuisine ou bien que dans le déménagement on l'a brisé. Où va-t-on pour le remplacer? Chez le quincaillier, naturellement.

Mais ce n'est pas tout que d'avoir tout ce qu'il faut en stock; encore faut-il le laisser savoir au public, soit par annonce, soit par l'étalage bien arrangé de la vitrine.

N'oublions pas non plus que c'est la grande reprise du travail pour toutes les branches de métiers. Un grand nombre d'ouvriers ont besoin d'un outil quelconque qui leur manque dans leur coffre ou

qui est démodé. Charpentiers, briqueteurs, maçons, fermiers, etc., c'est de la bonne clientèle cela. N'oublions pas surtout les peintres, c'est leur grande période de travail actuellement, et là où ils n'avaient besoin que deux ou trois ouvriers il y a deux mois encore, ils emploient maintenant sept ou huit. Le ciment aussi est une bonne ligne à tenir pour les cultivateurs qui veulent bâtir quelque chose, une grosse réclame a été faite à ce sujet par la Canada Cement récemment, et il y a là une bonne ligne à tenir pour tous les quincailliers, surtout ceux de la campagne.

ALGOMA STEEL

La production de cette compagnie indique une grosse augmentation sur l'année précédente

De nouveaux progrès ont été enregistrés dans la production des saumons, du fer en barre et du coke, par l'Algoma Steel Corporation, en mars. La production des saumons de fer a été de 30,420 tonnes en comparaison de 29,800 tonnes en avril 1913; du fer en barre, 29,640 tonnes contre 29,200 tonnes en juillet dernier, et 40,760 tonnes de coke contre \$37,600 tonnes en janvier 1913.

Au cours de ce mois la compagnie a reçu une commande de 10,000 tonnes de lisses du Grand-Tronc à 50 sous par tonne de plus que le prix coté par les compagnies concurrentes. Cela dit assez éloquemment la qualité des produits de cette corporation.

Cette institution est une de celles dont toutes les forces sont en opération, et il semble qu'il en sera de même pour quelque temps encore. Avec les commandes qui sont déjà sur la planche, l'établissement n'aura pas de relâche avant le mois de septembre.

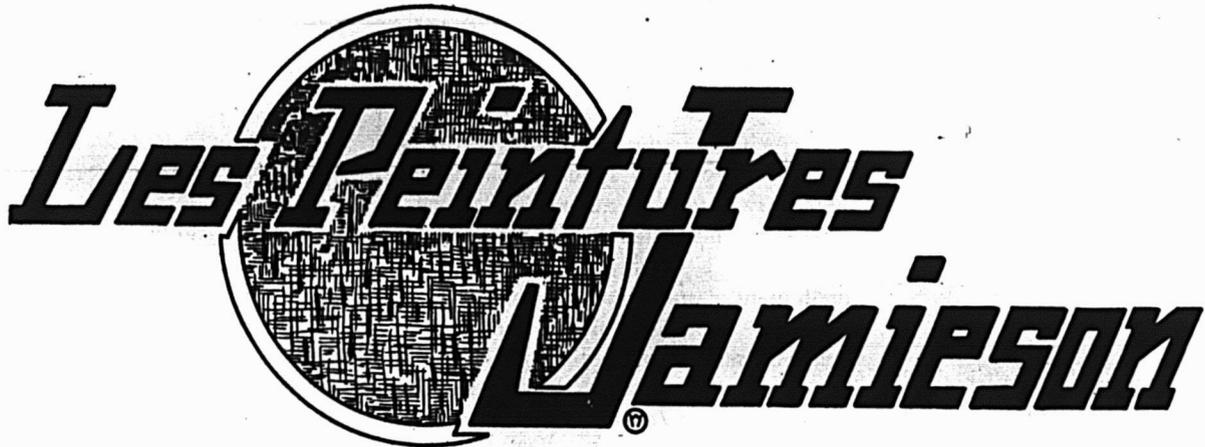
LA CONSTRUCTION

On se préoccupe beaucoup de connaître la marche des affaires dans les différentes industries, pendant le trimestre écoulé. Ces indications sont plutôt contradictoires et ne permettent guère de se rendre compte de la situation industrielle générale. Il est certain que l'industrie sidérurgique subit un temps d'arrêt très sérieux. Mais la peinture est plus demandée que jamais.

Les ventes du Canada Cement sont supérieures à celles de l'an dernier à pareille date. Les compagnies de l'Ouest sont très importantes et il n'y a pas lieu de prévoir cette année un ralentissement des affaires. Les fermiers de l'Ouest utilisent de plus en plus le ciment dans la construction.

EST-CE QUE VOS CLIENTS SONT AVERTIS Des Avantages de la Peinture au Printemps?

Les beaux jours frais de cette période de l'année sont l'époque idéale pour peindre et on obtient de meilleurs résultats que si ce travail était fait en été, quand le soleil est ardent, qu'il y a des mouches et de la poussière. Faites bien valoir ce fait auprès de vos clients. Faites leur remarquer aussi que



Marques

CROWN, ANCHOR, ISLAND CITY & RAINBOW

donnent des résultats égaux aux meilleurs.

Ils sont vendus à un prix raisonnable et ils sont soutenus par notre réputation et notre garantie.

On n'a jamais fabriqué de meilleure peinture.

R. C. JAMIESON & CO., LIMITED

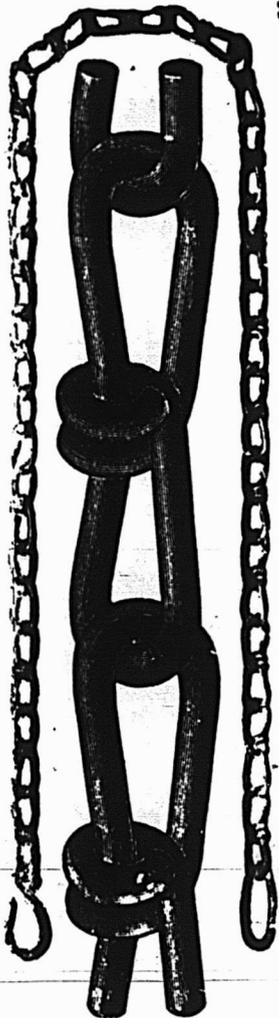
MONTREAL

ETABLIE EN 1858

VANCOUVER

PROPRIETAIRES et DIRECTEURS

P. D. DODS & CO., Limited.



Chaînes d'Attaches ou de Longes

Les plus légères, les plus solides et les meilleures chaînes qu'il y ait sur le marché.

Chaînes de licou, à chiens, à bétail et de trait.

Fabriquées par

The B. Greening Wire Co., Limited.

HAMILTON, Ont.

MONTREAL, Qué.

(Ferronnerie) Marché de Montréal

LA SITUATION.

Les affaires avec les marchands de gros ont un peu ralenti durant la semaine dernière. Sur le marché des métaux les affaires sont plutôt tranquilles et un certain nombre de changements de prix, la plupart à la baisse, ont eu lieu. Les acheteurs de métaux sont actuellement très réticents. Des changements de prix sont attendus dans certaines grandes de tuyaux en fer et articles en cuivre. Les manufacturiers de peinture rapportent que les affaires ont été satisfaisantes. Des changements de prix sont annoncés dans les munitions, tuyaux de plomb, cuivre rouge, étain. Les perceptions se font assez bien.

Nous cotons:

PLOMBERIE

Tuyaux de plomb

Les prix sont de 7.50 moins 5% pour tuyaux en plomb et de 9.00 pour tuyaux de plomb composition moins 7½%.

Tuyaux de renvoi en font et accessoires

Les escomptes sur les prix de la liste sont: tuyaux légers, 60%; tuyaux moyens et extra-forts, 65%, et accessoires légers, moyens et extra-forts, 70%.

Tuyaux en fer

Tuyaux noirs: ¼ pouce à ¾ pouce, 65 p.c.; ½ pouce, 70 p.c.; ¾ à 2 pouces, 74½ p.c.; 2½ à 4 pouces, 74 p.c.

| Nous cotons, prix de la liste: | |
|--------------------------------|-----------------|
| ¼ | 100 pieds 6.00 |
| ½ | 100 pieds 6.00 |
| ¾ | 100 pieds 8.50 |
| 1 | 100 pieds 11.50 |
| 1 ¼ | 100 pieds 17.00 |
| 1 ½ | 100 pieds 23.00 |
| 2 | 100 pieds 27.50 |
| 2 ½ | 100 pieds 37.00 |

| | |
|-----|------------------|
| 2 ½ | 100 pieds 58.50 |
| 3 | 100 pieds 76.50 |
| 3 ½ | 100 pieds 109.00 |
| 4 | 100 pieds 92.00 |

Tuyaux galvanisés

Tuyaux galvanisés: ¼ à ¾ pouce, 50 p.c.; ½ pouce, 59 p.c.; ¾ à 2 pouces, 64½ p.c.; 2½ à 4 pouces, 64 p.c.

| Nous cotons, prix de liste: | |
|-----------------------------|------------------|
| ¼ | 100 pieds 6.00 |
| ½ | 100 pieds 6.00 |
| ¾ | 100 pieds 8.50 |
| 1 | 100 pieds 11.50 |
| 1 ¼ | 100 pieds 17.00 |
| 1 ½ | 100 pieds 23.00 |
| 2 | 100 pieds 27.50 |
| 2 ½ | 100 pieds 37.00 |
| 3 | 100 pieds 58.50 |
| 3 ½ | 100 pieds 76.50 |
| 4 | 100 pieds 92.00 |
| 4 | 100 pieds 109.00 |

Tuyaux en acier

| | |
|------------|-----------------|
| 2 pouces | 100 pieds 9.60 |
| 2 ½ pouces | 100 pieds 12.25 |
| 3 pouces | 100 pieds 13.30 |
| 3 ½ pouces | 100 pieds 15.55 |
| 4 pouces | 100 pieds 19.80 |

Fer-blanc Charcoal

Nous cotons: 1 c. 14 x 20 4.65
Fer-blanc en feuilles

X. Extra par X et par cse 1.00
suivant qualité.

(Caisse de 112 feuilles, 108 lbs. net)

Au coke — Lydbrook ou égal

1C, 14 x 20, base bte 4.45

(Caisse de 112 feuilles, 108 lbs. net)

Au Charbon—Terne-Dean ou égal

1C, 20 à 28 bte 7.40

(Caisse de 112 feuilles, 216 lbs. net)

(Caisse de 560 lbs.)

Feuilles étamées

XX, 14 x 60, gauge 26 lb. 0.07 0.07½

| | |
|----------------------------|------|
| 72 x 30 gauge 24, 100 lbs. | 8.50 |
| 72 x 30 gauge 26, 100 lbs. | 9.00 |

Tôles galvanisées "Canada"

Nous cotons: 52 feuilles, \$4.50; 60 feuilles, \$4.75.

Tôles noires

| Feuilles: | |
|-----------|------|
| 22 à 24 | 2.65 |
| 26 | 2.75 |
| 28 | 2.85 |

Tôles galvanisées

| Nous cotons à la caisse: | | Fleur de | |
|--------------------------|--------|----------|------|
| Gorbals | Queens | Head | Lis |
| Best Best | Comet | Head | Lis |
| 28 G 4.40 | 3.95 | 4.30 | 4.10 |
| 26 G 4.20 | 3.50 | 4.20 | 3.95 |
| 22 à 24 G 3.75 | 3.45 | 3.75 | 3.45 |
| 16-20 3.65 | 3.20 | 3.65 | 3.35 |

Les prix de la marque Comet sont plutôt à la hausse.

Tôles Noires "Canada".

| | |
|-------------|------|
| 52 Feuilles | 2.75 |
| 60 Feuilles | 2.80 |
| 75 Feuilles | 2.90 |

Apello

| | |
|---|------------------|
| 10½ oz=28 Anglais | 4.35 |
| 28 G.=26 Anglais | 4.10 |
| 26 G. | 3.85 |
| 24 G. | 3.60 |
| 22 G. | 3.60 |
| 16 à 20 G. | 3.45 |
| Moins d'une caisse, 25c de plus par 100 livres. | |
| 28 G. Américain équivaut à 26 G. Anglais. | |
| Petite tôle 18 x 24 | 52 feuilles 4.45 |
| Petite tôle 18 x 24 | 60 feuilles 4.70 |

Soudure

Nous cotons: barre demi et demi, 24c, garantie, do., "Wiping", 21c, métal pour

Les Marchands Canadiens Vendent les Munitions Canadiennes

Parce que leurs clients obtiennent satisfaction lorsqu'ils tirent avec les Cartouches Dominion, ce qui est dû au soigneux choix des matériaux et au chargement scientifique qui produit une parfaite balance aux qualités de tir de chaque cartouche.

A cause de la croissante popularité des Cartouches Métalliques Dominion — le résultat de leur complète adaptabilité au canon de l'arme pour laquelle elles sont faites et de la haute vitesse et leur grande puissance de pénétration, ce qui assure de gros carniers de gibier.

Mettez en stock la ligne
complète Dominion.



La marque populaire qui ne
restera pas sur l'étagère.

DOMINION CARTRIDGE COMPANY Limited, MONTREAL.

Le succès d'un commerce dépend absolument de la satisfaction donnée à la clientèle, et rien ne peut satisfaire un client davantage que la qualité.



Les Peintures

MARTIN-SENOUR 100% Pureté

et toute la ligne de Produits

MARTIN-SENOUR

VERNIS, EMAUX, etc.,

étant de qualité supérieure, il s'ensuit que nos agents distributeurs ont l'avantage sur leurs concurrents.

La campagne de publicité que nous entreprenons pour le printemps dans presque tous les journaux et revues du pays saura contribuer à stimuler la vente, et chacun en retirera son profit.

S'il n'y a pas d'agent chez vous, écrivez de suite, et prenez avantage d'une proposition payante.

The Martin-Senour

Company Limited.

Fabricants de Peintures et Vernis.

MONTREAL, CHICAGO,
TORONTO.

WINNIPEG, LINCOLN,
HALIFAX.

plombiers.

QUINCAILLERIE

Boulons et noix

Très ferme et à la hausse.
Nous cotons:
Boulons à voitures Norway (\$3.00) 50 et 10 p.c.
Boulons à voitures carrés (\$2.40) 60 et 10 p.c.
Boulons à voitures (\$1.00): grandeurs, 8 et moindres, 60 et 10 p.c.; 7/16 et au-dessus, 52½ et 12½ p.c.
Boulons à machine, 8 pce et au-dessous 65 et 10 p.c.
Ball 100 lbs. 11.20
Boulons à machine, 7/16 pce et au-dessus, 60 p.c.
Boulons à lisse, 8 et plus petits, 60 et 62½ p.c.
Boulons à lisse, 7/16 et plus gros, 50 et 12½ p.c.

Noix par boîtes de 100 lbs.

Nous cotons:
Noix carrés 4c la lb. de la liste
Boulons à charrue, 55 et 10 p.c.
La broche barbelée est cotée \$2.32½ les 100 livres à Montréal.

Crampes à clôtures

Fer poli \$2.55
Fer galvanisé 2.85

Broches pour poulaillers

½ x 20 x 30" 4.10
½ x 30 x 36" 4.75
½ x 22 x 24" 5.00
½ x 22 x 30" 6.30
L'escompte est de 60% sur la liste.
½ x 20 x 24" 3.40
½ x 22 x 36" 7.50

Broche galvanisée, etc.

Nous cotons:
No 9 les 100 lbs. 2.30
No 12 les 100 lbs. 2.45
No 13 les 100 lbs. 2.55
Poli brûlé:
No 10 les 100 lbs. 2.35
No 0 à 9 les 100 lbs. 2.35
No 11 les 100 lbs. 2.42
No 12 les 100 lbs. 2.60
No 13 les 100 lbs. 2.70
No 14 les 100 lbs. 2.80
No 15 les 100 lbs. 2.85
No 16 les 100 lbs. 3.00
Brûlé, p. tuyaux 100 lbs. No 18 3.85
Brûlé, p. tuyaux 100 lbs. No 19 4.70
Extra pour broche huilée, 10c p. 100 lbs.

La demande est faible.

Nous cotons net:

Marché très ferme.

No 13. \$2.25; No 14. \$2.30. et No 15. \$2.40. Broche à foin en acier coupé de longueur, escompte 25 p.c. sur la liste.

Plaques d'acier

½ pouce 100 livres 2.40
3/16 pouce 100 livres 2.70

Zinc en feuilles

Le marché est ferme.

Nous cotons: \$7.00 à \$7.25 les 100 lb.

Coudes pour tuyaux

Nous cotons à la doz.: coudes ronds ordinaires 75 feuilles, \$1.10; 60 feuilles, \$1.35. et polis, 60 feuilles, \$1.60.

Broche moustiquaire

Forte demande.

Nous cotons: broche noire, \$1.55 par rouleau de 100 pieds.

Broquettes

Pour boîtes à fraises 75 et 12½ p.c.
Pour boîtes à fromage 85 et 10 p.c.
A valises 80 et 12½ p.c.
A tapis, bleues 80 p.c.
A tapis, étamées 80 et 15 p.c.
A tapis, en barils 40 p.c.
Coupées bleues, en doz. 75 et 12½ p.c.
Coupées bleues et ½ pce-santeur 60 p.c.
Sweeden, coupées, bleues et ornées, en doz. 75 p.c.
A chaussures, en doz. 50 p.c.
A chaussures. -n uqts 1 lb. 60 et 10 p.c.

Clous de broche

Nous cotons: \$2.20 prix de base, f.o.b. Montréal.
b., Montréal.

Clous à cheval

Nous cotons par boîte: No 7, \$2.00; No 8, \$2.75; No 9, \$2.60; No 10, \$2.50, avec escompte de 10 p.c.

Fers à cheval

Nous cotons f.o.b., à Montréal:
Neverslip crampons, 8 le cent 3.80
et plus et plus
No 2 No 1
grand petit

Fers ordinaires et pesants, le qrt 3.90 4.15
Neverslip crampons 7/16, le cent 2.40

REMINGTON

Le marchand a droit, c'est compris, de charger son magasin de toute marque d'armes et de munitions qu'il lui plait de vendre.

Peu lui importe que les hommes de sa localité désirent acheter cette sorte de munitions.

Pour les affaires croissantes—la clientèle des sportsmen qui désirent l'étalon de qualité dans la fraternité des chasseurs—rien ne vaut mieux que le Remington UMC.

REMINGTON ARMS-UNION METALLIC
CARTRIDGE Co.

WINDSOR, - - - ONTARIO.

| | |
|---|-----------|
| Neverslip crampons 1/2, le cent | 2.60 |
| Neverslip crampons 9/16, le cent | 2.80 |
| Neverslip crampons 5/16, le cent | 2.00 |
| Neverslip crampons 3/8, le cent | 2.20 |
| Fer à neige, le qrt | 4.15 4.40 |
| New Light Pattern, le qrt | 4.35 4.00 |
| Fer "Toe Weight" No 1 à 4 | 6.75 |
| leatherweight No 0 à 4 | 5.75 |
| Fers assortis de plus d'une grandeur au baril, 10c à 25c extra par baril. | |

Chaines en fer

| | |
|-----------------------|-------|
| Très ferme. | |
| On cote par 100 lbs.: | |
| 3/16 No 6 | 10.00 |
| 3/16 exact 5 | 8.50 |
| 3/16 full 5 | 7.00 |
| 1/2 exact 3 | 6.50 |
| 1/2 | 6.50 |
| 5/16 | 4.40 |

Clous coupés

| | |
|--|------|
| Nous cotons : prix de base, \$2.50 f. o. | |
| 3/8 | 3.90 |
| 7/16 | 3.80 |
| 1/2 | 3.70 |
| 9/16 | 3.60 |
| 5/8 | 3.40 |
| 3/4 | 3.30 |
| 1 | 3.30 |
| 1 1/4 | 3.30 |

Vis à bois

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| Les escomptes à la liste sont de | |
| Tête plate, acier 85 | 10 et 7 1/2 p.c. 10 |
| Tête ronde, acier 80 | 10 et 7 1/2 p.c. 10 |
| Tête plate, cuivre 75 | 10 et 7 1/2 p.c. 10 |
| Tête ronde, cuivre 70 | 10 et 7 1/2 p.c. 10 |
| Tête plate, bronze 70 | 10 et 7 1/2 p.c. 10 |
| Tête ronde, bronze 65 | 10 et 7 1/2 p.c. 10 |

Fanaux

| | |
|--------------|-----------|
| Nous cotons: | |
| Wright No 3 | doz. 8.50 |

| | |
|----------------------------|-----------|
| Ordinaires | doz. 4.75 |
| Dashboard C. B. | doz. 9.00 |
| No 2 | doz. 7.00 |
| Peints, 50c extra par doz. | |

Tordeuses à linge

| | |
|----------------|------------|
| Nous cotons: | |
| Royal Canadian | doz. 47.75 |
| Colonial | doz. 52.75 |
| Safety | doz. 56.25 |
| E. Z. E. | doz. 51.75 |
| Rapid | doz. 46.75 |
| Paragon | doz. 54.00 |
| Bicycle | doz. 60.50 |

Moins escompte de 20 p.c. Fore demande.

Munitions

L'escompte sur les cartouches canadiennes est de 30 et 10 pour cent. La demande est très active.

Plomb de chasse

| | |
|------------------|----------------|
| Nous cotons net: | |
| Ordinaire | 100 lbs. 10.00 |
| Chilled | 100 lbs. 10.40 |
| Buck and Seal | 100 lbs. 10.80 |

METAUX

Antimoine

Le marché est à la baisse, \$8.75 à \$9.00.

Fonte

| | |
|---------------|-------|
| Nous cotons: | |
| Carron Soft | 22.50 |
| Clarence No 3 | 21.00 |

Fer en barre

| | |
|------------------------|--------------------|
| Faible. | |
| Nous cotons: | |
| Fer marchand | base 100 lbs. 2.10 |
| Fer forgé | base 100 lbs. 2.25 |
| Fer fini | base 100 lbs. 2.35 |
| Fer pour fers à cheval | |

| | | |
|-------------------------------|---------------|------|
| | base 100 lbs. | 2.40 |
| Feuillard mince 1 1/2 à 2 pcs | base | 3.20 |
| Feuillard épais No 10 | base | 2.25 |

Faible.

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Nous cotons net, 30 jours: | |
| Acier doux base 100 lbs. | 0.00 2.25 |
| Acier à rivets base 100 lbs. | 2.10 2.25 |
| Acier à lisse base 100 lbs. | 0.00 2.25 |
| Acier à bandage base 100 lbs. | 0.00 2.25 |
| Acier à machine base 100 lbs. | 0.00 2.25 |
| Acier à pince base 100 lbs. | 0.00 2.95 |
| Acier à ressorts base 100 lbs. | 2.75 3.10 |

Cuivre en lingots

Le marché est faible et les stocks sont bas.

Nous cotons: \$16.50 à \$16.75 les 100 lbs. Le cuivre en feuilles est coté à 25c la livre.

Etain en lingots

Nous cotons: \$42.50 à \$43.00 les 100 livres.

Marché tranquille, demande peu considérable.

Plomb en lingots

Plus fort: \$5.25 à \$5.50.

Zinc en lingots

La demande est forte. Nous cotons: \$6.00 à \$6.25 les 100 livres.

CAUSTIQUE.

En baril de 100 lbs, \$3.00 Augmente à cause des droits.

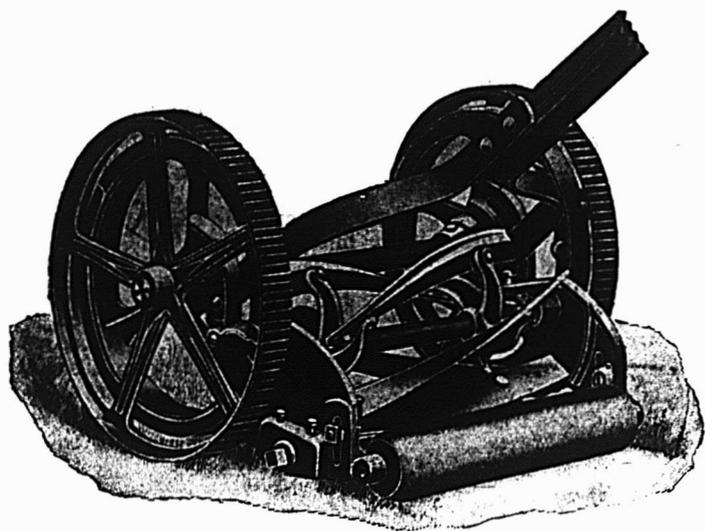
HUILES, PEINTURES ET VITRERIE

Huile de lin

Prix fermes. Nous cotons au gallon, prix nets: hui-

Un Marchand de Gros est un être Humain

—Et les êtres humains font les choses de la manière la plus facile. Lorsque vous commandez simplement des "tondeuses de pelouses," c'est ce que l'on vous donne—"simplement des tondeuses de pelouses," ni très bonnes ni très mauvaises. Néanmoins, lorsque vous spécifiez les tondeuses TAYLOR, FORBES, on vous donne les tondeuses TAYLOR-FORBES, car il est aussi facile au marchand de gros de remplir votre commande de cette façon s'il sait que rien de moins ne vous satisfera



Le marchand de gros est dans le commerce pour vous donner ce que vous désirez. Ce n'est pas son affaire de vous dire ce qu'il y a de meilleur pour votre commerce. Il veut bien vous suggérer, mais vous êtes le seul qui doit décider. Dans ces petites notes hebdomadaires nous vous avons conseillé d'acheter des tondeuses TAYLOR-FORBES. Nous vous avons conseillé de spécifier les tondeuses ADANAC, WOODYATH, EMPRESS et STAR dans vos commandes, et de tenir exclusivement les tondeuses TAYLOR-FORBES. Nous vous avons donné comme raisons que, les autres choses étant égales, les Canadiens devraient favoriser les articles Canadiens. Que les tondeuses TAYLOR-FORBES sont uniformément de la plus haute qualité possible. Qu'il y a une TAYLOR-FORBES à presque tout prix. Que notre garantie était sans restriction. Et que les neuf-dixièmes des quincailliers au Canada spécifiaient les tondeuses TAYLOR-FORBES pour ces mêmes raisons.

Nous pouvons dire que c'est un très fort faisceau de raisons. Qu'en dites-vous ?

TAYLOR-FORBES COMPANY, Limited

MONTREAL

The World-Famous

SIMONDS

Crescent-Ground

CROSS-CUT SAWS

MADE IN MONTREAL

Vendez
les Scies Simonds

car elles donneront à votre client un meilleur service que n'importe quelle autre marque de scies. Il n'y en a pas de meilleures. Elles coupent facilement et scient vite. Fabriquées avec de l'acier spécial Simonds, gardant son taillant. Chaque scie est garantie. Achetez-en de votre fournisseur en gros ou écrivez à

SIMONDS CANADA SAW CO., LIMITED

RUE T-REMI et AVENUE ACORN,
MONTREAL, Qué.

Vancouver, C. A. ou St-Jean. N. B.

| | | |
|---|------|---------|
| le bouillie 67c, huile crue 64c. | | |
| Huile de loup-marin | | |
| Nous cotons au gallon: | | |
| Huile extra raffinée | 70c | |
| Essence de térébenthine | | |
| Ferme. | | |
| Nous cotons 72c le gallon par quantité de 5 gallons et 67c le gallon par baril. | | |
| Blanc de plomb | | |
| Forte demande. Ferme. | | |
| Blanc de plomb pur | 8.25 | |
| Blanc de plomb No 1 | 7.60 | |
| Blanc de plomb No 2 | 7.40 | |
| Blanc de plomb No 3 | 6.95 | |
| Blanc de plomb No 4 | 6.75 | |
| Pitch | | |
| Nous cotons: | | |
| Goudron pur, 100 lbs. | 0.70 | 0.80 |
| Goudron liquide, brl | 0.00 | 4.00 |
| Peintures préparées | | |
| Nous cotons: | | |
| Gallon | 1.45 | 1.90 |
| Demi-gallon | 1.50 | 1.95 |
| Quart, le gallon | 1.55 | 1.75 |
| En boîtes de 1 lb. | 0.10 | 0.11 |
| Verres à Vitres | | |
| Nous cotons: | | |
| Star, au-dessous de 26 pouces: | | |
| | | 100 pds |
| 50 pieds | 2.03 | Dble |
| 100 pieds | 3.65 | 5.40 |
| 26 à 40, 50 pds | 2.13 | |
| 26 à 40, 100 pds | 3.85 | 5.85 |
| 41 à 50 | 4.30 | 6.65 |
| 51 à 60 | 4.55 | 7.15 |
| 61 à 70 | 4.80 | 7.80 |
| 71 à 80 | | 8.30 |
| 81 à 85 | | 9.10 |
| 86 à 90 | | 10.70 |
| 91 à 95 | | 11.75 |

Les prix ci-dessus sont nets pour les entrepreneurs, et une allocation de 5 pour cent est faite aux marchands seulement.

Vert de Paris pur

Forte demande.

| | | |
|----------------------------|------|-------|
| Barils à pétrole | 0.00 | 0.19 |
| Drum de 50 à 100 lbs. | 0.00 | 0.20½ |
| Drum de 25 lbs. | 0.00 | 0.20½ |
| Boîtes de papier, 1 lb. | 0.00 | 0.22½ |
| Boîtes de fer-blanc, 1 lb. | 0.00 | 0.23½ |
| Boîtes papier, ½ lb. | 0.00 | 0.24½ |
| Boîtes fer-blanc, ½ lb. | 0.00 | 0.25½ |

Câbles et cordages

| | | | |
|-----------------|----------|------|-------|
| Best Manilla | base lb. | 0.00 | 0.15 |
| British Manilla | base lb. | 0.00 | 0.14 |
| Sisal | base lb. | 0.00 | 0.10½ |
| Lathyrn simple | base lb. | 0.00 | 0.09½ |
| Lathyrn double | base lb. | 0.00 | 0.10½ |
| Jute | base lb. | 0.00 | 0.10½ |
| Coton | base lb. | 0.00 | 0.25 |
| Corde à châssis | base lb. | 0.00 | 0.34 |

Papiers de Construction

Très ferme.

Nous cotons:

| | | |
|---------------------------------|------|------|
| Jaune et noir, pesant | 0.00 | 1.80 |
| Jaune ordinaire, le rouleau | 0.00 | 0.35 |
| Noir ordinaire, le rouleau | 0.00 | 0.43 |
| Goudronné, les 100 lbs. | 0.00 | 2.25 |
| Papier à tapis, les 100 lbs. | 0.00 | 2.60 |
| Papier à couv., roul., 2 plis | 0.00 | 0.75 |
| Papier à couv., roul., 3 plis | 0.00 | 0.95 |
| Papier surprise, roul., 15 lbs. | 0.00 | 0.40 |

Charnières (couplets) No 840

| | |
|-----------|------|
| 1½ pouce | 0.6, |
| 1¾ pouce | 0.75 |
| 2 pouces | 0.81 |
| 2½ pouces | 0.10 |
| 3 pouces | 0.92 |
| 3½ pouces | 1.07 |

| | | | |
|-----------------------|--|--|------|
| 3 pouces | | | 1.30 |
| Nos 800 et 858 | | | |
| 1 pouce | | | 0.32 |
| 1½ pouce | | | 0.37 |
| 1¾ pouce | | | 0.48 |
| 2 pouces | | | 0.59 |
| 2½ pouces | | | 0.67 |
| 2¾ pouces | | | 0.76 |
| 3 pouces | | | 0.81 |
| 3½ pouces | | | 0.95 |
| 4 pouces | | | 1.07 |
| 4½ pouces | | | 1.49 |
| 5 pouces | | | 2.12 |

Même escompte que pour toutes les charnières d'acier poli.

FERRAILLES

| | | |
|--------------------------------------|-------|----------|
| | | La lb. |
| Cuivree fort et fil de cuivre | 0.00 | 0.11 |
| Cuivre mince et fonds en cuivre | 0.00 | 0.00 |
| Laiton rouge fort | 0.00 | 0.10 |
| Laiton jaune fort | 0.00 | 0.08 |
| Laiton mince | 0.00 | 0.06 |
| Plomb | 0.02½ | 0.02½ |
| Zinc | 0.00 | 0.03 |
| | | La tonne |
| Fer forgé No 1 | 0.00 | 12.50 |
| Fer fondu et débris de machines No 1 | 0.00 | 16.00 |
| Plaques de poêle | 0.00 | 12.50 |
| Fontes et aciers malléables | 0.00 | 0.00 |
| Pièces d'acier | 0.00 | 5.00 |
| | | La lb. |
| Vieilles claques | 0.00 | 0.00 |

PLATRE

| | |
|--|-------|
| Plâtre mêlé de sable, f.o.b., au char | 5.50 |
| Plâtre dur (Hard Wall), f. o. b., 20 rils, sur char. | 2.10 |
| Plâtre pur (Plaster Paris), en barres et plus | 10.50 |



**NICHOLSON
MADE**

Vous êtes connu par les marchandises que vous vendez.

Lorsque vous donnez à votre clientèle de LIMES NICHOLSON—vous lui donnez des limes que vous SAVEZ bonnes. Vous savez que chaque lime a été examinée huit fois—entre chaque importante opération. Vous savez que la lime finie a été essayée sur un plus dur acier qu'elle ne sera employée en service actuel. Aussi, lorsque vous vendez une LIME NICHOLSON, vous êtes certain qu'elle donnera le meilleur service satisfaisant.

Pas de "retour" à combattre—pas d'excuses à faire. Rien à faire que "vendre plus de limes"—et prendre votre libérale marge de profit par vente.

LIMES NICHOLSON

Marques :

Kearney & Foot—Great Western—American—Arcade—Globe.

A votre Marchand de Gros.

NICHOLSON FILE COMPANY

"File Philosophy"—une éducation de 50 ans sur les limes en une heure—envoyée GRATIS sur demande.



Amatite ROOFING

NE DEMANDE PAS DE PEINTURE



LORSQUE votre toiture est couverte avec de l'Amatite, c'est la fin de l'ennui de la peindre. L'Amatite a une vraie surface minérale et n'a pas besoin de peinture. Vous n'avez pas besoin de monter sur la toiture tous les deux ans pour la peindre.

La surface minérale rend inutile ceci et elle soutiendra la pluie et les orages, vent et neige, pendant des années sans qu'on ait besoin de s'en occuper.

Lorsque vous peignez les toitures à l'ancienne mode, vous essayez pratiquement à les tenir à l'abri de l'humidité. L'Amatite est faite pour être mouillée, car l'eau ne la détériore nullement. La prochaine fois que vos anciennes toitures auront besoin d'être peintes, couvrez-les avec de l'Amatite.

Un échantillon d'Amatite et une brochure explicative seront envoyés gratis sur demande.

Adressez-vous au plus proche bureau.

The Paterson Mfg. Co., Limited

MONTREAL, TORONTO, WINNIPEG, VANCOUVER, ST-JOHN, N.B. HALIFAX, N.E., SYDNEY, N. E.

UNE SATISFACTION UNIVERSELLE

PEUT ETRE OBTENUE EN EMPLOYANT

LA TOLE GALVANISEE A BASE DE CUIVRE APOLLO KEYSTONE



UNITED STATES STEEL PRODUCTS COMPANY

NEW-YORK, E.U.A.

Succursales: WINNIPEG ET VANCOUVER.

Agents des ventes pour l'Est du Canada.

B. & S. H. THOMPSON & Co., LIMITED

Edifice Transportation
MONTREAL

Edifice Traders Bank
TORONTO

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT".

LA CONSTRUCTION

Durant la semaine terminée le 28 avril 1914, la ville a émis 68 permis de construire, au coût total de \$418,775 pour les nouvelles constructions, et de 58 permis pour les réparations.

Les chiffres ci-dessous en indiquent la répartition par quartier et donnent le coût approximatif de chaque construction, moins les détails des permis au-dessous de \$1,000.

| Quartiers:— | Coût. |
|----------------------|----------|
| Papineau | \$20,900 |
| St-Denis | 51,860 |
| Laurier | 30,275 |
| St-Louis | 2,710 |
| St-Georges | 8,500 |
| Delorimier | 14,000 |
| Ste-Anne | 40,200 |
| Rosemont | 46,700 |
| St-Jean-Baptiste | 11,250 |
| St-Laurent | 1,800 |
| Mont-Royal | 4,450 |
| Hochelaga | 47,425 |
| St-Henri | 9,075 |
| Ste-Marie | 450 |
| Emard | 2,900 |
| Notre-Dame de-Grâces | 61,050 |
| St-André | 75,000 |

| | |
|--------------|------------------|
| St-Gabriel | 9,000 |
| St-Joseph | 2,250 |
| Duvernay | 3,525 |
| St-Paul | 5,775 |
| Lafontaine | 9,375 |
| Total | \$460,470 |

Nouveaux Permis

Rue Garnier, quartier St-Denis; 1 maison, 5 logements, 1 étage, 3e classe; coût prob. \$3,800. Propriétaire, Lapierre & Dépatie, 2072 St-Urbain.

Rue Hutchison, quartier Laurier; 2 maisons, 6 logements, 3 étages, 3e classe; coût prob. \$8,000. Propriétaire, F. A. Fraccio, 480 Amherst.

Rue St-Laurent, quartier Laurier; 3 maisons, 3 magasins, 3 étages, 2e classe; coût prob. \$8,000.

Rue Vendôme, quartier Notre-Dame de Grâces; 1 maison, 1 logement, 2 étages, 3e classe; coût prob. \$8,000. Propriétaire, Chadburn & Hunt, 207 St-Jacques.

Rue Vendôme, quartier Notre-Dame de Grâces; 1 maison, 1 logement, 2 étages, 3e classe; coût prob. \$8,000. Propriétaire, Charburn & Hunt, 207 St-Jacques.

Rue Montgomery, quartier Hochelaga; 1 maison, 3 logements, 3 étages, 3e clas-

se; coût prob. \$2,500. Propriétaire, Jos. L'rapeau, 237 Montgomery.

1ere Avenue, quartier Rosemont; 8 maisons, 24 logements, 3 étages, 3e classe; coût prob. \$23,000. Propriétaire, J. E. Robin, 589 9e Avenue, Rosemont.

Rue Dandurand, quartier Rosemont; 1 maison, 3 logements, 3 étages, 3e classe; coût prob. \$2,500. Propriétaire, Jos. Pauzé, 367 Jeanne d'Arc.

Rue Joliette, quartier Hochelaga; 1 maison, 5 logements, 3 étages, 3e classe; coût prob. \$4,000. Propriétaire, Ed. Durand, 603 Joliette.

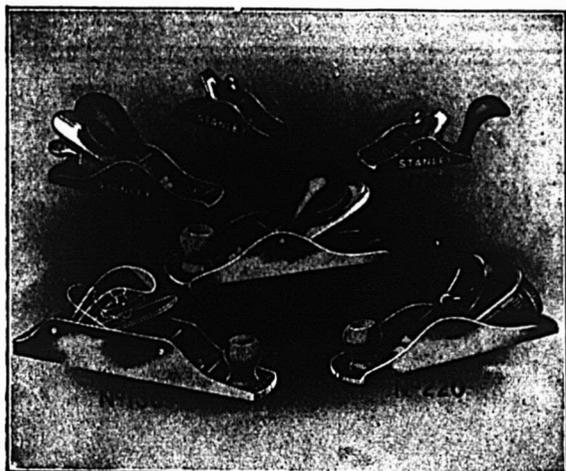
Rue Ontario Est, quartier Papineau; 7 maisons, 21 logements, 3 étages, 3e classe; coût prob. \$20,000. Propriétaire, Jos. Létourneau, 2600 St-Urbain.

4ème Avenue, quartier Rosemont; 1 maison, 3 logements, 2 étages, 3e classe; coût prob. \$3,000. Propriétaire, Henri Vincent, 544 Gilford.

Rue Vendôme, quartier Notre-Dame de Grâces; 2 maisons, 2 logements, 2 étages, 2e classe; coût prob. \$10,000. Propriétaire, Nicholson Construction Co., 950 Ste-Catherine Ouest.

Avenue Henri Julien, quartier Laurier; 2 maison, 6 logements, 3 étages, 3e classe; coût prob. \$6,000. Propriétaire, Wm. Kinnon, 1886 Henri Julien.

Rue Montgomery, quartier Hochelaga; 1 maison, 4 logements, 3 étages, 3e classe; coût prob. \$3,500. Propriétaire, Alp. Allard, 72 Montgomery.



Ces rabots sont maintenant manufacturés dans nos USINES CANADIENNES. DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE

Stanley Tools

Ces Rabots Blocs sont les meilleurs types du genre qui soient manufacturés.

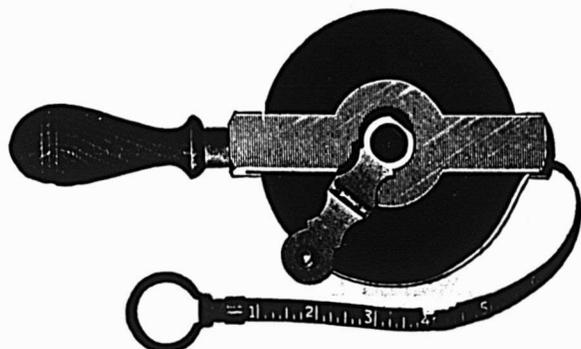
Les couteaux sont faits du meilleur acier Anglais, trempés et aiguisés d'après un procédé amélioré et adoucis prêts à être employés.

Les numéros 9½ et 18 possèdent une ouverture de gorge pour l'ajustage.

Les couteaux s'ajustent aussi bien par le bout que par les côtés.

Le numéro 30 comporte un ajustement réversible, de sorte que l'outil peut être employé comme Rabot Bloc ordinaire ou comme "Bull Nose".

STANLEY RULE & LEVEL CO.
NEW BRITAIN, CONN. U.S.A.



La progression du Dominion ouvre un marché plus vaste et nos marchandises sont les mieux établies dans leur ligne. C'est une bonne raison pour tenir les

REGLES ET GALLONS DE MESURE

LUFKIN

On les demandera. Ils donneront satisfaction. Ils sont faits au Canada Ils annonceront tout votre stock.

CATALOGUE SUR DEMANDE.

THE LUFKIN RULE CO. OF CANADA LTD.
WINDSOR, ONT.

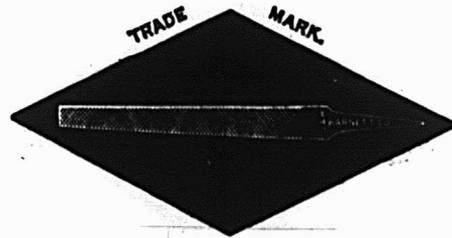
EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT".

Fabrique de Limes BLACK DIAMOND

ETABLIE EN 1863

INCORPORÉE EN 1895

Douze Médailles de
Récompense aux
Expositions
INTERNATIONALES



Grand Prix Spécial
MÉDAILLE D'OR
Atlanta, 1895

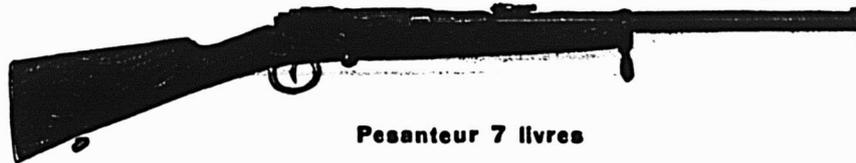
Catalogue envoyé gratuitement sur demande à toute personne intéressée dans le commerce de limes.

G. & H. BARNETT COMPANY,

Philadelphia, Pa.

Propriété exploitée par la Nicholson File Co.

NOUS vous offrons ce fusil simple, supérieur, pour gros gibier, à un très bas prix. C'est le moment de vous en procurer un, calibre 11mm ou 43. Longueur totale, 39 pouces ; longueur du canon 20 pouces.



Pesanteur 7 livres

C'est le véritable fusil de l'armée allemande ("Mauser"), modèle 71, que nous avons transformé en fusil de chasse. Aucun gibier n'est trop gros pour ce fusil. Il est très utile pour la forêt, pour la ferme, ou tout autre endroit giboyeux. Tout le mécanisme de la culasse est fait de fin acier à outils. Un levier de sûreté barre le fusil, de façon à ce qu'il ne puisse faire feu et la culasse ne peut s'ouvrir que lorsque ce levier est dégage, ce qui garantit une sûreté absolue.

McGILL CUTLERY COMPANY, REGISTERED.

Boîte Postale 580,

Montréal, Canada.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

QUATRE TRAIN
EXPRESS
PAR JOUR

LA VOIE DOUBLE

Montréal et Toronto.

Aménagement supérieur. Wagon à compartiments "Club" au train de 10 h. 30 du soir.

L'"International Limited"

Le Train le plus beau et le plus rapide du Canada
Montréal-Toronto-Chicago, à 9 h. du matin, tous les jours.

Montréal-Ottawa

8 h. matin 8 h. 05 soir, tous les jours.
9 h. 01 matin, 4 h. soir, excepté dimanche.

Montréal-Québec

Sherbrooke-Lennoxville

8 h. 01 matin, 8 h. 15 soir, tous les jours.
et 4 h. 16 soir, excepté le dimanche.

Montréal-Portland

8 h. 01 matin, 8 h. 15 soir, tous les jours.

Excursions de Colons

Billets aller et retour pour l'Ouest du Canada, via Chicago, chaque mardi, jusqu'au 28 octobre. Bons pour deux mois.

BUREAUX DES BILLETS EN VILLE :

122 rue St-Jacques, Angle St-François-Xavier. Tél. Uptown 1187,
Hôtel Windsor ou gare Bonaventure, Main 5229.

QUEBEC STEAMSHIP CO. LIMITED.

(Exploitée par la Canada SS. Lines Limited)

ALLEZ AUX BERMUDES

Le Steamer "Bermudian." à double hélice, 10, 518 tonnes de déplacement, quittera New-York à 10 heures. a. m. les 6, 13, 20 et 30 Mai. Signaux sous-marins, télégraphie sans fil, orchestre

Voyage Record, 39 heures 20 minutes. Le plus rapide, le plus moderne et le seul steamer débarquant ses passagers aux quais aux Bermudes sans transférer.

ANTILLES

Le nouveau steamer "Guiana" et autres steamers quittent New-York à 2 h 15 p.m. les 8, 19, 29 Mai pour St-Thomas, Ste-Croix, St-Christophe, Antigua, la Guadeloupe, la Dominique, la Martinique, Ste-Lucie, la Barbade, Demerara.

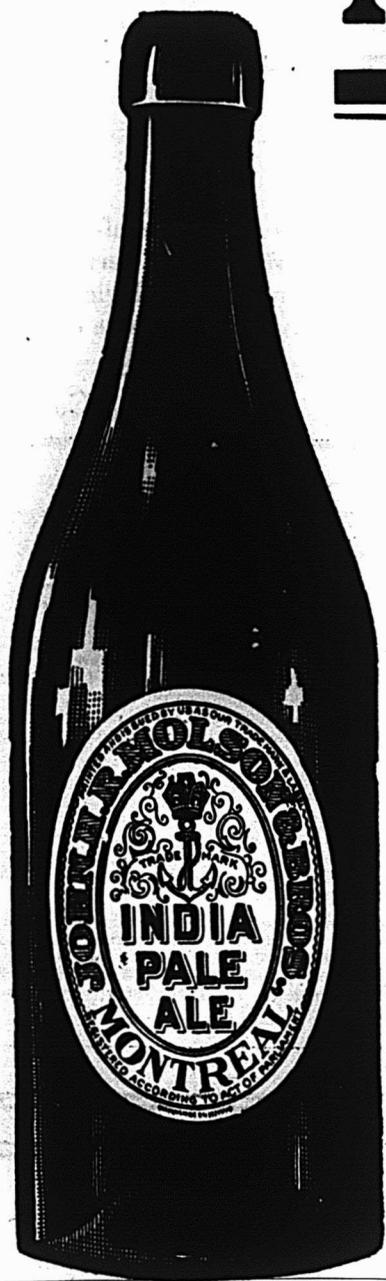
Pour renseignements complets, s'adresser à D. Olivier, agent des billets, 9 Square Victoria ; J. G. Brock & Co., 221 rue des Commissaires ; Thos. Gook & Son, 530 rue Sainte-Catherine Ouest ; W. H. Henry, 286 rue Saint-Jacques ; Hone & Rivet, 9 Boulevard Saint-Laurent ; W. H. Clancy, 122 rue Saint-Jacques ; Succursale Nord du "Star," 45 Union Avenue, Montréal.

Soyez méticuleux pour le choix de votre marque de fabrication. Donnez-lui un aspect ou une forme ayant un rapport direct avec votre fabrication.

Un produit ingénieusement "marqué" se grave plus facilement dans la mémoire.

La Bière Populaire

MOLSON



Est celle que veut le Con-
sommateur; donnez-la lui.

La vente de cette BIÈRE
excède celle de toutes les
autres marques réunies.

Brassée à Montréal depuis

127 ANS.

Vins et Liqueurs

LOI AMENDANT LA LOI DES LICENCES POUR LES HOTELIERS

1. L'article 904 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par la loi 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 1, est de nouveau amendé comme suit:

(a) En ajoutant, à la fin du paragraphe 1, les mots suivants: "La bière, la lager beer, le cidre et toutes autres liqueurs sont réputés absolument être des liqueurs enivrantes lorsqu'ils contiennent plus de deux et demi pour cent d'alcool de preuve";

(b) En remplaçant le paragraphe 7 par le suivant:

"7. Une "buvette" désigne le comptoir où les liqueurs enivrantes sont vendues ou délivrées dans une auberge ou un restaurant et la pièce dans laquelle ce comptoir est placé et où on exhibe et conserve lesdites liqueurs pour les vendre";

(c) En ajoutant au paragraphe 17 l'alinéa suivant:

"Si un brasseur résidant en dehors de la province est représenté par un embouteilleur ou par une autre personne faisant affaires dans cette province, l'établissement de cet embouteilleur ou son principal établissement, s'il y en a plusieurs, est réputé l'agence principale en cette province de cet embouteilleur étranger à la province."

2. L'article suivant est ajouté après l'article 923 des Statuts refondus, 1909:

"923a. Sauf le pouvoir de l'autorité chargée de confirmer les certificats d'en décider autrement, et aussi dans le cas d'auberges ou de restaurants établis jusqu'ici, aucun certificat ne doit être confirmé pour une licence permettant la vente de liqueurs enivrantes, dans une auberge ou un restaurant situé à moins de deux cents pieds des bâtiments de tout lieu de culte, collège, couvent, ou école publique; cette distance doit être mesurée à partir des entrées principales, le long de la rue ou des rues, ou à travers ces rues, à angles droits, selon le cas."

3. L'article 925 des Statuts refondus, 1909, est amendé:

(a) En retranchant les mots: "si une majorité absolue des électeurs municipaux résidant ou ayant leur place d'affaires dans le district de votation, signifient leur opposition par écrit à l'octroi de telle licence où", dans les deuxième, troisième, quatrième et cinquième lignes du deuxième alinéa;

(b) En y ajoutant l'alinéa suivant:

"Egalement, dans les mêmes cités, nul certificat ne peut être accordé à une personne qui n'est pas alors porteur d'une licence, et nulle demande pour changement de local ne peut être prise en considération, si une majorité absolue des électeurs municipaux résidant ou ayant leur place d'affaires dans le district de votation pour lequel la licence ou le changement de local est demandé, signifient leur opposition par écrit à l'octroi de telle licence ou au changement de tel local."

4. L'article 930 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par la loi 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 2, est de nouveau amendé:

(a) En y ajoutant à la fin du deuxième alinéa, les mots suivants: "Un avis que telle opposition a été produite contre sa demande de confirmation de certificat, doit être donné au

requérant trois jours avant la prise en considération de telle demande et de telle opposition";

(b) En ajoutant, à la fin de l'article, l'alinéa suivant:

"Les dispositions des deuxième, troisième et quatrième alinéas du présent article ne s'appliquent pas aux cités de Québec et de Montréal, sauf dans les cas mentionnés au troisième alinéa de l'article 925."

5. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 936:

"936a. Quand le conseil d'une cité ou d'une ville est composé en majorité de personnes qui ne résident dans les limites de la municipalité, il lui est prohibé d'octroyer un certificat de licence, à moins qu'il n'y ait au moins cent familles qui vivent dans cette municipalité."

6. L'article 939 des Statuts refondus, 1909, est remplacé par le suivant:

"939. (1) Il y a deux commissions de licences, l'une appelée la "Commission de licences de Québec", siégeant dans la cité de Québec; l'autre appelée la "Commission de licences de Montréal", siégeant dans la cité de Montréal.

(2) Chacune des dites commissions se compose de trois membres appelés "commissaires de licences" qui sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil; l'un des membres de chaque commission doit être un médecin.

(3) L'un des membres de chaque commission en est nommé le président.

(4) Dans le cas d'absence, de maladie ou d'autre incapacité d'agir durant plus de dix jours de tous les commissaires de licences, ou de l'un d'eux, le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à nommer une ou plusieurs personnes compétentes pour remplir temporairement les fonctions de commissaire.

(5) Un greffier pour chacune des commissions de licences est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

(6) Un assistant-greffier est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, dans le cas de maladie ou d'absence du greffier.

(7) Le greffier ou l'assistant-greffier a le pouvoir de faire prêter le serment requis à l'appui des certificats, requêtes et autres documents qui peuvent faire preuve devant les commissaires de licences.

(8) Le lieutenant-gouverneur en conseil doit accorder, à même le fonds consolidé du revenu, à chacun des commissaires de licences, un traitement annuel n'excédant pas, dans la cité de Québec, quinze cents piastres, et dans la cité de Montréal, deux mille piastres; au greffier, un traitement n'excédant pas, dans la cité de Québec, mille piastres, et dans la cité de Montréal, quinze cents piastres, et à l'assistant-greffier, la rémunération qui sera jugée raisonnable.

(9) Sauf dans le cas d'une personne qui n'est pas alors porteur d'une licence, la confirmation des certificats de licences ou le refus de les confirmer est laissé à la discrétion des commissaires de licences, et aucune opposition qui peut être faite à la confirmation de ces certificats par eux, dans l'une ou l'autre desdites cités de Québec et Montréal, ne lie lesdits

commissaires, ni n'est censée restreindre le pouvoir discrétionnaire qui leur est accordé par le présent paragraphe, et lesdits commissaires peuvent accomplir tout acte et exercer toutes les fonctions discrétionnaires découlant des pouvoirs qui leur sont conférés par la présente section.

(10) Si les commissaires ne s'entendent pas sur la confirmation d'un certificat de licence, la décision de deux d'entre eux suffit pour effectuer cette confirmation, quand il n'y a pas d'opposition.

(11) Lorsqu'il y a opposition à une demande de confirmation d'un certificat, cette confirmation, dans le cas d'un requérant qui n'a pas été antérieurement porteur d'une licence d'auberge, ne peut être donnée, à Québec et à Montréal, que du consentement unanime des commissaires. Si le requérant est, au moment de sa demande, le porteur de telle licence, il n'est pas nécessaire d'avoir le consentement unanime des commissaires de licences pour la confirmation du certificat, mais les trois commissaires doivent entendre la cause.

(12) Toute personne peut s'opposer à la demande, et, si avis de l'opposition a été donné au greffier, ce dernier doit, trois jours avant la prise en considération de la demande, en donner avis au requérant et à l'opposant.

(13) Toute personne, produisant devant les commissaires de licences, à une séance à laquelle la demande est prise en considération, ou qui a été produit antérieurement devant le greffier, par écrit, les objections par elle faites à l'octroi de la confirmation d'un certificat, a le droit d'être entendue sur les raisons et motifs de telles objections ou de toutes autres objections qui peuvent alors être soulevées.

(14) Le paragraphe 13 s'applique à tout représentant accrédité de toute association, constituée ou non en corporation, établie dans le but de veiller à la bonne exécution de la présente section, ainsi qu'à tout représentant accrédité des associations, constituées en corporation, d'hôteliers et de débitants de liqueurs enivrantes licenciés, lequel a aussi le droit d'être entendu en faveur de la confirmation du certificat.

(15) Les commissaires doivent entendre ces personnes ainsi que le requérant, dans les huit jours de la production de l'opposition, et, si la chose est nécessaire, ajourner l'audition de temps à autre jusqu'à ce qu'une décision ait été rendue sur ladite opposition.

(16) Toute personne qui a l'intention de demander la confirmation d'un certificat doit s'en procurer la formule au bureau du greffier, et payer une taxe de sept piastres en timbres apposés à ladite formule, dans chacune des cités de Québec et de Montréal. Les commissaires de licences ne peuvent prendre connaissance d'aucun tel certificat non revêtu des timbres requis.

(17) Le greffier doit préparer une liste et l'afficher dans un endroit apparent de son bureau ouvert au public; la liste doit contenir la date de l'inscription de chaque demande, les noms, occupation et résidence du requérant, la situation de la maison à laquelle s'applique la licence et le jour auquel la demande sera prise en considération.

(18) Les commissaires de licences doivent examiner les demandes de licences dans l'ordre de la date et de l'heure de leur inscription par le greffier sur ladite liste, mais pas avant huit jours ni plus tard que quinze jours après la date de cette inscription; sauf quand il est fait opposition à la confirmation d'un certificat, et, dans les cas d'incapacité temporaire de l'un desdits commissaires, alors que le délai, dans l'un ou l'autre de ces cas, peut être prolongé pour un laps de temps n'excédant pas dix jours.

Dans chaque cas, la décision doit être rendue dans les trente jours à compter de la production de la déclaration, ou du moins pas plus tard que le 28 janvier suivant la date de sa production, pourvu que la demande ait été produite pas moins de trente jours avant ce 28 janvier, et le greffier des commissaires doit garder minute de cette décision.

(19) Dans le cas d'un requérant déjà porteur de licence, quand les commissaires ne voient aucune objection à la confirmation du certificat dans le délai fixé par le premier alinéa du paragraphe 18 du présent article, ils doivent donner leur décision à son égard aussitôt après l'expiration de ce délai.

(20) Les commissaires peuvent en tout temps, quand ils le jugent nécessaire, procéder à la preuve sous serment ou affirmation, et dans ce but assigner toute personne quelconque et lui faire prêter serment.

(21) Sur l'audition, aussi bien que sur toute demande restée sans opposition, il est du devoir des commissaires, collectivement ou séparément, lorsqu'ils le considèrent utile ou nécessaire, de faire toutes les recherches qu'ils jugent à propos pour se convaincre eux-mêmes des qualités du requérant et de l'exactitude des faits avancés.

(22) Les commissaires peuvent, à cette fin, prendre en considération tous documents, entendre ou faire entendre, par quelqu'un ayant la compétence voulue, les personnes qu'ils croient, à leur connaissance personnelle ou sur indication des parties opposantes ou d'autres, capables de donner des informations, et peuvent généralement recourir à toutes autres sources d'informations, et les commissaires accordent un ajournement de la cause pour justes motifs si demande en est faite.

(23) Nulle licence ne doit être octroyée par le percepteur du revenu de la province, à moins qu'un certificat ne soit déposé entre ses mains, signé par les commissaires, qui doivent délivrer au requérant le certificat attestant l'octroi de la confirmation.

Le greffier doit, de temps à autre, préparer une liste affichée dans la Cour de police ou dans son bureau.

(24) Tout certificat de licence accordé avant le premier jour du mois de mai de l'année de licence pour laquelle ce certificat est confirmé, peut être révoqué et annulé par les commissaires de licences, en tout temps, entre la date de sa confirmation et ledit premier de mai, à raison d'actes commis entre lesdites dates par la personne en faveur de laquelle ce certificat a été confirmé. Les commissaires de licences doivent donner avis de cette annulation au percepteur du revenu de la province, qui, sur cet avis, refuse d'émettre la licence.

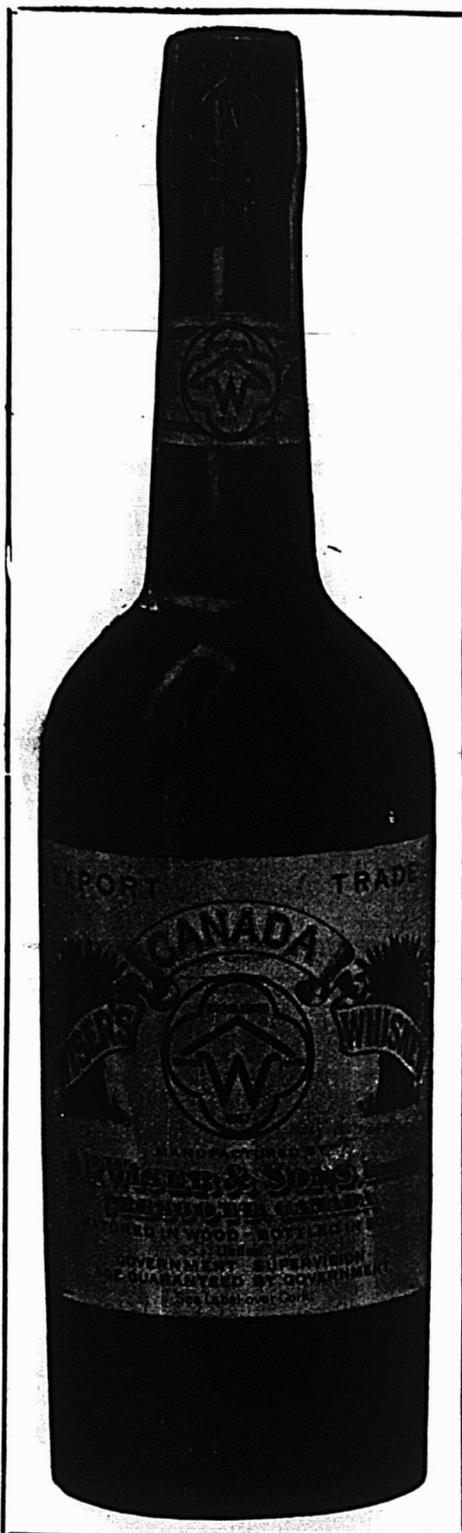
(25) Chaque fois que la confirmation d'un certificat est refusée, les commissaires doivent, à la demande du requérant, lui faire connaître les raisons de ce refus.

(26) Chacune desdites commissions peut avoir un sceau. Les procédures de chaque commission sont authentiques et des copies d'icelles signées par le président ou le greffier sont authentiques."

7. L'article 942 des Statuts refondus, 1909, est amendé, en y insérant, après le mot: "hôtel", dans la quatrième ligne, les mots: "et qu'il n'est pas prouvé, à leur satisfaction, qu'il y a eu désordre dans l'établissement pour lequel la licence est demandée".

8. L'article 943 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par les lois 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 4; 1 Georges V (2ème session), chapitre 15, section 1; 2 Georges V, chapitre 12, section 1; et 2 Georges V, chapitre 13, section 1, est remplacé par le suivant:

"943. (1) Pour l'année de licence commençant le premier mai 1915, et à partir de cette date, le nombre de certificats pour licences d'auberges et de restaurants, et les demandes sans certificat faites en vertu de l'article 927, qui peuvent être confirmés ou accordés dans les limites de la cité de Québec, telles qu'elles existeront le premier mai 1915, et le nombre de licences qui peuvent être ainsi émises, sont limitées à un maximum de cinquante, et pour ladite année de licence, le nombre de ces certificats, demandes et licences d'auberges et de restaurants qui peuvent être confirmés, accordés ou émis dans les limites de la cité de Montréal, telles qu'elles existeront le premier mai 1915, est limité à un maxi-



Cette Marque Célèbre Mise en
Pintes, Chopines, ½ Chopines et Flasks "Book"

EST EN VENTE DANS LE MONDE ENTIER

C'est la Quintessence même du
Seigle et du Blé d'Inde mélangés.

FABRIQUEE PAR

J. P. WISNER & SONS, LIMITED

Prescott Ontario

'NEW-YORK'

'CANADA'

LAWRENCE A. WILSON COMPAGNIE

— Limitée —

La plus importante Maison de Vins et Liqueurs en
gros du Canada.

MAGASINS D'ENTREPÔT :

48 rue St-Jacques.

ENTREPÔTS DE DOUANE :

415 rue Saint-Paul.

VOUTES D'ENTREPÔT :

84 ruelle Fortification.

BUREAUX CHEFS: 87 RUE ST-JACQUES

Téléph. Bell, Main 2424, 1394, 7400, 2757 ;

MONTREAL

S. H. EWING & SONS, IMPORTATEURS et
MANUFACTURIERS de
BOUCHONS

Coups à la main et à la machine.

Marchands de Capsules pour bouteilles, de
Broches d'embouteilleurs, d'Etain en feuilles,
de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

Succursale de Toronto; 29 rue Front, OUES! Bureau Principal: 96 rue King, Montréal

Téléphones: { BELL MAIN 63
MARCHANDS 522

En bonne publicité il y a trois "forces"
qui doivent s'équilibrer:

- 1° La qualité de la marchandise;
- 2° La valeur du "médium";
- 3° La puissance du "moyen".

— — — — — **VENDEZ LE** — — — — —

GIN de BURNETT

“LE LONDON DRY ORIGINAL,”

ABSOLUMENT LE PLUS FIN !

J. M. DOUGLAS Co., Seuls Agents au Canada, MONTREAL.

JOSEPH E. SEAGRAM, •• DISTILLATEUR DE ••
Fins Whiskies

WATERLOO, CANADA

“Old Times,” “White Wheat,” “No 83 Rye,” “Star Rye”.

MEAGHER BROS. & CO., Limited, Agents, Montréal.

num de quatre cents, et à un maximum de trois cent cinquante pour l'année de licence commençant le premier mai 1916 et toute autre année subséquente dans les limites de la cité de Montréal, telles qu'elles existeront le premier mai 1916; cependant, si une licence d'auberge ou de restaurant actuellement en vigueur ou émise avant le premier mai 1915 ou le premier mai 1916, selon le cas, pour une cause quelconque, cessait d'être en vigueur avant l'une ou l'autre desdites dates, selon le cas, elle ne sera pas remplacée.

L'article 942 ne s'applique pas aux licences qu'il sera nécessaire de retrancher aux fins de réduire le nombre de licences au maximum autorisé par le présent paragraphe.

Après la réduction du nombre de licences dans lesdites cités de Québec et de Montréal, le droit sur chaque semblable licence fixé par l'article 988 est augmenté automatiquement et proportionnellement, de manière que le revenu total provenant de toutes ces licences ne soit pas inférieur à celui produit avant la réduction.

(2) A même le fonds consolidé du revenu, il sera payé:

(a) Une indemnité de \$3,000 à chaque personne qui était porteur d'une licence d'hôtel ou de restaurant dans la cité de Québec, pour l'année de licence finissant le 30 avril 1915;

(b) Une indemnité de \$5,000 à chaque personne qui était porteur d'une licence d'hôtel ou de restaurant, dans la cité de Montréal, pour l'année de licence finissant le 30 avril 1915;

(c) Une indemnité de \$3,000 à chaque personne qui était porteur d'une licence d'hôtel ou de restaurant, dans la cité de Montréal, pour l'année de licence finissant le 30 avril 1916, et dont le certificat a été refusé par suite de l'application du paragraphe 1 du présent article, pourvu que cette personne produise entre les mains du trésorier de la province un certificat l'attestant, signé par les commissaires de licences de

Québec, ou par les commissaires de licences de Montréal, suivant le cas.

(3) Il sera imposé, chaque année, par le lieutenant-gouverneur en conseil, pour assurer le remboursement en dix années, en versements annuels et égaux, des sommes ainsi payées par le gouvernement au capital et intérêts calculés à quatre et demi pour cent par année, un droit spécial sur les licences d'hôtels et de restaurants émises dans les cités de Québec et de Montréal, respectivement, pour les années de licences commençant le premier mai 1915 et le premier mai 1916, selon le cas, et pour les années subséquentes.

Les dispositions de l'article 946 s'appliqueront au paiement du droit spécial et à l'émission de la licence.

Les commissaires ont, toutefois, le pouvoir d'accorder un montant moins élevé que \$3,000 ou \$5,000, selon le cas, ou de refuser d'accorder aucune indemnité, s'ils le jugent à propos, selon les circonstances.

Le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à contracter, de temps à autre, un ou des emprunts n'excédant pas en totalité les sommes nécessaires pour payer les indemnités fixées par le présent article. Ce ou ces emprunts seront faits sur obligations, débentures ou rentes inscrites pour une période de temps n'excédant pas trente ans à compter de leur date, et porteront intérêt à un taux n'excédant pas cinq pour cent par an. Il sera aussi loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de fixer la forme et le montant desdites obligations, débentures ou rentes inscrites et les époques et l'endroit où elles seront payables en capital et intérêt.

(4) Dans la cité de Trois-Rivières, le nombre de licences est limité à un maximum de douze; dans la cité de Valleyfield, à un maximum de dix; dans la cité de St-Hyacinthe, à un maximum de dix; dans la cité de Maisonneuve, à

un maximum de vingt-quatre; dans la cité de Lachine, à un maximum de neuf; dans la cité de Sorel, à un maximum de douze; dans la ville d'Iberville, à un maximum de quatre; dans la cité de Sherbrooke, à un maximum de quinze; dans la ville de Farnham, à un maximum de cinq; dans la ville de Shawinigan Falls, à un maximum de cinq; dans la ville de Grand'Mère, à une licence pour chaque millier d'âmes de la population, mais les dispositions du présent paragraphe n'incluent pas l'établissement connu sous le nom de "Hôtel Laurentides", situé sur les confins de ladite ville de Grand'Mère; dans la cité de Hull, à un maximum de quinze hôtels sans aucun restaurant, et ce nombre ne doit pas être excédé, par la suite, tant que la population n'aura pas atteint quinze mille âmes, ensuite le nombre des licences d'hôtels dans ladite cité pourra être augmenté dans la proportion d'une pour chaque trois mille âmes de la population; dans la ville de Windsor Mills, à un maximum de deux; dans la ville d'Aylmer, à un maximum de quatre; dans la ville de St-Jean, à un maximum de huit à partir du premier mai 1915; dans la ville de Nicolet, à un maximum de trois jusqu'à ce que la population de cette ville ait atteint le nombre de cinq mille âmes; et ces nombres ne doivent pas être excédés, par la suite, de manière à donner plus qu'une telle licence pour chaque millier d'âmes de population de chacune desdites cités et villes, et cette proportion doit être conservée par la suite; dans la ville de LaTuque, le nombre des licences d'hôtels est limité à un maximum d'un pour chaque millier d'âmes de la population; dans la ville de Lévis, le nombre de licences d'hôtels est limité à un maximum de six (le nombre actuel) jusqu'à ce que la population ait atteint le chiffre de douze mille âmes; dans la ville de Marieville, le nombre des licences d'hôtels est limité à un maximum de deux (le nombre actuel), et il ne pourra être porté à trois dans l'avenir que lorsque le chiffre de la population de cette municipalité aura atteint trois milliers d'âmes et ainsi de suite, l'augmentation des licences d'hôtels étant limitée à un maximum d'une pour chaque millier d'âmes de la population; dans la ville d'Acton Vale, le nombre des licences d'hôtels est limité à un maximum de deux (le nombre actuel), et il ne pourra être porté à trois dans l'avenir que lorsque le chiffre de la population de cette municipalité aura atteint trois mille âmes et ainsi de suite, l'augmentation des licences d'hôtels étant limitée à un maximum d'une pour chaque millier d'âmes de la population.

(5) A mesure que le nombre de licences d'hôtels et de restaurants dans les cités et villes mentionnées au paragraphe 4 du présent article est graduellement réduit, le droit sur chaque semblable licence est augmenté automatiquement et proportionnellement de manière que le revenu total provenant de toutes les licences dans chaque semblable cité et ville ne soit pas inférieur à celui produit avant cette réduction."

9. L'article 953 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant le paragraphe suivant:

"6. Néanmoins, dans les cités de Québec et de Montréal, après le premier mai 1915, aucun de ces cessionnaires, qu'il ait acquis par contrat, par héritage ou par effet de la loi, ne peut tenir ou posséder une buvette, et le fait de posséder une buvette ou d'en faire usage constitue de sa part une infraction à la présente section."

10. L'article 954 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant après les mots: "requérant originaire", à la fin du deuxième alinéa, les mots: "et est sujet à toutes les dispositions de la présente section, comme s'il était un porteur originaire de licence, sauf, dans les cités de Québec et de Montréal, qu'il ne peut tenir ou posséder une buvette."

11. L'article 956 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant après les mots: "d'une licence de pharmaciens", dans les deuxième et troisième lignes du dernier alinéa, les mots: "d'une licence de club".

12. L'article 966 des Statuts refondus, 1909, est amendé

en y ajoutant à la fin du paragraphe 4 les mots suivants: "Dans les cités de Québec et de Montréal, la demande doit en outre être accompagnée de la recommandation des commissaires de licences".

14. L'article 988 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par la loi 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 5, est de nouveau amendé:

A. En y ajoutant le sous-paragraphe suivant après le sous-paragraphe (f) du paragraphe 1:

"(g) Toute personne qui possède une licence d'hôtel ou de restaurant dans les cités de Québec et de Montréal, et qui est autorisée, en vertu des dispositions de la présente section, à tenir une buvette, dans son établissement doit, si elle tient cette buvette, payer au percepteur du revenu de la province qu'il appartient, à partir du 1er mai 1915, en sus du droit de licence qu'elle est tenue de payer en vertu des dispositions du paragraphe 1 du présent article, un droit supplémentaire s'élevant à quinze pour cent du droit qu'elle est tenue de payer en vertu dudit paragraphe 1."

D. En remplaçant le paragraphe 12 par le suivant:

"12. Pour chaque licence pour vendre des liqueurs fermentées embouteillées par le détenteur de telle licence:

(1) Si l'embouteilleur est en même temps brasseur, soit que sa brasserie soit située dans cette province, ou qu'elle soit située en dehors de la province, et que le brasseur ait une ou plusieurs agences dans la province:

(a) Pour le principal établissement ou la principale agence dans la province, sept cent cinquante piastres;

(b) Pour tout autre établissement ou agence dans la première municipalité pour laquelle, durant une année de licence, il possède une licence, dans tout comté autre que celui où est situé le principal établissement ou la principale agence, quatre-vingt-dix piastres;

(c) Pour tout autre établissement ou agence dans chaque municipalité additionnelle pour laquelle il obtient une licence dans tout autre comté, cinq piastres.

(2) S'il n'est pas brasseur:

(a) Dans chacune des cités de Québec et de Montréal, cent vingt-cinq piastres;

(b) En dehors des cités de Québec et de Montréal, pour la première municipalité pour laquelle il obtient une licence durant toute année de licence, dans tout comté, quatre-vingt-dix piastres; et pour chaque municipalité additionnelle pour laquelle il obtient une licence dans ce comté, cinq piastres.

(3) Pour chaque voiture employée par les brasseurs et embouteilleurs, dix piastres.

18. L'article 1020 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant après le mot "quelconque", dans la deuxième ligne, les mots: "ou dans la salle de tel hôtel ou restaurant dans laquelle sont vendues des liqueurs enivrantes".

20. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 1029:

"1029a. Quiconque garde des liqueurs enivrantes dans une maison mal famée ou de rendez-vous est passible d'un emprisonnement n'excédant pas trois mois, sans option de l'amende. Cette pénalité peut être imposée au propriétaire de la maison, si ce propriétaire l'occupe, ou au locataire ou à tout occupant ou pensionnaire de cette maison. Il n'est pas nécessaire de prouver que des liqueurs enivrantes y ont été vendues; les liqueurs doivent être saisies, et le jugement infligeant la pénalité doit ordonner la confiscation des liqueurs, qui doivent être vendues tel que décrété par l'article 1030."

21. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 1032:

"1032a. Après le premier jour de mai, 1915, toute personne possédant une licence d'auberge ou de restaurant, dans l'une ou l'autre des cités de Québec et de Montréal, qui tient une buvette ouverte au public pour la vente de liqueurs enivrantes, encourt l'annulation immédiate de sa licence, à moins

que cette personne n'ait possédé, pendant l'année de licence finissant le trente avril 1915, une licence d'auberge ou de restaurant concernant le même local; et que cette licence ne fût renouvelée sans interruption et ne fût en vigueur à l'époque dont il s'agit; et le fait de tenir cette buvette fait, "prima facie", preuve qu'elle y est tenue pour la vente de liqueurs enivrantes, sans qu'il soit nécessaire de prouver semblable vente."

22. L'article 1040 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y insérant, avant les mots: "A l'exception des", dans la première ligne, les mots: "En ce qui concerne les porteurs de licence de restaurant, autorisés à tenir une buvette par l'une des dispositions de la présente section."

23. L'article 1041 des Statuts refondus, 1909, est remplacé par le suivant:

"1041. Celui qui tient auberge ou restaurant doit tenir constamment sa licence affichée à la vue du public dans la buvette de son établissement, s'il est autorisé à continuer de tenir une buvette, et, s'il n'y est pas autorisé, dans la salle de son établissement dans laquelle des liqueurs enivrantes sont vendues. Celui qui tient un hôtel de tempérance doit tenir constamment sa licence à la vue du public dans la salle de son hôtel, approuvée par le percepteur du revenu de la province."

24. L'article 1047 des Statuts refondus, 1909, est remplacé par le suivant:

"1047. Sous peine des amendes mentionnées à l'article 1072, il ne doit être tenu qu'une buvette dans toute auberge ou restaurant, dont le propriétaire est autorisé à continuer de tenir une buvette, en vertu des dispositions de la présente section."

25. L'article 1049 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant après le mot: "buvette", dans la deuxième ligne, les mots: "ni être employé dans la pièce dans laquelle sont vendues des liqueurs enivrantes".

26. L'article 1050 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant à la fin, les mots: "ni être employée pour la vente des liqueurs enivrantes, dans toute telle taverne, auberge ou dans tout tel restaurant".

27. L'article 1054 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par la loi 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 7, est de nouveau amendé:

(a) En remplaçant les mots: "sept heures", dans la cinquième ligne du premier alinéa, par les mots: "sept heures et demie";

(b) En remplaçant les mots: "et du Vendredi Saint", dans la septième ligne du premier alinéa, par les mots: "du Vendredi Saint, du jour de la Confédération et de la Fête du Travail";

(c) En y ajoutant, après le mot: "buvettes", dans la seconde ligne du troisième alinéa, les mots: "ou salles dans lesquelles sont vendues des liqueurs enivrantes";

(d) En y ajoutant, après le mot: "buvette", dans la deuxième ligne du quatrième alinéa, les mots: "ou salle dans laquelle sont vendues des liqueurs enivrantes".

28. L'article 1055 des Statuts refondus, 1909, tel que remplacé par la loi 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 8, est amendé:

(a) En remplaçant les mots: "sept heures", dans la cinquième ligne, par les mots: "sept heures et demie";

(b) En remplaçant les mots: "et du Vendredi Saint", dans la septième ligne, par les mots: "du Vendredi Saint, du Jour de la Confédération et de la Fête du Travail";

(c) En ajoutant, à la fin, les mots: "et, durant les jours et les heures pendant lesquels la vente des liqueurs enivrantes est interdite, la sortie de toute telle liqueur du bâtiment licencié, pour les fins d'en opérer la livraison, est pareillement interdite; toutefois, les magasins de liqueurs licenciés peuvent rester ouverts le Vendredi Saint, le Jour de la Confédération

et de la Fête du Travail, mais il n'est pas permis d'y vendre ou d'en expédier des liqueurs enivrantes".

31. L'article 1068 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant, après le mot: "licence", dans la quatrième ligne, les mots: "ou transports de ces liqueurs dans son véhicule".

33. L'article 1097 des Statuts refondus, 1909, est amendé en ajoutant, à la fin du second alinéa, les mots: "Si elles sont déclarées confisquées par un jugement de la cour, les dites liqueurs doivent être vendues en la manière prescrite par l'article 1030".

34. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 1090:

"1090a. Les dispositions des articles 1089 et 1090 s'appliquent également à ceux qui, sans être porteurs de licences, vendent ou aident à vendre des liqueurs enivrantes en contravention avec la présente section."

36. L'article 1150 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant les alinéas suivants:

"Dans les cités de Québec et de Montréal, toute condamnation prononcée en vertu de la présente section doit, de plus, dans les quinze jours qui suivent la date du jugement, être portée à la connaissance du greffier de la Commission de licences de Québec ou de la Commission de licences de Montréal, selon le cas, par le greffier de la Cour ou du magistrat, devant laquelle ou lequel l'action a été prise, sous peine d'une amende de vingt piastres.

Dans le cas où le porteur d'une licence a été condamné deux fois pendant l'année des licences alors en cours pour contravention à la présente section, les commissaires de licences peuvent, immédiatement, suspendre ou annuler sa licence, après lui en avoir donné avis."

37. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 1150:

"1150a. Dans toute poursuite intentée en vertu de la présente section, le jugement rendu ne doit s'appliquer à aucune offense commise avant la date à laquelle il est rendu, si ce n'est quant aux offenses alléguées dans la plainte."

38. L'article 1151 des Statuts refondus, 1909, est amendé en remplaçant le paragraphe (c) par le suivant:

"(c) A l'avocat: Un honoraire de cinq piastres pour toutes les causes dans lesquelles un aveu de culpabilité est enregistré le ou avant le jour du rapport. Si un aveu de culpabilité est produit après le jour du rapport, ou, si des témoins sont examinés, il est accordé un honoraire de dix piastres."

39. Après le premier mai 1917, les amendements apportés aux articles 925 et 930 des Statuts refondus, 1909, par les sections 3 et 4 de la présente loi, et le paragraphe 9 de l'article 939 desdits statuts, tel que contenu dans la section 6 de la présente loi, seront abrogés; et les articles 925 et 930 des Statuts refondus, 1909, ce dernier article tel qu'amendé par la loi 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 2, et le paragraphe 16, tel que contenu dans l'article 939 des Statuts refondus, 1909, le tout en vigueur et seront de nouveau édictés comme article 925 et 930, et comme paragraphe 9 de l'article 939 des Statuts refondus, 1909, selon le cas.

40. La présente loi entre en vigueur le premier jour de mai 1914.

M. ROBERTS ET LES LICENCES.

A son retour de Québec où il est allé formuler devant sir Lomer Gouin quelques-unes des objections de la Dominion Alliance au mouvement inauguré par les débitants de liqueurs de cette ville dans le but d'échapper à la loi des licences en se formant en compagnies à lettres patentes, M. John H. Roberts a déclaré que la Législature sera saisie à la prochaine session d'un projet nouveau.

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

AGENCES CONTROLEES PAR LA- PORTE, MARTIN, Ltée, Montréal.

| | | |
|--|-----|--------------------------|
| Absinthe | C/S | |
| Juls Pernod, c/s 12 bout. litre | | 11.50 |
| Apéritif et Tonique | C/S | |
| "Bacchus" c/s 12 bout. litre | | 8.00 |
| Banyuls Bartissol, 12 qts. | | 7.50 |
| Bourgogne. Morin, Père & Fils | | |
| | C/S | qrts pts |
| Macon | | 5.50 6.50 |
| Chablis | | 6.50 7.50 |
| Pommard | | 7.00 8.00 |
| Beaune | | 6.50 7.50 |
| Nuits | | 9.00 10.00 |
| Oeil de Perdrix | | 13.50 14.50 |
| Champagne | c/s | qts, c/s pts, c/s splits |

| | | | |
|--------------------------|---------|-----------|-------|
| HEIDSIECK | | | |
| Sec | 30.00 | 32.00 | 34.00 |
| Très Sec | 32.00 | 34.00 | 36.00 |
| Brut | 30.00 | 32.00 | 34.00 |
| Moins 10 p. c. comptant. | 3 p. c. | 30 jours. | |
| | qt. | pt. | sp. |

| | | | |
|------------|---------|-------------|-------------|
| Cardinal, | | | |
| Caisse 12s | \$12.50 | 24s \$13.50 | 48s \$14.50 |
| Paniers 6s | 6.50 | | |
| " 12s | 12.50 | | |
| " 6s | | 3.75 | |
| " 12s | | 7.00 | |
| " 24s | | 13.50 | |
| " 12s | | | 4.00 |

| | | | |
|-----------------|------|-----------|-----------|
| Duc de Lagrange | | | |
| Caisse 12s, | 9.00 | 24s 10.00 | 48s 11.00 |

| | | |
|----------------------------|---------|----------|
| Clarets | 12 Btls | 24½ Btls |
| Vernot & Cie St-Julien | 2.75 | 3.25 |
| V. Pradel & Cie, Medoc | 3.25 | 3.00 |
| Latreille & Cie, St-Julien | 2.50 | 3.00 |
| Fleury & Fils Medoc | 2.25 | 2.75 |
| A. Delor & Cie | c/s | c/s |
| Medoc | 4.00 | 5.00 |
| St-Julien | 4.50 | 5.50 |
| St-Estèphe | 5.00 | 6.00 |
| Château des Jacobins | 5.50 | 6.50 |
| Paulliac | 5.50 | 6.50 |
| St-Emilion | 6.00 | 7.00 |
| Château Pontet Canet | 6.00 | 7.00 |
| Château Pape Clément | 10.00 | 11.00 |

| | | |
|--------|------------|------------|
| | Barrique ½ | Barrique |
| Palus | 0.90 Gall. | 0.95 Gall. |
| Tivoli | 0.85 " | 0.90 " |

| | |
|----------------------------------|----------|
| A. Delor & Cie, | |
| Cognacs | c/s Qts. |
| Ph. Richard S O 40 ans | 25.00 |
| Flute 20 ans | 16.00 |
| Flute 10 ans, qrts 12s | 11.00 |
| Medicinal | 14.50 |
| V. S. O. P. | 12.25 |
| Spécial Réserve | 11.00 |
| V. S. O. | 10.50 |
| V. O. | 9.00 |
| J. M. Boutin & Cie Alligator brd | 8.00 |
| Chs Couturier XXX | 7.50 |
| F. Marion XXX | 6.00 |
| Parville & Cie XXX | 5.00 |
| Valin & Frère XXX | 4.50 |

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Toutes ces marques de Cognacs | |
| En caisse de 24½ Bout. | [\$1.00 de plus |
| En caisse de 24 Flasks | [par caisse |
| En caisse de 48 ¼ Bout. | [\$2.00 de plus |
| En caisse de 48 ½ Flasks | [par caisse |

| | |
|-----------------------|-------------|
| Cognac en Futs | Gal. |
| Ph. Richard | 3.50 @ 6.50 |
| Ch. Couturier | 3.75 " 4.00 |
| F. Marion | 3.50 " 3.75 |
| Parville & Cie | 2.25 " 2.50 |

| | |
|--------------------------------|------------------------|
| Eaux du Bassin de Vichy | c/s |
| Amirable | c/s 50 bout. Qrts 5.00 |
| Neptune | " 50 " " 6.00 |
| Sans Rivale | " " " 7.00 |

| | | |
|-------------------------------------|--------|--------|
| Limonades du Bassin de Vichy | c/s 50 | c/s 50 |
| | Qrts | Pts |
| La Sauvoureuse | 8.00 | 5.50 |

| | |
|---------------------------|-----------|
| Ginger Ale Importé | |
| Marque "Trayder" cork | pt spt. |
| | 1.00 0.85 |
| | 0.90 0.75 |
| Lager de Milwaukee | Doz. Brl. |

| | | |
|-----------------------------|---------|------------|
| Miller High Life Pts Brl | 10 doz. | 12.50 |
| Miller Extract Malt Pts Brl | 8 doz. | 2.00 15.60 |

| | |
|-----------------------|-------------------------|
| Porter Anglais | Qrts Pts Splits |
| W. E. Johnson & Co | |
| Compass Brand | 2.40 1.50 1.00 Par doz. |
| Bière Anglaise | Qrts Pts Splits |
| W. E. Johnson & Co | 2.40 1.50 1.00 Par doz. |

| | |
|-----------------------|------------------|
| Scotch Whisky | |
| Mitchell Bros. | |
| Finest Old Scotch | Qrts 12s 12.50 |
| White Star | Qrts 12s 10.50 |
| Ex. Sp. Liqueur, | Qrts 12s 9.50 |
| Special Reserve Dew | Qrts 12s 9.00 |
| Grey Beard Stone Jars | 6 au gall. 10.00 |
| Grey Beard Stone Jars | 4 au gall. 13.00 |
| Heather Dew | Qrts 12s 8.00 |
| Mullmore | Qrts 12s 6.50 |
| Robert Dale | Qrts 12s 5.00 |
| Scotland's Pride | Qrts 12s 4.50 |

| | |
|-----------------------|-------------------|
| Scotch en Futs | |
| Mitchell | 3.50 5.00 |
| Irish Whisky | |
| Mitchell & Co., Ltd. | |
| Cruiskeen Lawn, Ord. | Qrts 8.50 |
| Cruiskeen Lawn, Imp. | Qrts 12.50 |
| Cruiskeen Lawn, | 4s au gall. 13.00 |
| Old Irish, Ord. | Qrts 6.00 |
| Old Irish, Imp. | Qrts 10.00 |

| | | | |
|---------------|--------|-----------|---------|
| Rhums | c/s 12 | c/s 24 | c/s 48½ |
| | Qrts. | Pts. | Splits |
| J. W. Turner | 7.00 | 8.00 | 9.00 |
| Mendoza & Cie | 5.00 | 6.00 | |
| Norton & King | 4.50 | 32 Falsks | 5.75 |

| | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Sauternes A. Delor & Cie. | |
| Graves | c/s, 12 c/s 24 4.00 5.00 |
| Sauterne | 4.50 5.50 |
| Barsac | 6.00 7.00 |
| Haut Sauterne | 8.00 9.00 |
| Château Iquem 1895 | 21.00 |

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| Petite Grave ½ Barrique | 1.10 |
| Sauterne ½ Barrique | 1.20 |
| Vins Sherry | Pts. Qrts. |
| Diez Hermanos | |
| Consacrar Pontifical | Qrts 15.00 |
| Favorito | Qrts 12.00 11.00 |
| Amontillado | Qrts 9.50 |
| Consacrar Pureza | Qrts 8.50 |
| Olorozo | Qrts 8.00 |
| Vino Para Consacrar | Qrts 7.00 |
| Solariego 1807 | Qrts 25.00 |
| En futs | 1.20 à 6.00 par gall. |

| | |
|--------------------------|-------|
| Vin de Port | |
| Rheal Campanhia Vinicola | c/s |
| Minerva | 8.00 |
| Braganza | 10.00 |
| King Emmanuel | 10.00 |
| Doctor's Special | 11.50 |
| Garcia Hijos | 8.50 |
| Manuel Tosta | 6.50 |

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Ventura & Cie | 4.50 |
| Verdi & Cie | 3.50 |
| En futs, \$2.25 à \$6.00 le gall. | |
| Vermouth. | |
| Cazalis & Pratt (Français) | Qrts 5.75 |
| Royal Torino (Italien) | Qrts 5.50 |

| | |
|--|--------|
| ABSINTHE | La cse |
| Gunpp. Pernod (14) | 13.50 |
| AMERS | |
| Levert & Shudel Orange (14) | 9.00 |
| BIERES | |
| Robert Porter & Co., London, Eng. (14) | |
| BOURGOGNES BLANCS | |

| | |
|---|-------------|
| F. Chauvenet (15) | |
| Montrachet (mar. Guiche) | 20.00 10.00 |
| Chablis Supérieur | 7.25 8.25 |
| Dufouleur Père & Fils, Nuit, St-Georges, France (14) | |
| "Chablis," p. cs., 12 qts | 9.00 |
| "Meursault," p. cs., 12 qts. | 14.50 |
| "Clos Vougeot," p. cs., 12 qts. | 21.00 |

| | |
|----------------------------|-------------|
| BOURGOGNES ROUGES | |
| F. Chauvenet (15) | |
| Clos-de-Vougeot | 25.50 26.50 |
| Chambertin | 18.50 19.50 |
| Romanée | 18.50 19.50 |
| Corton (Clos-du-Roi) | 15.50 16.50 |
| Nuits | 13.00 14.00 |
| Volnay | 12.50 13.50 |
| Pommard | 11.50 12.50 |
| Beaune | 10.00 11.50 |
| Moulin-à-Vent. Mâcon vieux | |

| | |
|---|------------|
| Supérieur | 9.00 10.00 |
| Beaujolais | 7.00 8.00 |
| Mâcon (Choix) | 6.50 7.50 |
| Dufouleur Père & Fils, Nuit, St-Georges, France (14) | |
| "Macon," p. cs., 12 qts. | 7.50 |
| "Beaujolais," p. cs., 12 qts. | 8.00 |
| "Moulin à Vent," p. cs., 12 qts. | 8.50 |
| "Beaune," p. cs., 12 qts. | 9.50 |
| "Nuits," p. cs., 12 qts. | 11.00 |
| "Volnay," p. cs., 12 qts. | 11.50 |
| "Pommard," p. cs., 12 qts. | 12.00 |
| "Corton," p. cs., 12 qts. | 14.50 |
| "Chambertin," p. cs., 12 qts. | 16.50 |
| "Clos Vougeot," p. cs., 12 qts. | 21.00 |

| | |
|-------------------------------|-------------|
| F. Chauvenet-Sparkling | |
| Red Cap | 22.00 24.00 |
| Pink Cap | 22.00 24.00 |
| White Cap | 22.00 24.00 |

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| CHAMPAGNES | |
| Deutz & Gelderman (14) Bout. ½ Bout. | |
| Extra sec, Vintage 1904. | 33.00 35.00 |
| Brut, Vintage 1904. | 33.00 35.00 |
| Gratien & Meyer (14) Bt. ½ Bt. | |
| Caisses ou paniers | 12.00 14.00 |

| | |
|---------------------------------|-------------|
| G. Rosset & Cie (14) | |
| Extra sec, Vintage 1904. | 18.00 20.00 |

| | |
|--------------------------|------------|
| CLARETS | |
| Bordeaux Claret Co. (14) | |
| Côtes | 3.50 4.50 |
| Bon Paysan | 3.60 4.60 |
| Bon Bourgeois | 4.00 5.00 |
| St-Julien | 4.50 5.50 |
| Château Brûlé | 5.00 6.00 |
| St-Estèphe | 7.00 8.00 |
| Pontet Canet | 9.00 10.00 |

| | |
|-----------------------------------|------|
| COCKTAILS | |
| Cook & Bernheimer Co. (14) La cse | |
| Manhattan, Martini, Tom Gin, | |
| Vermouth, Gin, Whiskey, Ame- | |
| rican | 9.50 |

COGNACS

Boutelleau Fils & Cie, Cognac, France (14)
 "Colombe au Rameau d'Or," p. cs., 12 qts. 9.50
 "Colombe au Rameau d'Or," p. cs., 24 demi bouteilles 10.00
 "Colombe au Rameau d'Or," p. cs., 32 fls 10.50
 "Doctor's Special," p. cs., 12 bouteilles 12.00
 "V.O. 1875," p. cs., 12 bouteilles. 13.50
 "V.S.O.P.," 1858, p. cs., 12 bouteilles 18.00
 "V.V.S.O.P.," 1820, p. cs., 12 bouteilles 30.00
Jos. Bremon & Cie, Cognac, France (14)
 Par caisse de 12 pintes 6.50
 Par caisse de 24 flasks 7.50
 Par caisse de 48 demi flasks 8.50
M. Carlat & Cie, Cognac, France (14)
 "Trois Etoiles," p. cs., 12 boutu. 8.00
 "Trois Etoiles," p. cs., 24 demi bouteilles 9.00
Cognac City Distillers' Association, Cognac, France (14)
 "Trois Etoiles," vieux brandy, p. cs., 12 bouteilles 9.50
 "Trois Etoiles," vieux brandy, p. cs., 24 demi bouteilles 10.00
 "Trois Etoiles," vieux brandy, p. cs., 32 flasks 10.50
 "Cachet d'Or," p. cs., 12 longues bouteilles 11.00
 "Doctor's Friend," p. cs., 12 bouteilles 10.50
 "V.O.," vieux brandy fin, p. cs., 12 bouteilles 12.00
 "V.S.O.P.," vieux brandy, fin, p. cs., 12 bouteilles 15.00
 "X.X.O.," vendange 1875, (long cou), p. cs., 12 bouteilles 24.00
 "Special Reserve," vieux de 50 ans, p. cs., 2 bouteilles 36.00
Jimenez & Lamothe (14)
 *** Bout. 11.00
 1865 Liqueur Bout. 18.00
 En fûts 4.50 à 4.75

GINs
Greenlees & Co., London, Eng. (14)
 "London Dry," p. cs., 12 bout. 7.50
 "Old Tom," p. cs., 12 bouteilles. 7.50
 "Old Tom" and "London Dry," le gallon, en baril, depuis 2.50
Burnett (15)
 London Dry 7.50
 Old Tom 7.50
Blankenhewm & Nolet's Distillerderij, Rotterdam, Hollande (14)
 "Key Brand," caisses rouges, 15 grandes bouteilles 11.50
 "Key Brand," caisses vertes, 12 bouteilles moyennes 5.50
 "Key Brand," caisses violettes, 24 petites bouteilles 6.00
 "Old Geneva Afrikander," 24 ½ jars en pierre 13.00
 "Old Geneva Afrikander," 12 jars en pierre 12.00

LIQUEURS FRANÇAISES
Levert & Schudel, "Real Dutch" (14)
 Anisette, p. cs., 12 bouteilles 13.50
 Apricot Brandy, p. cs., 12 bout. 15.00
 Peach Brandy, p. cs., 12 bout. 15.00
 Crème de Menthe, blanche ou

verte, 12 grandes carafes rondes 16.50
 Crème de Menthe, blanche ou verte, 12 grandes carafes carrees 16.50
 Crème de Menthe, blanche ou verte, 12 bouteilles pyramides. 13.50
 Crème de Cassis, p. cs., 12 bout. 13.50
 Crème de Cacao, p. cs., 12 bout. 13.50
 Curacao, blanc, orange ou topaz, par 12 cruches 13.50
 Kummel, Dutch ou Russe, 12 cruches 13.50
 Kirschwasser, par 12 bouteilles. 13.50
 Maraschino, par 12 bouteilles 13.50
L. Guewonn (14)
 Cherry Brandy 12.00
C. Terrand (14)
 La petite Charreuse 18.00 19.00
Lawrence A. Wilson Co., Montréal (14)
 Wilson's Blackberry Brandy, p. caisse 10.50
 "Royal Crown," vieux Blackberry Brandy Anglais, p. cs. 9.00
 "Hungarian" blackberry brandy, p. cs. 9.00

MOSELLE

H. Sichel Söhne (14)
Moselle Mousseux
 Muscatei ou Extra Dry 17.50 19.00

OLD TOM & DRY GINS
Greenless & Co. (14)
 Old Tom 7.50
 Sloe 8.50
 London Dry 6.50
 Au gallon 2.50 à 3.00

OPORTO

J. W. Burmester, Oporto, Portugal (14)
 "Royal Port," p. cs., 12 bout. 6.00
 "Cruzado," p. cs., 12 bouteilles. 8.00
 "Newfoundland Style," p. cs., 12 bouteilles 11.00
 "Rich Douro," p. cs., 12 bout. 12.00
 "Torcador," p. cs., 12 bouteilles. 13.00
 "Old Crusted," p. cs., 12 bout. 14.00
 "Blue Label Royal," p. cs., 12 bouteilles 18.00
 White port, "Trois Couronnes," p. cs., 12 bouteilles 12.50
 White port, "Perles d'Or," p. cs., 12 bouteilles 9.50

Au gall.
 1 Grappe 2.00 à 2.25
 Diamant T. 2.50 à 2.60
 2 grappes 2.75 à 2.85
 3 grappes 3.00 à 3.10
 4 grappes 3.60 à 3.75
 4 Diamants 3.35 à 3.50
 3 couronnes 4.60 à 4.75
Gonzalez Byass (14) Au gall.
 T. Port Wine 2.50
 Tawny 3.00 à 3.25
 Ruby Dry 4.00 à 4.25

PORTER ANGLAIS

Guinness' (14) Pt. Chop.
 Bull Dog Brand 2.50 1.60
 Bull Dog Brand Nips 1.15
(14)
 Emb. de E. & J. Burke 2.60 1.65
SAUMUR MOUSSEUX
 Bt. ½ Bt. ¼ Bt.
Ackerman-Laurance (15) Bt. ½ Bt.
 "Dry-Royal" 15.75 16.75

½ Bout. panier doz.;
 paquets de 4 paniers 18.00

SAUTERNES
Union Générale Vinicole des Charentes et de la Gironde (14)
 "Graves", p. cs., 12 bout. 6.00
 "Sauternes", p. cs., 12 bout. 7.00
 "Barsac", p. cs., 12 bout. 8.00
 "Haut Sauternes," p. cs., 12 bout. 10.00
 "Château Yquem," p. cs., 12 bout. 25.00

SHERRIES

Gonzalez, Byass & Cie, Jerez de la Frontera, Espagne (14)
 "Royal," p. cs., 12 bouteilles 6.00
 "Favorita," p. cs., 12 bouteilles. 8.00
 "Club," p. cs., 12 bouteilles 10.00
 "Cristina," p. cs., 12 bouteilles 11.00
 "Fino," p. cs., 12 bouteilles 11.50
 "Amontillado," p. cs., 12 bout. 12.00
 "Idolo," p. cs., 12 bouteilles 12.50
 "Oloroso," p. cs., 12 bouteilles. 13.00
 "Victorioso," p. cs., 12 bouteilles 14.00
 "Jubilee," p. cs., 12 bouteilles 15.00
 "Old East India," p. cs., 12 bout. 18.00
 "Monarca," p. cs., 12 bouteilles. 18.00

Au gall.
 Pendon 2.00
 Claro 2.50
 Giralda 3.00
 Old Brown 3.25
 Fino 3.75
 Amontillado 4.00
 Vino de Pasto 4.00
 Oloroso 4.25
 Las Torres 4.50
 Victorioso 5.50
 Jubilee 6.00

VINS DE MARSALA

Florio & Sicily Gall. Caisse
 12 bout.
 Marsala Superior 1.35
 Marsala Virgin 2.25 5.50
 Marsala S. O. M. 2.50 6.00

TARRAGONNES

Carey, Hermanos & Co.
 Vin de messe 1.25 à 2.00

VINS DU RHIN

H. Sichel Sohne, Mayence, Allemagne (14)
 "Laubenheimer" 7.00 8.00
 "Niersteiner" 9.00 10.00
 "Hocheimer" 10.50 11.50
 "Rudesheimer" 13.00 14.00
 "Liebfraumilch" 16.00 17.00
 "Raenthaler" 20.00 21.00
 "Schloss Johannesberg," p. cs., 12 pintes 30.00
 "Steinwein," p. cs., 12 pintes 12.00
 "Sarkling Hock," p. cs., 12 pintes 20.00
 "Zeltinger," p. cs., 12 pintes 7.00
 "Brauneberger," p. cs., 12 pintes 10.00
 "Piesporter," p. cs., 12 pintes 10.50
 "Mosenblumchen," p. cs., 12 pts. 12.50
 "Berncastler," étiquette bleue 15.00
 "Piesporter Goldtropfchen," p. cs., 12 pintes 18.00
 "Erdner Treppchen," p. cs., 12 pintes 24.00
 "Berncastler Doctor," original, p. cs. 30.00

(à suivre à la page 66)

Clef à la liste précédente.

Pour trouver l'agent des marchandises cotées plus haut, voyez le numéro après le nom de la marchandise et comparez avec le numéro dans la liste suivante :

8. Hiram, Walker & Sons.
 14. L. A. Wilson Co., Ltd.

15. J. M. Douglas & Co.

16. Jos. E. Seagram,



PAR DECISION ROYALE

«CANADIAN CLUB»

WHISKY

«IMPERIAL»

WHISKY

DISTILLÉS ET BOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA

ENTREPÔTS:

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,

VILLE DE MEXICO,

VICTORIA, C. B.

Agents, WALTER R. WOHAM & SONS

6 Rue St-Sacrement, MONTREAL

EN ÉCRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT"



ROYAL OGDON
CIGARETTES

Les cigarettes que vous faites en
France, n'ont pas de goût.

Les cigarettes de votre pays ont un goût
qui vous arrive via-à-vis de
nos cigarettes.

Les cigarettes de votre pays ont un goût
qui vous arrive via-à-vis de
nos cigarettes.

LES CIGARES

ROYAL OGDON

Cigares et Tabacs

POUR LES PLANTEURS DE TABAC

Notes sur la sélection des porte-graines.

Les planteurs de la province de Québec se livrant de plus en plus à la production des graines de tabac dont ils ont besoin, nous avons cru utile d'entrer un peu dans les détails de cette pratique.

Pour être bien réussie, la sélection demande un travail long et délicat. Il faut, avant tout, avoir une notion aussi parfaite que possible du type que l'on veut reproduire. Puis il s'agit de choisir les meilleurs sujets représentant le type déterminé et de rechercher à les améliorer en se basant sur certaines qualités que l'on veut développer ou sur certains défauts que l'on veut supprimer.

Il y a tant de choses qui entrent en ligne de compte dans la sélection que celle-ci doit commencer aussitôt que la reprise a eu lieu. A ce moment-là on peut déjà faire un premier choix en considérant la plus ou moins grande aptitude à la reprise. On pourra, par exemple, remarquer 500 sujets environ. Ce que l'on observera ensuite c'est la vigueur de la végétation qui permettra de faire un deuxième choix. On conservera les sujets qui, le plus vite, auront atteint leur hauteur normale et chez lesquels le bourgeon floral aura fait le plus rapidement son apparition.

Cette façon de procéder élimine naturellement les plantes souffreteuses et malades puisque, en effet, les pieds niellés, chlorosés, atteints par la rouille ou par toute autre maladie ne peuvent entrer dans la catégorie des plantes vigoureuses que nous venons de choisir. Nous sommes de plus dès ce moment fixés sur les qualités que doit présenter le plant relativement à l'écimage.

On détermine maintenant les sujets représentant le type que l'on veut fixer. C'est peut-être alors que commence le travail le plus délicat; nous voulons parler de la phyllotaxie, autrement dit l'étude du système foliacé de la plante. On observe la longueur des entré-noeuds, la forme des pétioles, la ramification des nervures, la distance entre les nervures principales et comment celles-ci se terminent à la périphérie du limbe. On prendra les entre-noeuds les plus courts, puisqu'ils correspondent au plus grand nombre de feuilles, et on accordera la préférence aux plantes dont les feuilles auront les nervures les plus fines, les plus régulières et les plus espacées. On étudiera alors soigneusement la forme du limbe en éliminant les sujets dont les feuilles sont ondulées et pointues pour ne conserver que les pieds à feuilles régulières, plates et aussi rondes que possible à leur extrémité. C'est alors qu'on s'occupe de l'épaisseur des feuilles et de leur texture. Sur les 500 pieds choisis tout au début on peut ainsi en conserver 200 pour la production de la graine.

Comme on le voit, la production de la graine de tabac est

une opération longue et assez compliquée. La méthode que nous exposons ici est celle que nous suivons sur nos stations expérimentales. C'est ainsi que nous avons produit, à Saint-Césaire, 25 livres de graines de Comstock de premier choix, tandis que notre station de Saint-Jacques l'Achigan nous a fourni d'autre part 10 livres d'excellentes graines de diverses variétés. Toutes ces graines ont été tamisées et passées au séparateur spécial, dans le laboratoire d'Ottawa.

Dans un prochain article nous nous occuperons du traitement des plantes mères et de la récolte de la graine.

LE TABAC ET LES FEMMES.

"La femme a-t-elle le même sens de proportion que l'homme?" Lord Methuen, dans un discours à Caxton Hall, Londres, Angleterre, déclare qu'elle ne l'a pas; et ajoute:

"Pour boire et fumer, une femme ne sait quand s'arrêter. Elle a une envie insatiable de fumer, et l'on trouvera actuellement plusieurs dames qui fument du matin au soir et se faisant autant de tort aux nerfs que plusieurs autres femmes le feraient en buvant."

Ceci est-il juste? Un éminent médecin a fait remarquer à un représentant récemment qu'il n'y avait rien de nouveau dans la suggestion que les femmes "n'avaient pas le sens de la proportion". "Il est bien reconnu," dit-il, "que les femmes ont des lubies et des habitudes auxquelles elles s'accoutument et qu'elles poursuivent à l'excès. Donc, il arrive que les ivrognesses et les habituées des drogues sont toujours moins susceptibles de réclamer que les hommes.

"Quelques femmes, quoiqu'il y en ait peu, fument la cigarette à l'excès. Plusieurs médecins peuvent raconter des histoires de nerfs ébranlés, et conséquemment de physiques affaiblis, ce qui est entièrement dû à l'usage de la nicotine." Le médecin ajoute: "Une patiente vint me voir il y a quelques jours. Ses doigts tremblaient, et toute son attitude était incertaine et effrayée. Je remarquai que les doigts de la main gauche étaient légèrement décolorés, et sur enquête, j'appris que c'était une régulière et persistante fumeuse. Elle avait l'habitude de fumer de 50 à 60 cigarettes par jour. Pouvait-elle s'étonner que ses nerfs étaient finis et qu'elle n'était qu'une ruine physique?"

"Les femmes sont impétueuses. Elles font les choses à l'extrême. Si une femme prend du laudanum, elle s'enlise dans ce vice jusqu'à une étendue à pouvoir étonner quiconque. Une femme fut amenée un jour dans un grand hôpital

UN CIGARE

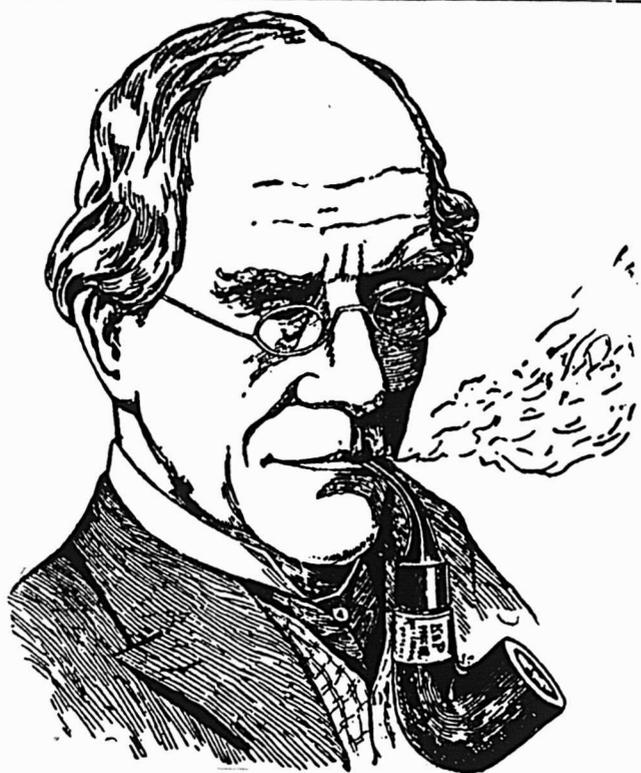
Qui vous dessillera les yeux.

Les Statistiques montrent que des hommes en proportion considérable ne peuvent pas distinguer le rouge du vert—ils sont atteints de daltonisme et ne le savent pas. Presque toujours un sens de différenciation d'un genre ou d'un autre nous manque. Le cigare "**Concha Fina**" fera voir au fumeur qu'il paie des prix ridicules pour des cigares importés, sans obtenir pour cela un article meilleur.

Le "CONCHA FINA" Davis (Havane clair),
Est vendu à raison de 3 pour 25c.

Il s'est acquis une renommée, de l'Atlantique au Pacifique, et sa qualité seule est le secret de son succès remarquable.

S. DAVIS & SONS, LIMITED, MONTREAL
Fabricants des fameux "NOBLEMEN", deux pour vingt-cinq cents.



Les Connaisseurs

FUMENT LA

PIPE "PETERSON"

Tous les marchands de tabac soucieux de leur réputation devraient avoir cette marque en magasin.

Seule et unique maison au Canada réparant et fabriquant les pipes et articles de fumeurs en tous genres.

Propriétaires des
MARQUES BIEN CONNUES



Seuls dépositaires des Tabacs et Cigarettes
de la Régie Française.

GENIN TRUDEAU & CIE., Limitée.

22 RUE NOTRE-DAME OUEST, - - MONTREAL.

de Londres. Elle était morphinomane et s'était piquée à toute partie possible des bras!"

Mais de dire qu'une femme fume "du matin au soir" semble être une exagération. Le gérant d'un grand hôtel de l'ouest de Londres, dit: "Plusieurs de mes clientes fument, mais les cas où elles fument durant toute la journée sont rares. La moyenne de celles qui fument, prennent une cigarette après le lunch ou après le diner, et deux ou trois durant la soirée; mais ceci seulement lorsqu'elles sont en compagnie d'amies — jamais, ou rarement, devant des étrangers."

Un représentant d'un grand journal a récemment été à plusieurs gares de chemins de fer et regarda partir les trains. Seulement dans deux wagons il vit des femmes dans les com-

des désirs aussi vifs et ils ne manifestent plus autant d'intérêt pour les cigares, cigarettes et le tabac en général. C'est alors qu'il appartient au marchand, derrière son comptoir, de les intéresser à une nouvelle marque ou à un nouveau modèle. Il est sage d'en agir ainsi, par intervalles, avec la plupart des clients, même s'il survient qu'un peu plus tard ils reprennent du goût pour leur ancienne marque favorite.

Il faut connaître son stock.

Si le propriétaire d'un magasin connaît bien son stock, cette connaissance lui permet de servir le plus rapidement possible la clientèle et d'effectuer un plus grand nombre de ventes.

La politesse, c'est là une grande chose, mais ce n'est pas



UN ÉTALAGE DE VITRINE EN NOUVELLE-ECOSSE

"Un bon emploi de vitrine peut être vu dans la photographie ci-dessus, prise il y a peu de temps, de l'établissement de M. J. M. Tobin, sur la rue Gottinder, à Halifax. Les affaires Irlandaises et les noms Irlandais sont souvent discutés dans le magasin de M. Tobin, mais quoique les opinions diffèrent sur le Bill du Home Rule, chacun semble satisfait du Shamrock "la tablette de qualité" de tabac à fumer.

partiments de fumeurs. De même dans les tramways, les femmes évitent les compartiments ou endroits où l'on fume. Mais il n'y a pas de doute que le fumage de la cigarette par les femmes va en croissant. Des cigarettes spéciales sont manufacturées pour femmes, et elles se vendent vite et énormément.

SUGGESTIONS POUR ATTIRER LE FUMEUR.

On active le mouvement des affaires dans un débit de tabacs surtout au moyen d'articles tentants pour les fumeurs — au moyen de suggestions. Parfois les fumeurs n'ont plus

toujours le commis poli qui vend le plus de marchandises — c'est celui qui connaît le mieux son stock, car il peut servir une douzaine de clients tandis que l'autre n'en sert qu'un.

La vente au détail est un art qui ne s'acquiert que par la promptitude de la pensée et la première chose à faire, c'est de se bien rendre compte du stock qu'on possède.

"Connaître le stock", cela ne veut pas dire simplement: "Oui, nous avons cela", et le remettre immédiatement au client, ou dire: "Non, nous ne l'avons pas", et savoir qu'on ne l'a pas; cela signifie aussi qu'on connaît les marchandises; leurs prix, la manière dont elles sont faites, qui les fabrique, les diverses grosseurs de chaque article, dans chacune des marques, parmi les marchandises du même genre.

Pour s'assurer une bonne clientèle il faut tenir de bonnes marchandises.

Il y a nombre de magasins de cigares où l'on n'a jamais vendu que des marchandises de prix moyens ou bas simplement parce que le chef de l'établissement s'est toujours figuré que les articles de meilleure qualité ne se vendraient pas. Il peut très bien s'être formé cette opinion en remarquant que personne ne venait lui demander des marchandises de haute qualité; il en a conclu que par suite, il n'en vendrait pas.

Les gens n'iront pas dans un magasin pour y chercher des marchandises qu'ils savent n'y pas être. Ils n'iront pas demander des cigares importés dans un débit où l'on se spécialise dans la vente des cigares des plus communs; ils n'iront pas chercher des cigarettes à 20c et 25c le paquet dans un débit de tabacs où l'on met en évidence des cigarettes à cinq cents le paquet. C'est là une bonne raison pour que dans le magasin où l'on ne tient pas les marchandises de haute qualité, il n'y ait pas de demande pour ces marchandises.

Emmagasinez une certaine quantité d'articles de haute qualité, faites savoir aux gens que vous en tenez; ils viendront vous voir et vous en acheter. Plus vous aurez fait savoir au public que vous tenez ce genre de marchandises, plus vous aurez de demandes.

Tenez les marchandises, les marques que le public demande; ayez les marchandises pour lesquelles vous pouvez créer la demande et vous pourrez vous assurer d'une clientèle stable.

D'une façon générale, on peut affirmer que les gens qui d'habitude fument des cigares ou des cigarettes à cinq cents goûteront à des articles de meilleure qualité de temps à autre et il est peu sage de ne pas tenir en magasin quelques-uns de ces articles de haute qualité, même si vous faites des affaires surtout au moyen de la vente de marques à bas prix et à prix moyens.

LES MAGASINS DE TABACS.

La nécessité d'avoir un stock varié.

Celui qui tient un débit de tabacs et veut prouver qu'il s'est rallié aux idées modernes ne doit pas avoir en magasin rien que les articles dont il fait étalage dans les vitrines; il faut qu'il ait aussi un fort stock d'autres marchandises. Les gens comptent bien, en entrant dans un magasin trouver d'autres marques et d'autres marchandises en plus de celles qui sont annoncées et exposées. Ils comptent trouver une ligne complète de cigares, cigarettes, petits cigares, tabac à fumer, pipes et en général d'articles pour fumeurs. Votre publicité ne vous rapportera au plus que la moitié de ce qu'elle doit vous rapporter si vous ne tenez en magasin et ne vendez que les marques spéciales que vous avez annoncées. La publicité devrait servir à plus qu'à vendre certaines marques. Elle devrait donner une impression favorable au public au sujet du magasin, puis les y faire entrer. Une fois que les gens sont à l'intérieur, c'est aux vendeurs à faire de ces curieux des clients réguliers.

Que le nouveau client se sente chez lui!

Pour la plupart des gens, l'influence de l'habitude est très grande. Quand un fumeur a changé de domicile et qu'il cherche à se rendre compte des endroits où il pourra acheter des cigares, des cigarettes et du tabac et la question se pose pour lui: quel magasin choisirai-je tout d'abord?

Si, quand le fumeur entre dans un magasin pour la première fois, l'homme qui se trouve derrière le comptoir peut s'arranger pour que le nouvel arrivant se sente chez lui, pour qu'il sente qu'il est cordialement le bienvenu et que sa clientèle est appréciée, il est déjà bien probable qu'il reviendra dans ce magasin.

S'il revient plusieurs fois, il prendra instinctivement l'habitude d'y entrer chaque fois qu'il aura envie de fumer et qu'il lui manquera quelque chose.

Les problèmes que doit résoudre le marchand de tabac.

Tout homme qui parvient à s'élever un peu a des problèmes à résoudre. Pour chacun de nous, c'est notre problème qui paraît le plus difficile. Mais là n'est pas le point; il s'agit de les résoudre, ces problèmes. Approfondissez-les et solutionnez-les. Plus vous retarderez à faire une chose absolument nécessaire, plus vous éprouverez de difficultés à la faire.

EDOUARD VII ET LE TABAC

Un journal anglais rapporte cette anecdote dont Edouard VII fut le héros alors qu'il était prince de Galles.

La reine Victoria détestait l'odeur du tabac et les gentilhommes de sa maison étaient contraints, pour ne pas la contrarier, d'installer leurs fumeurs dans les coins les plus reculés du palais. Son fils, par contre, était, comme chacun sait, grand amateur de cigares, et son premier soin, quand il s'installa à Sandringham, fut de convertir en confortables "smoking rooms" de nombreuses pièces du château.

Quand la reine exprima le désir de visiter l'installation, les gentilhommes de la suite du prince cherchèrent un peu inquiets, le moyen de lui cacher cette transformation si contraire à ses goûts. Le prince lui-même le trouva: sur la porte de chacun des fumeurs il y fit peindre en énormes lettres blanches ce simple mot: "Bath room".

Et la reine se déclara satisfaite trouvant, néanmoins, que cette surabondance de salles de bains dénotait chez son fils un souci peut-être exagéré de l'hygiène.

LA PIPE ET LA CIGARETTE

Un analyste dit que celle-ci est plus dangereuse que celle-là.
— Des clubs où les femmes fument à Montréal.

La commission d'enquête sur l'usage et l'abus de la cigarette s'est réunie mardi, le 21 avril dernier. Elle a entendu M. MacGill, analyste en chef du ministère du Revenu de l'Intérieur. Il a déclaré que, d'après lui, l'usage de la cigarette n'est pas plus préjudiciable que celle de la pipe et du cigare. Il croit même que l'usage de la pipe offre plus de dangers que celui de la cigarette. Il a analysé à différentes reprises différentes sortes de cigarettes, et jamais il n'y a trouvé d'opium.

Mlle Rose Anderson, de la Cour pour les jeunes délinquantes à Montréal, dit que, depuis 22 ans qu'elle reste à Montréal, l'usage de la cigarette n'a jamais eu de plus grandes proportions qu'en 1914. Elle croit la cigarette pernicieuse et dommageable au moral et au physique, pour les femmes, les enfants et les adolescents; elle affirme qu'il existe à Montréal des clubs de jeunes filles où l'on fume beaucoup la cigarette. Les femmes de Montréal en fument aussi beaucoup, et dans maints cas elles sont responsables de l'usage que les enfants font de la cigarette. Elle croit que 75 pour cent des enfants d'âge moyen fument la cigarette à Montréal.

UN BON MOYEN DE PUBLICITE.

Les manufacturiers de tabac sont passés maîtres dans l'art d'inventer des moyens attrayants de mettre en valeur leurs produits dans la vitrine de leurs clients. Ils n'hésitent pas à fournir aux intéressés tout un matériel complet souvent coûteux, assurés qu'ils sont que cette dépense leur sera remboursée et au-delà, par les profits tirés de cette publicité.

Combien de manufacturiers d'autres branches devraient prendre exemple sur cette classe de fabricants.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes.—Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Cigarettes Vafiadis. | Par mille |
| Odalisque | 10S 21.00 |
| Odalisque | 50S 21.00 |
| Odalisque | 100S 21.00 |
| Extra Fine | 10S 25.00 |
| Extra Fine | 50S 25.00 |
| Extra Fine | 100S 25.00 |
| Bulak | 10S 12.00 |

| | |
|---------------------------------|------------------|
| Cigarettes Egyptiennes | Par mille |
| Maspero | |
| No 22 (Ovales) | |
| En boîtes de 250, \$3.00 | 12.00 |
| En boîtes de 50, \$0.60 | 12.00 |
| En boîtes de 100, \$1.20 | 12.00 |
| No 27 (Ovales) bouts de liège. | |
| En boîtes de 250, \$4.88 | 19.50 |
| En boîtes de 50, \$0.98 | 19.50 |
| En boîtes de 100, \$1.95 | 19.50 |
| No 29 (Ovales). | |
| En boîtes de 250, \$5.75 | 23.00 |
| En boîtes de 50, \$1.15 | 23.00 |
| En boîtes de 100, \$2.30 | 23.00 |
| No 31 (Ovales), bouts de liège. | |
| En boîtes de 250, \$3.00 | 12.00 |
| En boîtes de 50, \$0.60 | 12.00 |
| En boîtes de 100, \$1.20 | 12.00 |
| No 37 (Ovales). | |
| En boîtes de 250, \$5.00 | 20.00 |
| En boîtes de 50, \$1.00 | 20.00 |
| En boîtes de 100, \$2.00 | 20.00 |
| No 38 (Ovales). | |
| En boîtes de 500, \$9.75 | 19.50 |
| En boîtes de 50, \$0.98 | 19.50 |
| No 39 (Rondes). | |
| En boîtes de 100, \$2.75 | 27.50 |
| En boîtes de 50, \$1.38 | 27.50 |
| No 41 (Rondes). | |
| En boîtes de 100, \$3.50 | 35.00 |
| En boîtes de 50, \$1.75 | 35.00 |

| | |
|---------------------------------------|-------|
| Spéciales (Ovales). | |
| En boîtes de 100, \$2.30 | 23.00 |
| Spéciales pour dames (Rondes). | |
| En boîtes de 100, \$2.00 | 20.00 |

| | |
|------------------------------------|------------------|
| IMPERIAL TOBACCO COMPANY | |
| OF CANADA, Limited. | |
| CIGARETTES | Par mille |
| Richmond Straight Cut No 1, 10S | 11.20 |
| Sweet Caporal, en boîtes de 10 | 8.50 |
| Athlete, boîtes de 10 ou ppts 10S. | 8.50 |

| | |
|------------------------------------|-----------|
| Gold Crest. | |
| En btes de 20 à coulisse 500 | 3.33 6.20 |
| Vice Roy (Petits Cigares) | |
| En btes de 10 à coulisse 500 | 4.25 8.50 |
| New Light (tout tabac) 10S. | 8.50 |
| Sub Rosa (tout tabac) | 8.50 |
| Le Roy (Petits Cigares) | |
| En boîtes de 10 | 8.50 |
| Derby en ppts de 6 (600) 3.93; 10S | 6.85 |
| Columbia en btes à coulisse de 10S | 11.50 |
| Old Gold, 6 (600) 3.78; 1/10S | 6.50 |
| Sweet Sixteen, ppts, 7S, 4.02; 10S | 5.95 |
| Murad, (Turques), bouts en papier | 12.25 |

| | |
|--|---------------------------------|
| Hassan (Turques)— | |
| En boîtes de 10 | 8.50 |
| Mecca (Turques)— | |
| En boîtes de 10 | 8.50 |
| Mogul (Turques) bouts en papier ou en liège | 12.25 |
| Dardanelles (Turques) bouts en papier | 12.25, en liège ou argent 12.50 |

| | |
|--------------------------------------|-------|
| Yildiz Magnams, bouts en papier, | |
| en liège ou en or, 10S. et 100S. | 20.00 |
| Gloria, 7S (700) 4.02; 10S | 5.95 |
| Guinea Gold | 8.20 |
| Guinea de Rose, 10S. | 13.00 |
| Bouquet, boîtes à coulisse, 7S. 350; | |
| 2.08 | 5.95 |

| | |
|-------------------------------|-------|
| Pau Man (Egyptiennes)— | |
| Bouts en liège seulement. | |
| En boîtes de 70 | 19.00 |

| | |
|--------------------------------|-------|
| Pau Man (King Size)— | |
| En boîtes de 10 | 25.00 |
| Imperial Tobacco Co.'s— | |
| Imperial A. A.— | |
| En boîtes plates de 10 | 27.00 |
| Imperial A. A. 1— | |
| En boîtes plates de 10 | 35.00 |
| Mon Plaisir— | |
| En boîtes de 20 | 10.75 |

| | |
|--------------------------------|------------|
| Old Chum Cigarettes— | |
| En boîtes de 10 | 8.20 |
| Egyptian Deities No. 1. | |
| En btes de 10 à coulisse, 100 | 2.70 27.00 |
| Egyptian Deities No. 3. | |
| En btes de 10 à coulisse, 100 | 2.00 20.00 |

| | |
|---------------------------------------|---------------|
| CIGARETTES DE WILLS | |
| Three Castles. | Par M. |
| Btes fer blanc herm. de 50 | 11.50 |
| Btes fer blanc plates tantaisie de 10 | 10.00 |
| En cartons de 10 | 15.50 |

| | |
|-------------------------------------|-------|
| Three Castles (Gold-tipped). | |
| En btes fer blanc plates de 50. | 19.00 |
| En btes fer blanc plates de 10. | 20.00 |
| Gold Flake. | |
| En btes fer blanc herm. de 50 | 13.00 |
| En ppts de 10 | 13.00 |
| En boîtes à coulisse de 10 | 13.00 |

| | |
|--------------------------------|-------|
| Capstan (Doux). | |
| En btes fer blanc herm. de 50 | 12.50 |
| En cartons (avec bouts) de 10. | 12.00 |
| En cartons de 10. | 12.50 |
| Capstan (Moyen). | |
| En cartons de 10 | 12.50 |
| En btes fer blanc herm. de 50. | 12.50 |
| En cartons de 10 (avec bouts). | 12.50 |
| Wild Woodbine. | |
| En paquets de 10 | 12.50 |

| | |
|--|---------------|
| CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER. | |
| Garrick Mixture. | Par M. |
| En btes fer-blanc herm. de 50. | 19.00 |
| En boîtes de 10 rembourrées | 19.00 |
| Tabacs à cigarettes. | La lb. |
| B. C. No 1, ppts, 1/13, btes 5 lbs. | 1.10 |
| Puritan, ppts, 1/13, btes 5 lbs. | 1.08 |
| Athlete, paquets ou boîtes, 1/13 | |
| boîtes 5 lbs. | 1.08 |
| Gloria, ppts, 1/13S. btes 5 lbs. | 1.08 |
| Southern Straight Cut, paquets, | |
| 1/13S, btes 5 lbs. | 1.08 |
| Sweet Caporal, ppts 1/14S, btes 2 | |
| lbs. | 1.17 |
| Harem (Turquie), ppts, 1/16S. | |
| boîtes 5 lbs. | 1.37 |
| ¼ lb. boîte de fer blanc | 1.42 |

| | |
|------------------------------|------|
| Hochfeiner (Turques)— | |
| 1/16 ppts, 5 lbs. boîtes | 1.15 |
| Osman (Turque)— | |
| 1/16 ppts, 5 lbs. boîtes | 1.24 |

| | |
|-------------------------------|---------------|
| Tabacs coupés à fumer. | |
| Old Chum— | La lb. |
| En boîtes de fer blanc, ½ lb. | 0.91 |
| En boîtes de fer blanc, 1 lb. | 0.89 |
| Ppts, 1/11S boîtes 5 lbs. | 0.90 |
| En sacs, 1/5S, boîtes 5 lbs. | 0.93 |

| | |
|------------------------------------|------|
| Puritan Cut Plug— | |
| En boîtes de fer blanc, ½ et ¼ lb. | 0.92 |
| En boîtes de fer blanc, 1/5S. | 1.00 |
| En boîtes de fer blanc, 1 lb. | 0.90 |
| Full Dress— | |
| En btes de fer blanc, 1/5 et ¼ lb. | 1.02 |

| | |
|----------------------------------|------|
| Meerschauum— | |
| Ppts, 1/11S, boîtes 5 lbs. | 0.87 |
| En boîtes de fer blanc, ½ lb. | 0.87 |
| En sacs 1/5, boîtes 5 lbs. | 0.89 |
| Knecht's Smoking Mixture— | |
| Ppts, 1/10S, boîtes 3 lbs. | 0.83 |
| Knecht's Cut Plug— | |
| Ppts, 1/16S, boîtes 5 lbs. | 0.73 |

| | |
|----------------------------|------|
| Unique— | |
| Ppts, 1/15S, boîtes 5 lbs. | 0.65 |
| Ppts, 1 lb., boîtes 5 lbs. | 0.65 |
| Ppts, ½ lb., boîtes 5 lbs. | 0.65 |

| | |
|------------------------------------|------|
| Carobash Mixture— | |
| 1 lb. boîtes en fer blanc, cartons | |
| 2 lbs. | 1.20 |
| ½ lb. boîtes en fer blanc, cartons | |
| 2 lbs. | 1.20 |
| 1 lb. boîtes en fer blanc, cartons | |
| 2 lbs. | 1.25 |
| ½ lb. boîtes en fer blanc, cartons | |
| 2 lbs. | 1.40 |

| | |
|------------------------------------|----|
| NATIONAL TOBACCO CO., LTD. | |
| Landry's Light Snuff— | |
| Barillets ou Jarres | |
| Rose No. 1 | 32 |
| Merise | 32 |
| Rose extra | 36 |
| Macaba | 38 |
| Scoth (ppts 1 lb. et boîtes 5 lbs) | 50 |
| Scoth, en jarres de 5 lbs. | 52 |

| | |
|------------------------------------|----|
| Houde's Dark Snuff— | |
| Naturel | 33 |
| Rose No. 1 | 34 |
| Rose & Bean | 34 |
| Rose Extra | 36 |
| Merise | 34 |
| Macaba | 41 |
| Scoth en ppts 1 lb. et btes 5 lbs. | 50 |
| Scoth en jarres 5 lbs. | 52 |

| | |
|--|------|
| Copenhagen—en boîtes 1/12 lb. | 90 |
| Velvet, 1/10 bte, cartons, 3 lbs. | 1.17 |
| Horseshoe, en boîtes de 1/12 lb. | 1.05 |
| Tabacs américains à fumer. La lb. | |
| Pride of Virginia— | |
| 1/10 lb. boîtes en fer blanc, cartons | 1.50 |

| | |
|--|------|
| Old English Curve Cut— | |
| 1/10 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2½ lbs. | 1.35 |
| ½ lb. boîtes en fer blanc (fermeture hermétique) | 1.42 |
| Rose Leaf (coupé fin à chiquer)— | |
| 1 oz. torquettes, en 1 lb. durms | 1.30 |

| | |
|---------------------------------------|------|
| Van Bibber Cut Plug. | |
| Btes fer bl, 1/10 lb. 2½ lb. cartons | 1.50 |
| (Ponce ou aromatique) | |
| Mayo's Cut Plug. | |
| Paquets 1/10 5 lbs. cartons | 1.10 |
| Paterson's Seal— | |
| 1/5 lb. boîtes, cartons 5 lbs. | 1.11 |
| Luxedo Granulated Plug— | |
| 1/10 boîtes en fer-blanc, 2½ lbs. | |
| cartons | 1.37 |
| Lucky Strike— | |
| ½ btes en fer blanc; 3 lb. cartons | 1.50 |
| 1/5 lb. boîtes en fer blanc, car- | |
| tons 5 lbs. | 1.40 |
| 1/10 lb. boîtes en fer blanc, car- | |
| tons 2½ lbs. | 1.50 |
| ½ lb. boîtes en fer blanc | 1.40 |
| 1 lb. boîtes en fer blanc | 1.40 |
| IMPERIAL TOBACCO COMPANY | |
| OF CANADA, Limited. | |
| (Empire Branch) | |
| Tabacs à chiquer | |
| Stag, barres, 5 1/3 à la lb. | 0.39 |
| Bobs, 5 et 12, à la lb. | 0.39 |
| Pay Roll, barres, 7½s. palettes 7s. | 0.59 |
| Club, 6s. et 12s. | 0.42 |
| Black Watch, 6s. | 0.45 |
| Currency, 6½s. et 12s. | 0.39 |
| Empire Navy, barres, 14 oz. | 0.53 |
| Tabacs à fumer | |
| Shamrock, 2 x 4, 6s. | 0.45 |
| Pedro, barres, 16 oz. 5s. | 0.58 |
| Tabacs haches | |
| Forest & Stream, 10s. | 0.80 |
| Great West, (sacs) 8s. | 0.59 |
| Regal Cube Cut, btes fer-blanc, 9s. | 0.70 |
| Taxi, Crimp Cut, btes fer-blanc, 10s. | 0.78 |
| THE B. HOUDE CO., LTD., | |
| QUEBEC. | |
| Tabacs coupés à fumer. | |
| Casino— | |
| pqts ¼, boîtes 5 lbs. | 27 |

| | |
|-----------------------------------|----|
| pqts 1/6, boîtes 5 lbs. | 24 |
| pqts ½ et 1 lb. | 20 |
| Carillon (à fumer et à chiquer) | |
| pqts 1/10 boîtes de 5 lbs. | 40 |
| Lion Brand— | |
| sac papier 1/10, boîtes 5 lbs. | 35 |
| Tri-Color— | |
| boîtes de 1lb. | 32 |
| Rambow— | |
| pqts 1/9, boîtes 5 lbs. | 70 |
| boîtes en fer blanc ½ lb. | 73 |
| boîtes en fer blanc ¼ lb. | 78 |
| sacs 1/5, boîtes de 5 lbs. | 78 |
| Crema— | |
| pqts 1/14, boîtes de 5 lbs. | 52 |
| Patriot— | |
| boîtes en fer blanc de 1 lb. | 25 |
| Tabacs Naturels, coupés, à fumer. | |
| l'arfum d'Italie— | |
| pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. | 48 |
| Red Cross— | |
| pqts de 1/10, boîtes de 5 lbs. | 40 |
| pqts de ½ lb. | 40 |
| pqts de 1/7, boîtes de 5 lbs. | 55 |
| Rouge et Quesnel— | |
| pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. | 38 |
| pqts 1/5, ½ et 1 lb. | 35 |
| Bellefeuille— | |
| pqts 1/6, boîtes de 5 lbs. | 24 |
| pqts 1/3 lb. | 24 |
| pqts de 1 lb. | 20 |
| Prairie— | |
| pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. | 38 |
| Richelieu— | |
| 1/10 lb. | 40 |
| Old Style— | |
| 1/10 lb. | 75 |
| Houde's Special— | |
| Parfum d'Italie, 1/10 | 40 |
| Senator, 1/10 | 80 |
| Tabacs à Cigarettes | |
| Rugby— | |
| 1/9 (boîtes à coulisse), boîtes | |
| 5 lbs. | 67 |
| pqts 1/14, boîtes de 5 lbs. | 60 |
| pqts ½ et 1 lb. | 60 |

| | |
|---------------------------------------|----------|
| Petit Bleu— | |
| pqts 1/12 et ¼, boîtes de 5 lbs. | 50 |
| pqts ½ et 1 lb., sous étain | 40 |
| L. L. V.— | |
| pqts ½ lb., sous étain | 0.45 |
| pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. | 0.50 |
| Petit Pouce— | |
| pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. | 48 |
| Le Petit Jaune— | |
| pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. | 0.48 |
| Calabresse— | |
| pqts 1/14, boîtes de 5 lbs. | 60 |
| Swoboda— | |
| boîtes à coulisse 1/9, boîtes de | |
| 5 lbs. | 64 |
| Carlo— | |
| pqts 1/14, boîtes de 5 lbs. | 55 |
| Ali Baba— | |
| pqts 1/14, boîtes de 5 lbs. | 60 |
| btes à coulisse 1/9, btes de 5 lbs. | 65 |
| Tabac à chiquer en tablettes | |
| Spun Roll— | |
| pqts 1/16, boîtes de 1 lb. | 60 |
| Tabac naturel coupé et pressé | |
| Original— | |
| pqts ½ et ¼, boîtes de 5 lbs. | 60 |
| Tabac Coupé, Tranché, en Palettes. | |
| Bamboo (Curved Cut)— | |
| boîtes en fer blanc, 1/10, bts 3 lbs. | 75 |
| Caribou— | |
| boîtes 1/7, boîtes de 5 lbs. | 50 |
| CIGARETTES | |
| "Melachrino" Domestiques | |
| Grosneur | Par 1000 |
| No 8—Mince. Bouts unis en 10s, | |
| 50s, 100s | \$12.00 |
| No 9—Bouts en liège en 10s, 50s, | |
| 100s | 12.00 |
| Non Plus Ultra—Bouts en liège en | |
| 10s, 50s, 100s | 18.50 |
| No 4—Bouts unis en 10s, 50s, 100s | 25.00 |

Demandez le Tabac à Fumer

"RICHELIEU"

Pavillon en Satin dans les Paquets.

Manufacturé par **THE B. HOUDE COMPANY, LIMITED, QUEBEC.**

(Suite de la page 58)

VINS TONIQUES

| | |
|------------------------------|------|
| Vin Mariani (14) | 9.00 |
| Wilson's Invalids' Port (14) | 9.00 |
| "Red Heart" (15) | 9.00 |

WHISKEYS AMERICAINS

| | |
|------------------------|----------------|
| Cook & Bernheimer (14) | La cse |
| Bourbon Gold Lion | 10.00 |
| Old Valley | Ptes. 11.50 |
| Old Valley | ½ flasks 16.00 |

WHISKEYS CANADIENS

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| Hiram Walker & Sons (8) | La cse |
| Canadian Club, 5 ans d'âge, Pts | 10.00 |
| Canadian Club | Flasks, 16s. 10.50 |
| Canadian Club | ½ Flasks, 32s. 11.00 |
| Imperial | Pintes 7.75 |
| Imperial | Flasks, 16s. 8.25 |
| Imperial | ½ Flasks, 32s. 8.50 |
| Baronial | Pintes 6.25 |
| Baronial | 32 Flasks 7.00 |

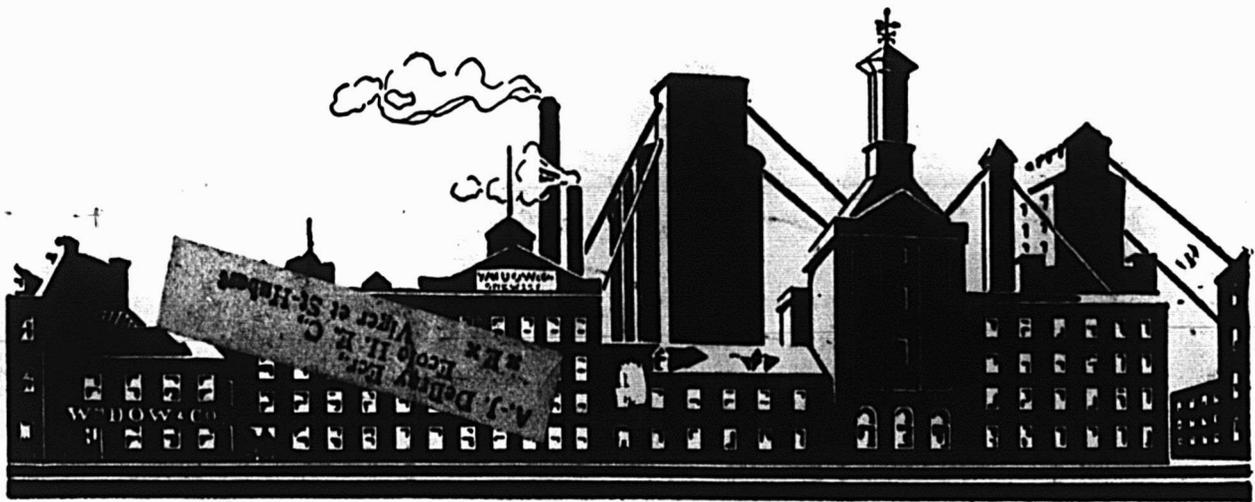
**QUAND UN ARTICLE PORTE
CETTE MARQUE,**



**Vous pouvez avoir
Confiance en sa Qualité**

United Shoe Machinery Company of Canada

Montréal, Qué.



Il y a plus de cent ans, les ALES et le PORTER de W. DOW & CO., étaient les types d'excellence au Canada et, aujourd'hui, ils maintiennent toujours leur position ; leur qualité et leur valeur n'ont pas changé.

ALES & PORTER de DOW.

Malgré le coût plus élevé de la production, la qualité est toujours la meilleure. Aucun procédé n'est employé pour diminuer le prix du brassage. Les produits de DOW sont toujours à un plein degré de maturation. La demande pour les produits de DOW est énorme. En avez-vous un bon stock en mains ?

The National Breweries, Limited.

Successesseurs de W. DOW & CO.,

MONTREAL.